

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2022

Ma chère collègue, Mon cher Collègue,

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira en séance publique au Château PEIXOTTO, salle des Délibérations, le

LUNDI 4 AVRIL 2022 à 18H

À cette occasion, une information sera faite au sujet du projet de réhabilitation et extension du Château des Arts.

Je compte donc sur votre présence et vous en remercie par avance.

Veillez croire, Ma chère Collègue, Mon cher Collègue, à l'assurance de ma parfaite considération.

Emmanuel SALLABERRY

ORDRE DU JOUR

RAPPORTEUR M. LE MAIRE

- 1 - Décisions municipales – Information du Conseil
- 2 - État annuel des indemnités des membres du Conseil Municipal - Point d'information
- 3 - Instauration du Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel : RIFSEEP - Abrogation de la délibération n°6 du 31 janvier 2022
- 4 - Création d'un établissement d'enseignement artistique – Réhabilitation et extension du Château des Arts – Commission d'Appel d'Offres
- 5 – Délégations et représentations du Conseil Municipal au sein de divers organismes extérieurs – Modification
- 6 – Composition du groupe de travail Finances - Modification

RAPPORTEUR Mme SALLET, Adjointe déléguée à la Citoyenneté

- 7 - Subvention du Conseil Municipal des Enfants en faveur des Ukrainiens

RAPPORTEUR M. JESTIN, Adjoint délégué aux Finances

- 8 - Compte administratif 2021
- 9 - Affectation du résultat de la section de fonctionnement au titre de l'exercice 2021 – Budget principal – Budget SPIC Régie des Transports – Budget SPIC Pompes Funèbres
- 10 - Apurement du compte 1069 sur le Budget Principal de la Ville de Talence
- 11 - Compte de gestion du Trésorier Principal, Receveur Municipal, pour l'exercice 2021
- 12 - Budget Supplémentaire – Budget principal - Exercice 2022
- 13 - Budget Supplémentaire – Budget SPIC Régie des Transports - Exercice 2022

14 - Budget Supplémentaire – Budget SPIC Pompes funèbres - Exercice 2022

RAPPORTEUR M. ERCHOUK, Adjoint, Président du Conseil Communal 4 – Le Bijou, Compostelle, Raba, Thouars

15 - Subvention exceptionnelle au centre de loisirs Ludiloisirs

RAPPORTEUR Mme THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources humaines et à la Qualité de vie au travail

16 - Modification de la rémunération du poste d'adjoint administratif au service Élections

17 - Modification de la rémunération du poste d'Animateur café citoyen et du Dôme

18 - Création de poste au tableau des effectifs 2022

19 - Reconduction poste de gestionnaire marchés publics à procédure formalisée

20 - Rémunération Animatrice des ateliers d'arts plastiques

21 - Convention de partenariat - Séances de régulation

RAPPORTEUR M. LAROSE, Conseiller Municipal délégué à la Jeunesse

22 - Subvention Bourse T'@S2L'ID

oOoOoOoOoOo

Le Conseil Municipal, convoqué le 29 mars 2022, s'est réuni au Château PEIXOTTO, salle des Délibérations, le 4 avril 2022 à 18h, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

Étaient présents pour tout ou partie de la séance : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON (pour les questions 1, 2 et 3), Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES (de la question n° 1 à la question n° 7), Mme FRICOT, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme ARMITAGE, M. MARTILY, Mme GREGLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme QUELIER

Absents excusés ayant donné délégation : Mme SALLET (procuration à M. SALLABERRY), M. GIRON (procuration à M. CAZABONNE à partir de la question n° 4), Mme CHABBAT (procuration à Mme MICOINE), M. JEAN (procuration à M. DUART), M. GARRIGUES (procuration à M. PENE à partir de la question n° 8)

Mme Jeanne SALLET a été désignée comme secrétaire de séance

oOoOoOoOoOo

M. LE MAIRE : Bien, mes chers collègues, il est 18 heures et 1 minute. Je vais vous inviter à vous installer en silence. Je voudrais vous souhaiter la bienvenue à toutes et à tous ainsi qu'à toutes les personnes qui nous suivent en direct ou qui nous suivront en différé pour ce Conseil Municipal du 4 avril 2022 dont le secrétaire de séance sera M. François JESTIN.

Avant d'attaquer l'ordre du jour de ce Conseil Municipal, je voulais évidemment commencer par un devoir de mémoire, de prendre un temps entre nous pour deux élus qui nous ont quittés très récemment.

Le premier d'entre eux et je laisserai bien sûr la parole à M. le Sénateur pour nous en parler puisque ce sont des élus qui étaient notamment à ses côtés lorsqu'il était Maire, c'est M. Gilbert TORRES qui a été élu entre 1983 et 2001 aussi sous la mandature de Gérard CASTAGNERA. Gilbert TORRES était conseiller municipal délégué aux marchés fermiers et à la vente sur voie publique. Une délégation en prise directe avec le quotidien des Talençaises et des Talençais et il a accompagné la montée en puissance du marché de Thouars qui avait été créé quelques mois auparavant en septembre 1982. Nous fêtons d'ailleurs cette année les 40 ans du marché de Thouars et évidemment de son évolution puisque c'est aujourd'hui un des marchés les plus prisés évidemment de Talence, mais bien au-delà de la Métropole. Gilbert a été notamment impliqué dans la vie du quartier Caudérès dans lequel il a résidé très longtemps.

Le deuxième élu, c'est évidemment M. Jacques MONFÉRIER qui est une figure marquante de Talence, de l'Université et de la culture girondine. M. Jacques MONFÉRIER a occupé des fonctions d'Adjoint au Maire et de Premier Adjoint en charge de la culture entre 1989 et 2008. C'est sous son impulsion qu'a été créée la médiathèque Gérard CASTAGNERA et également le Forum des Arts et de la Culture – deux équipements, vous le savez, qui ont façonné et qui façonnent toujours l'identité culturelle de Talence. Il a présidé l'Office Culturel et Éducatif de Talence dont il a contribué à asseoir le dynamisme en permettant une diversification des manifestations. Il avait été également le Premier Président de Talence Innovation Sud Développement. Il était une figure marquante de son quartier du Bijou qu'il chérissait tant. Évidemment, Jacques MONFÉRIER que nous avons accompagné notamment dans une messe à Bordeaux avec un certain nombre de mes collègues ici présents a été Président de l'Université Bordeaux Montaigne entre 1983 et 1989 et il était, vous le savez, très engagé pour la Francophonie.

Il était membre de la commission permanente de la conférence nationale des Présidents d'Universités, puis membre du Conseil Scientifique de l'Association Internationale des Universités Francophones. Comme cela a été rappelé lors de l'hommage, c'est un spécialiste unanimement reconnu de François MAURIAC et M. MONFÉRIER a été à l'origine de la création du Centre François MAURIAC de Malagar qu'il a d'ailleurs présidé entre 1986 et 2001. Il a présidé l'Académie des Sciences, des Belles Lettres et des Arts de Bordeaux et puis d'une façon générale, résumer ses divers engagements serait bien trop long. Je voudrais vous dire à quel point dans le cadre de la cérémonie tenue aux Chartrons, ce qui est aussi ressorti, c'est l'incroyable modestie et simplicité de cet homme qui malgré toutes ses casquettes était quelqu'un qui fuyait les hommages et qui avait juste envie de se rendre utile pour sa famille, pour sa Ville et pour l'Université et c'était un hommage vibrant, mais M. le Sénateur vous allez en parler bien mieux que moi puisqu'ils ont été à vos côtés. Je vous en prie, vous avez la parole.

M. CAZABONNE : Merci. Oui. Effectivement. Il y a eu deux élus. Gilbert TORRES qui était dans son esprit de commerçant très attaché à ce marché. Il avait une volonté parfois de mettre trois commerces à la place de deux parce qu'il voulait qu'il y en ait de plus en plus chaque fois et il fallait négocier avec lui. C'est un homme qui savait négocier.

Il s'intéressait à tout cela, aux problèmes d'alimentation, d'équilibre dans le marché entre les fruits et les légumes, entre ceux qui faisaient des poulets rôtis. Il était très attentif aux détails de ce marché. En plus, un personnage sympathique, très vivant, très bon vivant même je dirais et qui partageait beaucoup de manifestations, surtout lorsqu'il y avait de la restauration et lorsqu'il y avait cette animation conviviale. Jacques MONFÉRIER, c'était plutôt la culture.

Jacques MONFÉRIER, les anciens doivent s'en souvenir, quand il a eu terminé sa présidence en 1989, c'était Gérard CASTAGNERA qui était Maire de Talence, et je le disais l'autre jour lors des obsèques : « Je vais voir Jacques MONFÉRIER et je lui propose de venir partager notre volonté de gérer la Ville de Talence ». Vous savez que Jacques MONFÉRIER avait un esprit extrêmement subtil et on le voyait dans ses yeux d'ailleurs très malicieux qu'il allait vous sortir une blague, on voyait déjà les yeux qui brillaient et là, il me dit : « Je suis très ennuyé parce j'ai déjà eu une proposition. » Moi, je pensais, pardon, de la part de l'opposition et ce n'était pas l'opposition, c'était Gérard CASTAGNERA qui l'avait aussi sollicité parce c'était vraiment une figure de l'Université et tout le monde en était fier.

Il a accepté de venir et il m'a dit : « Cela tombe bien, entre CAZABONNE et CASTAGNERA, je n'ai pas à en faire un cas de conscience et je vous rejoindrai. » Il est venu et a apporté tout son savoir, sa gentillesse, sa compétence à la gestion de la Ville de Talence. C'est vrai et tu l'as rappelé qu'il a voulu monter ce dossier de la Médiathèque. Il avait d'ailleurs bien associé l'opposition dans les déplacements pour voir ce qu'était vraiment une Médiathèque. Il avait eu un petit problème, c'est qu'au départ dans la Médiathèque, il ne prévoyait pas justement certains médias. Il a eu des discussions avec les services, avec d'autres élus et Jacques qui était un homme délicieux, d'une fidélité absolue, il est venu deux fois pour deux sujets différents et une fois pour la Médiathèque me disant : « Alain, il faut que je te parle. »

Il avait eu un petit problème avec moi. C'est-à-dire qu'au bout de 5-6 mois, 7 mois, il vient et me demande un rendez-vous. Il me dit : « Alain, j'ai un problème. Pourquoi tu me vouvoies alors que tous les autres me tutoient ? » Je dis : « Mais, Jacques, pour moi tu es un monstre, Président de l'Université. Moi qui ne suis pas allé à l'Université, c'est quelque chose d'exceptionnel. » Il me dit : « Non. Toi, tu es une sommité politique. Nous allons nous tutoyer et être en termes d'égalité. » Nous nous sommes tutoyés à partir de ce moment-là. Il vient me voir un jour en me disant parce qu'il était toujours très obséquieux : « Il va falloir que je te présente ma démission. » Je dis : « Pourquoi Jacques ? » « Eh bien, tu m'as confié une mission et je suis en train de me dire que je ne vais pas pouvoir y arriver. Je ne veux pas t'amener un échec. Je vais démissionner. » Je dis : « Jacques, il n'en est pas question. »

C'est arrivé deux fois comme cela qu'il vienne me voir en me disant : « Je vais être obligé de démissionner. » Nous nous sommes renseignés sur les difficultés qu'il avait, souvent des difficultés administratives. Cela a été résolu et il a assumé ses deux missions parfaitement bien. L'opposition pourrait le dire aussi bien que moi parce que cela a été une opération

menée conjointement entre tous les élus et il était, tu l'as dit, d'une simplicité parce que je vais révéler quelque chose que personne ne sait, je lui ai proposé deux fois d'honorer son nom quand il est parti. Je trouve toujours détestable que l'on ne donne les noms des gens à des équipements pour les remercier que quand ils sont morts. C'est une opinion personnelle. Je l'avais fait pour Paul GARNIER pour le basket, il était vivant, nous avons mis une salle à son nom.

Je trouvais normal que quand quelqu'un s'était dévoué pour la Ville comme cela, on lui rend hommage avant. J'avais dit à Jacques : « Écoute, moi je voudrais donner ton nom, peut-être à la salle de réunion du Forum des Arts et de la Culture. » Il m'a dit : « Non. Je ne veux pas cela. Moi, j'ai fait mon travail. Non. Je ne veux pas. » J'ai retenté une seconde fois quelques mois après parce qu'il était têtu et je lui dis : « Jacques, je t'ai parlé une fois de quelque chose. » « Non. Non. Je ne veux pas. » Je lui dis : « Mais enfin, ce bâtiment aussi vit après tout ton travail. » « Oui, mais c'est à ceux qui travaillent dedans qu'il faut rendre hommage. » La réponse d'un monsieur d'une simplicité totale.

La fois où je l'ai vu extrêmement ennuyé, c'est quand dans son quartier il y avait une opération de la CUB à l'époque pour refaire les trottoirs et ils avaient commencé par le trottoir devant chez lui. Il n'était même pas au courant. Il a été ennuyé : « Les gens vont croire que j'ai demandé. » Non. C'était comme cela Jacques MONFÉRIER : simplicité, culture, exceptionnel. Je pense qu'il a dû être très content quand le Château des Arts a été acheté parce que pour lui c'était là où MAURIAC s'était marié. Homme de culture. Homme d'intelligence. Homme de simplicité. Très fin, plein de subtilité et toujours prêt à faire un bon mot, mais qui ne piquait jamais. Voilà. Jacques MONFÉRIER, exceptionnel.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Évidemment, la parole circule. Je voudrais juste vous proposer que de manière à lui rendre hommage, malheureusement après son décès, mais tel a été son souhait, de baptiser l'Auditorium du Forum qui n'a pas de nom du nom de Jacques MONFÉRIER. Le temps passe et la mémoire là-dessus et nous nous apercevons que les générations qui sont là et qui nous suivront puissent savoir que cet équipement est né avec la force évidemment d'une équipe de différents élus, d'un Maire évidemment, mais que nous le devons à Jacques MONFÉRIER. En tout cas, je trouvais tout à fait normal puisque nous allions fêter les 20 ans du Forum cette année et que vous le savez, nous porterons un projet là-dessus, que nous puissions donner son nom à l'Auditorium. Si quelqu'un veut prendre la parole. Jacqueline CHADEBOST.

Mme CHADEBOST : Je voudrais juste rajouter deux mots. Je pense que les anciens s'en souviennent, quand Jacques MONFÉRIER prenait la parole et qu'il disait : « Je vais juste dire deux mots, cela ne va pas durer longtemps. », il démarrait son discours et tout d'un coup il trouvait une petite phrase qui pouvait lui permettre de s'épancher complètement dans son discours et nous nous regardions tous en nous disant : « À quel moment cela va s'arrêter. » C'était Jacques. Jacques était pour moi un homme généreux. Il m'a tendu la main quand je suis arrivée en 2001. Un jour, il m'a invitée chez lui. Il m'a dit : « Est-ce que tu veux t'occuper de l'OCET ? » J'étais impressionnée par cette proposition parce qu'il avait mené cette structure à un niveau de culture et de partage qui était tellement important que j'avais peur

de ne pas être au niveau et il m'avait dit : « Mais ne t'inquiète pas, je serai toujours là pour t'accompagner » et il a toujours été là. C'était un homme de tolérance. Voilà. C'est tout ce que je voulais dire.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Mme Denise GRESLARD-NEDELEC

Mme Denise GRESLARD-NEDELEC : Oui, M. le Maire, juste un mot. Effectivement, pour rappeler les qualités non seulement d'élu, mais d'homme et d'humaniste de Jacques MONFÉRIER avec oui, cette manière peut-être vieille France, pourrions-nous dire quelquefois, en tous les cas un passionné de culture, de la langue française, de ses nuances et très soucieux d'offrir justement la culture en accès pour tout le monde. Je pense à sa patte sur la Ville de Talence, la Médiathèque et le Forum, même si nous avons eu des échanges quelquefois vifs sur le Forum en particulier, mais sur l'objet et l'objectif de ces projets, nous étions complètement en accord. Il est tout à fait juste et adéquat de proposer son nom pour la salle du Forum. Merci.

M. LE MAIRE : Merci. Évidemment, nous avons une pensée pour leurs familles respectives, les amis qui subissent indépendamment des hommages un moment difficile. Je vais vous inviter à vous lever pour observer collectivement une minute de silence.

(Une minute de silence est respectée).

M. LE MAIRE : Avant d'entamer l'ordre du jour, je voudrais porter à votre connaissance que sur sa saisine nous allons modifier l'organisation des groupes politiques du Conseil Municipal puisque M. Xavier JOLIOT ici présent nous a fait part de sa décision de quitter le groupe Talence en transition pour créer le groupe Talence debout. Dès ce Conseil, ses votes seront différenciés dans nos comptes rendus et comme le prévoit notre règlement intérieur, il bénéficiera d'une tribune dans les colonnes du prochain numéro de Talence Citémag. Si vous le souhaitez évidemment, mon cher collègue, je peux vous laisser la parole.

M. JOLIOT : Merci, M. le Maire, oui, comme vous l'avez rappelé, j'ai manifesté mon intention et ma volonté de me différencier du groupe Talence en transition. Ce n'est pas dû à la qualité du travail des membres qui composent ce groupe, mais c'est lié tout simplement à une actualité politique plus large, plus générale avec une incompatibilité d'humeur, on va dire, entre mon organisation et d'autres organisations qui sont incluses dans le groupe Talence en transition. Ce sont les péripéties normales et habituelles de la vie politique, mais je ne doute pas qu'avec les amis et camarades du groupe Talence en transition, nous aurons à cœur de mettre ensemble nos énergies lorsque cela le nécessitera, il n'y a pas de problème. Je remercie les services de la mairie qui ont bien voulu enregistrer et m'accorder ensuite les espaces nécessaires à l'expression du nouveau groupe.

M. LE MAIRE : Vous bénéficierez de la même place que Mme Christine QUÉLIER. Mme DE MARCO.

Mme DE MARCO : Oui bien sûr, nous regrettons le départ de Xavier. Je me dis que nous aussi, nous allons demander d'avoir chacun d'entre nous également droit à une tribune de 1 000 signes parce que pourquoi en définitive nous n'aurions qu'une tribune nous de

1 000 signes + les quelques signes. Notre sollicitation est de savoir si cela est possible et si chacun des élus peut bénéficier également de 1 000 signes puisque nous pouvons très bien aussi dire que nous avons aussi cette nécessité de pouvoir s'exprimer individuellement. J'espère que vous allez répondre positivement à notre demande.

M. LE MAIRE : Alors d'abord de vous rappeler, Mme DE MARCO, mais vous allez être fière de votre intervention, je vais vous laisser en profiter : 1 – que le règlement intérieur se réfère aux groupes et pas aux personnes.

Si vous le souhaitez, les 34 membres du groupe majoritaire, nous allons produire un Citémag qui fera 270 pages qui nul doute sera passionnant pour les personnes et puis si jamais nous devons en arriver là, nous pourrions toujours modifier le règlement intérieur comme vous le savez. Il va, je crois, dans toutes les mairies de France et de Navarre de la même façon. La position de la mairie de Talence a toujours été de favoriser l'expression des groupes. J'ai parlé de Mme QUÉLIER tout à l'heure qui représente un peu plus de 7 % des voix si mes souvenirs sont bons, qui a une tribune politique.

M. JOLIOT a voulu en bénéficier de la même façon que sur le précédent mandat vous n'étiez pas ensemble et que le Parti Socialiste « Talencez-vous » si je me souviens bien, la « vraie gauche pour Talence » et vous, vous bénéficiez chacun d'une tribune politique. Il me semble que les droits de l'opposition ont toujours été respectés, mais si jamais vous souhaitez faire un certain nombre de demandes, écoutez, vous nous les soumettez et puis nous les regarderons avec beaucoup, beaucoup d'attention et nul doute que je saurai vous rappeler d'autres endroits sur lesquels l'opposition effectivement a des tribunes pour s'exprimer pleinement, mais vous êtes parfaitement libre comme tout Conseiller municipal ici présent. D'autres demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas. Nous allons passer à l'ordre du jour, M. le secrétaire.

N° 1 – Décisions municipales – Information du Conseil

M. LE MAIRE : Ces décisions appellent-elles en général une question de M. BARDIN ?

M. BARDIN : Oui, bonjour à tous, décision n° 15, j'ai plusieurs questions sur la même décision qui concerne l'acquisition de matériels notamment pour la restauration de la cuisine centrale. Plusieurs postes sont annoncés. Est-ce que le matériel professionnel ou semi-professionnel de restauration pour la cuisine centrale est issu de l'audit que vous nous aviez annoncé concernant le service de restauration de la cuisine ? Auquel cas, où en est l'audit et quelles en sont les conclusions ?

M. LE MAIRE : Alors, je vais vous répondre question à question. Sur la 15, à ce jour je n'ai pas et nous n'avons pas encore la restitution de l'audit sur les cuisines centrales, mais dès lors que nous l'aurons consolidé, nous en discuterons ensemble. Peut-être d'ailleurs que nous verrons dans quelle mesure nous échangeons ensemble. Je sais que les travaux vont bon train, mais vous en conviendrez que la tâche est difficile parce que cela va au-delà de la

simple cuisine. En fait, à ce jour, je ne les ai pas. Ce n'est pas lié à cela puisque c'est un contrat relativement fréquent.

M. BARDIN : Deuxième question, cela concerne le mobilier urbain (259 000 TTC). Cela concerne quel type de mobilier, pour quels équipements puisque c'est du mobilier urbain ?

M. LE MAIRE : C'est l'ensemble du mobilier classique. Si jamais vous voulez obtenir la liste, vous pourrez la demander auprès du secrétariat général. Ce sont les bancs, les poubelles. C'est ce que l'on appelle le mobilier urbain, les potelets, tout ce qui fait le quotidien de la Ville.

M. BARDIN : Et enfin matériel de surveillance (200 000 euros), est-ce que c'est lié à ce que nous avons vu passer en CAO qui concerne plutôt les équipements de surveillance d'équipements publics, alarmes, intrusions et compagnie ou est-ce que c'est lié à votre politique sécuritaire et les vidéos-protection annoncées ? Auquel cas, combien de types de matériels seraient envisagés sur ce budget ?

M. LE MAIRE : Alors je vous confirme que c'est issu de notre politique de sécurité. La plupart des Villes y compris celle proche de chez vous faisant à peu près les mêmes. 200 000 euros, c'est le matériel de surveillance effectivement qui a été voté notamment pour les caméras de vidéoprotection. Je vous rappelle que l'extension prévoit dans un premier temps 16 caméras, c'est-à-dire 14 fixes et 2 nomades et que nous sommes en train de regarder avec nos partenaires la faisabilité technique, la fibre, etc. Et que les emplacements définitifs seront connus au terme de cet audit pour savoir si jamais ce qui a été identifié notamment par les services de police est réalisable concrètement. C'est très clairement l'application du plan que nous vous avons montré et qui n'avait pas été adopté malheureusement faute de vote. On va dire que c'est un décret d'application de ce plan. M. JOLIOT.

M. JOLIOT : Oui. Je voulais juste faire un petit point de sémantique. Vous avez parlé de vidéoprotection, je tiens à rappeler que vidéoprotection est un terme non neutre, idéologique alors que le terme de vidéosurveillance, contrairement aux apparences est en fait le terme le plus neutre, c'est-à-dire celui qui décrit à quoi sert la finalité des objets. La vidéoprotection suppose que les caméras de surveillance auraient une action de protection, ce qui est loin d'être prouvé. Souvent, on sait que ces caméras servent à déplacer les problèmes plutôt qu'à les résorber. Je préférerais pour ma part que l'on emploie un mot qui est tout à fait neutre, qui est celui de la vidéosurveillance et non pas un terme idéologique qui n'engage que celui qui l'utilise.

M. LE MAIRE : Alors, j'eusse aimé, mon cher collègue, pour votre première intervention en tant que Conseiller municipal indépendant vous donner raison, je vais juste vous rappeler que pour nous, il y a deux termes. Après, on peut toujours se dire les éléments de sémantique. La vidéosurveillance prévoit une surveillance notamment en continu. C'est-à-dire, quelqu'un (un opérateur) est d'ailleurs derrière les caméras, ce qui n'est pas la doctrine développée à Talence depuis maintenant 3-4 ans. C'est-à-dire, ce sont des images qui sont stockées pendant le temps que prévoit la loi et qui sont détruites si jamais les autorités compétentes pour y faire appel n'en font pas usage. Je n'ai moi-même par exemple pas accès à ce type d'image. Seuls des fonctionnaires assermentés y ont accès.

Quant à l'efficacité de la mesure, je vous laisse la responsabilité de ces propos. Comme il avait été dit, mais vous n'étiez pas élu à l'époque, si un Maire ou une équipe avait des solutions miracles pour régler tous ces problèmes-là, cela se saurait. Ces caméras ont fait l'objet sur Talence de leur efficacité. Ce n'est pas efficace à 100 %, loin de là, mais personne ne l'a prétendu. En tout cas, c'est une aide aux enquêtes et je vous rappelle que nous avons d'ores et déjà listé un certain nombre d'affaires pour lesquelles ces caméras sur Talence avaient été utilisées, notamment dans des affaires très difficiles. Pas d'autres questions ?
Mme DE MARCO.

Mme DE MARCO : Oui merci M. le Maire. Je reviens sur les décisions municipales de 6 à 10 qui concernent un événement qu'il va y avoir sur Peixotto en continuité au pacte plume sur l'eau, « L'eau visible et invisible ». Événements qui m'ont l'air fort intéressants. Du coup, cela nous a fait penser au fait que beaucoup d'événements forts intéressants se déroulent sur notre Commune. Je parlerais de certaines inaugurations, de l'accueil de nouveaux Talençais, de remises de médailles. Souvent des événements qui viennent à la suite de délibérations que nous avons votées et nous ne sommes pas conviés à ces manifestations. Je prends l'article dernièrement sur le journal Sud-Ouest sur le bâtiment « Transition 2050 » qui a été inauguré. J'avais souvenir avoir participé à la Commission d'Appel d'Offres. Il va y avoir une inauguration prochainement sur l'habitat participatif auquel il me semble aussi avoir participé dans la dernière mandature aux réunions préalables. Je souhaiterais que tous les élus soient informés si c'était possible de ces nombreuses manifestations de la Commune dorénavant. Alors, est-ce que je peux avoir votre engagement à nous tenir informés ?

M. LE MAIRE : L'aviez-vous déjà perdu cet engagement, ma chère collègue ?

Mme DE MARCO : J'ai eu l'impression depuis 2 ans.

M. LE MAIRE : Vous avez toujours eu beaucoup d'impressions, mais parfois elles n'ont jamais été trop suivies d'effet. D'abord, je vais m'enquérir tout de suite auprès du Président Bordeaux Métropole qui, je vous le rappelle, a fait les invitations pour le bâtiment « Transition 2050 » puisque je vous rappelle que c'est un bâtiment de propriété de Bordeaux Métropole. Ce n'est pas le Maire de Talence qui invite, mais je transmettrai votre demande auprès de Bordeaux Métropole. C'était pour votre premier exemple, ce n'est pas la Ville qui était puissance organisatrice de cet événement, c'est pour cela que je me permets de vous le dire. Nous allons vérifier un certain nombre de choses. Je crois et d'ailleurs vous avez toujours été présente sur les cérémonies commémoratives, y compris quand il y avait des jauges là-dessus. Vous êtes invitée. Je me souviens de cérémonies que nous avons faites ensemble sur la remise des cartes aux jeunes électeurs avant le Covid. Je vais m'enquérir de savoir si jamais une des manifestations ne l'avait pas faite là-dessus, mais évidemment quand c'est le Maire et le Conseil Municipal qui invitent, c'est tout le Conseil Municipal qui invite et qui est donc invité également.

Mme DE MARCO : Très bien. Je vous remercie. L'habitat participatif, je pense que c'est mercredi et c'est municipal et l'accueil des nouveaux Talençais, je pense que c'est municipal aussi. Je ne vois pas ce que viendrait faire la Métropole dans l'accueil des nouveaux Talençais.

M. LE MAIRE : Non, mais vous m'avez cité un exemple qui n'est pas le bon.

Mme DE MARCO : Oui. Ce n'était pas le bon, mais j'en ai d'autres.

M. LE MAIRE : Très bien, je vais vérifier tout de suite. Pas d'autres remarques ? Non. Parfait.

DÉLIBÉRATION

« Monsieur le Maire indique à ses collègues que par délibération du Conseil Municipal en date du 6 juillet 2020, enregistrée en préfecture le 9 juillet 2020, il lui a été confié une partie des délégations prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En conséquence, il a été amené à prendre les décisions municipales pour les objets ci-après :

N° - DATE	OBJET / NATURE DE LA DECISION	BENEFICIAIRE OU PRESTATAIRE
N° 1 16/02/22	<p>Souscription des accords-cadres mono-attributaires à bons de commande suivants relatifs au fleurissement de la ville pour une durée ferme allant de la date de notification au 31/12/2022, puis renouvelables par tacite reconduction, d'année civile en année civile, jusqu'au 31/12/2024.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lot 1 : Plantes vertes, plantes fleuries, chrysanthèmes, annuels, bisannuels et potées de bulbes Sans suite pour cause d'infructuosité - Lot 2 : Graines Montant annuel estimé : 873,36 € TTC - Lot 4 : Gazons Montant annuel estimé : 3 389,10 € TTC - Lot 5 : Bulbes avec mécanisation En cours d'attribution - Lot 6 : Substrats Montant annuel estimé : 17 430,73 € TTC - Lot 7 : Terres, paillages, décorations minérales Montant annuel estimé : 121 715,36 € TTC - Lot 8 : Gazons de placage Montant annuel estimé : 9 004,60 € TTC - Lot 9 : Arbres Montant annuel estimé : 9 821,57 € TTC - Lot 10 : Arbres gros sujets 	<p>SARL NPK DISTRIBUTION – Saint-Ferréol-d'Auroure (43)</p> <p>MEDAN SA – Eysines (33)</p> <p>SAS SOUFFLET VIGNE – Villefranche sur Saône (69)</p> <p>SARL AQUITER – Ayuemortes les Graves (33)</p> <p>SAS COMPAGNIE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE – Beychac et Caillau (33)</p> <p>SCI PEPINIERES LAFITTE – Mendionde (64)</p> <p>SCI PEPINIERES LAFITTE – Mendionde (64)</p>

	<p>Sans suite pour cause d'infructuosité</p> <p>- Lot 11 : Arbustes Montant annuel estimé : 6 304,10 € TTC</p> <p>- Lot 12 : Vivaces Montant annuel estimé : 3 215,85 € TTC</p> <p>- Lot 13 : Graminées Montant annuel estimé : 963,93 € TTC</p>	<p>SCI PEPINIÈRES LAFITTE – Mendonde (64)</p> <p>SCI PEPINIÈRES LAFITTE – Mendonde (64)</p>
<p>N° 2 16/02/22</p>	<p>Organisation d'un atelier d'écriture dans le cadre du programme d'animation « Rencontrez-vous » à la Médiathèque Castagnéra le 26/03/2022.</p> <p>Montant de la prestation : 140,00 € TTC</p>	<p>Mme Nadia BOURGEOIS – Saint Médard en Jalles (33)</p>
<p>N° 3 16/02/22</p>	<p>Souscription des accords-cadres mono-attributaires à bons de commande sans montant minimum relatifs aux contrôles techniques, vérifications réglementaires et missions de coordinations pour une durée ferme allant de sa date de notification au 31/12/2022, puis renouvelables par tacite reconduction, d'année civile en année civile, jusqu'au 31/12/2024.</p> <p>- Lot 1 : Contrôle technique de la construction Montant annuel estimé : 51 456,00 € TTC</p> <p>- Lot 2 : Inspections et vérifications réglementaires des installations et équipements Montant annuel estimé : 33 327,60 € TTC</p> <p>- Lot 3 : Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (SPS) Montant annuel estimé : 19 080,00 € TTC</p> <p>- Lot 4 : Coordination des systèmes de Sécurité Incendie (SSI) Montant annuel estimé : 4 548,00 € TTC</p>	<p>SAS DEKRA INDUSTRIAL – Le Haillan (33) Siège social : PA LIMOGES SUD ORANGE – Limoges (87)</p> <p>SASU QUALICONSULT – Pessac (33) Siège social : Velizy Villacoublay Cedex (78)</p> <p>SAS BTP CONSULTANTS – Pessac (33) Siège social : Saint-Quentin en Yvelines Cedex (78)</p> <p>SAS NAMIXIS SSICOOR – Gradignan (33) Siège social : Le Chesney (78)</p>
<p>N° 4 22/02/22</p>	<p>Signature d'un contrat de production pour l'organisation de l'exposition « Fragments, tablettes et les pieds sur la table » du 08/03 au 27/04/2022 au Forum des Arts et de la Culture.</p> <p>Montant des prestations : 1 595,00 € TTC</p>	<p>M. Pascal DAUDON – Montaut (40)</p>

N° 5 22/02/22	Signature d'un contrat de production pour l'organisation de l'exposition « Archéologie du Futur » du 08/03 au 27/04/2022 au Forum des Arts et de la Culture. Montant des prestations : 1 390,00 € TTC	Mme Laurence NOURISSON – Libourne (33)
N° 6 23/02/22	Passation d'un contrat de prestation pour l'animation d'un stand pédagogique sur les espèces d'amphibiens à l'occasion de la manifestation « L'eau visible et invisible » du samedi 11/06/2022 dans le parc Peixotto. Montant total de la prestation : 600,00 € TTC	ASSOCIATION CISTUDE NATURE - Le Haillan (33)
N° 7 23/02/22	Passation d'un contrat de prestation pour l'animation d'un stand pédagogique (ateliers et distribution de kits économie d'eau) à l'occasion de la manifestation « L'eau visible et invisible » du samedi 11/06/2022 dans le parc Peixotto. Montant total de la prestation : 302,75 € TTC (deux ateliers)	ASSOCIATION LE CESEAU – Talence (33)
N° 8 23/02/22	Passation d'un contrat de prestation pour l'animation d'un stand pédagogique sur les écogestes et la consommation d'eau à l'occasion de la manifestation « L'eau visible et invisible » du samedi 11/06/2022 dans le parc Peixotto. Montant total de la prestation : 542,00 € TTC (deux animations)	ASSOCIATION EKOLOGEEK – Bordeaux (33)
N° 9 23/02/22	Passation d'un contrat de prestation pour l'animation d'un atelier « bar à dessins » à l'occasion de la manifestation « L'eau visible et invisible » du samedi 11/06/2022 dans le parc Peixotto. Montant total de la prestation : 467,00 € TTC	M. Adrien CLAIRET – Talence (33)
N° 10 23/02/22	Passation d'un contrat de prestation pour la tenue d'un stand pédagogique et la réalisation d'une animation sous forme de jeux à l'occasion de la manifestation « L'eau visible et invisible » du samedi 11/06/2022 dans le parc Peixotto. Montant total de la prestation : 400,00 € TTC	ASSOCIATION LA WATER FAMILY – Biarritz (64)
N° 11 24/02/22	Organisation d'un spectacle de théâtre de marionnettes et d'ombres pour les jeunes enfants (à partir de 3 ans) le 25/03/2022 à la Médiathèque Castagnéra. Montant de la prestation : 760,00 € TTC	COMPAGNIE RIBAMBELLE – Nérac (47)
N° 12 24/02/22	Passation d'un contrat de cession pour la représentation tout public du spectacle « La Saga de Grimr » et mise à disposition de la salle polyvalente du Dôme le vendredi 04/03/2022. Montant de la prestation : 270,84 € TTC	ROUTE PRODUCTIONS – Latresne (33)

N° 13 28/02/22	<p>Passation d'un contrat dans le cadre de l'organisation technique et de la mise en œuvre de la vidéo-karaoké diffusée lors de la soirée spectacle de l'Espace Seniors qui aura lieu le mardi 31/05/2022 à la salle Bellegrave de Pessac.</p> <p>Montant de la prestation : 1 000,00 € TTC sur deux jours (préparation, montage et démontage des matériels, déroulé technique scénique des répétitions et animation)</p>	M. Thomas COTE – Talence (33)
N° 14 28/02/22	Signature d'une convention dans le cadre de la mise à disposition à titre gracieux de la Maison des solidarités sise 211 avenue de Thouars à Talence pour une durée d'un an renouvelable tacitement trois fois maximum.	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – Talence (33)
N° 15 02/03/22	<p>Acquisitions de matériels de nettoyage, de surveillance, de matériels professionnels et semi professionnels de cuisine centrale, restauration et divers bâtiments, ainsi que de mobilier urbain auprès de centrales d'achats jusqu'au 31/12/2022 :</p> <p>Montant des dépenses estimées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Matériels de nettoyage : 53 360,00 € TTC - Matériels de surveillance : 200 000,00 € TTC - Matériels professionnels et semi-professionnels de cuisine centrale, restauration et divers bâtiments : 95 850,00 € TTC - Mobilier urbain : 259 000,00 € TTC 	<p>UNION DES GROUPEMENTS D'ACHATS PUBLICS (U.G.A.P.) – Mérignac (33)</p> <p>ASSOCIATION MARCHES PUBLICS D'AQUITAINE (A.M.P.A.) – Bordeaux (33)</p>
N° 16 07/03/22	<p>Passation d'un contrat pour la mise en place et la réalisation d'un spectacle de marionnettes Guignol Guérin du 18 au 24/04/2022 dans le parc Peixotto à Talence.</p> <p>Montant de la prestation : 5 600,00 € TTC pour 14 représentations.</p>	M. GUERIN – Bordeaux (33)
N° 17 07/03/22	<p>Souscription d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande relatif à l'acquisition de bulbes avec mécanisation sur décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 7/02/2022, pour une durée ferme allant de la date de notification jusqu'au 31/12/2022 puis renouvelable par tacite reconduction, d'année civile en année civile, jusqu'au 31/12/2024.</p> <p>Montant annuel estimé : 1 201,20 € TTC</p>	VERVER EXPORT BV – Heerhugowaard (Hollande)
N° 18 09/03/22	<p>Souscription d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande relatif à l'acquisition d'arbres gros sujets pour une durée allant de la date de notification jusqu'au 31/12/2022 puis renouvelable par tacite reconduction jusqu'au 31/12/2024.</p> <p>Montant annuel estimé : 107 063,88 € TTC</p>	SARL GUILLOT-BOURNE II – Jarcieu (38)
N° 19 09/03/22	Signature d'une convention de prêt de matériel scénique pour une valeur de 33 541,81 € du 15 au 18/03/2022 dans le cadre de la programmation du spectacle « La part des anges » au Dôme le 17/03/2022.	INSTITUT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT ARTISTIQUE ET CULTUREL –

		Le Bouscat (33)
N° 20 09/03/22	<p>Passation des avenants suivants dans le cadre des marchés de travaux relatifs à la réhabilitation du stade nautique Henri Deschamps :</p> <p>- <u>Avenant n° 3 au marché n° 20/24-2 « Gros œuvre – Charpente » pour la prise en compte des modifications suivantes :</u> * Plus-values et moins-values sur le poste 2.21.3 « Fondations compris enlèvement » pour un montant de - 50 302,55 € HT * Création d'un local technique pour l'aileron mobile pour un montant de + 24 719,05 € HT * Moins-value sur le poste 2.15.1 « Acrotères et relevés » pour un montant de - 5 554,35 € HT * Déplacement du bâtiment neuf de 40 cm vers le parking de la piscine pour un montant de + 3 442,18 € HT * Modifications structurelles du hall des bassins pour un montant de + 7 225,12 € HT * Revêtements bitumineux et drainage complémentaire pour un montant de + 4 350,81 € HT * Plus-value poste 2.14.4 « Reprise des têtes de bajoyers compris sciage » pour un montant de + 29 060,70 € HT <u>Soit un montant total de + 12 940,96 € HT, soit + 15 529,15 € TTC</u></p> <p>Montant initial du marché n° 20/24-2 : 4 494 938,70 € TTC Rappel montant avenant n° 1 : + 12 239,00 € HT Rappel montant avenant n° 2 : + 43 000,00 € HT Montant de l'avenant n° 3 : + 12 940,96 € HT Nouveau montant du marché : 4 576 754,65 € TTC</p> <p>- <u>Avenant au marché n° 20/24-7 « Aileron mobile »</u> pour la prise en compte de la fourniture et pose d'ancrages pour accroches de ligne de nage : 8 ancres cotés 25 m et 1 ancrage par aileron mobile côté 24,65 m ainsi que de l'ajout de renforts en inox 316L dans le mur mobile pour la reprise d'effort de traction des lignes de nage. <u>Soit un montant total de + 3 950,00 € HT, soit + 4 740,00 € TTC.</u></p> <p>Montant initial du marché n° 20/24-7 : 239 160,00 € TTC Montant avenant n° 1 : + 3 950,00 € HT Nouveau montant du marché : 243 900,00 € TTC</p> <p>- <u>Avenant n° 2 au marché n° 20/24-11 « Electricité CFO/CFA et contrôle d'accès »</u> pour la prise en compte des modifications suivantes :</p> <p>* Moins-value et plus-value pour la mise en place de spots encastrés dans la casquette béton du parvis de l'entrée de la piscine pour un montant de + 1 788,84 € HT. * Travaux courant fort et courant faible pour les vestiaires provisoires pour un montant de + 3 587,18 € HT * Travaux relatifs aux horloges à leds, horloges à aiguilles et à l'afficheur pour un montant de + 11 105,93 € HT * Travaux sur des liaisons électriques pour l'espace bien-être pour un montant de + 842,00 € HT <u>Soit un montant total de + 17 323,95 € HT, soit + 20 788,74 € TTC</u></p> <p>Montant initial du marché n° 20/24-11 : 824 225,34 € TTC</p>	<p>SAS RONCAROLO – Le Barp (33)</p> <p>Groupement solidaire VARIOPOOL B.V. - BG Oudkarspel (Pays Bas) (mandataire solidaire) VARIOPOOL France SARL Saverne (67) (co-traitant)</p> <p>SAS SANTERNE AQUITAINE – Bruges (33)</p>

	<p>Rappel montant avenant n° 1 : + 3 587,18 € HT Montant de l'avenant n° 2 : + 17 323,95 € HT Nouveau montant du marché : 849 318,70 € TTC</p> <p>- Avenant au marché n° 20/24-15 « Serrurerie – Métallerie » pour la prise en compte des modifications suivantes : * Moins-value liée au remplacement escalier par échelle à marche pour un montant de - 2 273,00 € HT * Plus-value base marché suite à la suppression de la haie autour du Splashpad pour un montant de + 7 272,60 € HT <u>Soit un montant total de + 4 999,60 € HT, soit + 5 999,52 € TTC.</u></p> <p>Montant initial du marché : 585 538,66 € TTC Montant avenant n° 1 : + 4 999,60 € HT Nouveau montant du marché : 591 538,18 € TTC</p> <p>- Avenant au marché n° 20/24-20 « Carrelage – Résine » pour la prise en compte des modifications suivantes : * Suppression des ancrages PMR et du dispositif de mise à l'eau PMR pour un montant de - 6 973,00 € HT * Suppression des socles béton pour casier et conservation de socle sur tuyaux isolés pour un montant de - 10 870,00 € HT * Adaptation des trappes de lignes de nage avec dessus en résine pour un montant de + 1 660,40 € HT <u>Soit un montant total de - 16 182,60 € HT, soit - 19 419,12 € TTC.</u></p> <p>Montant initial du marché : 1 104 096,02 € TTC Montant avenant n° 1 : - 16 182,60 € HT Nouveau montant du marché : 1 084 676,90 € TTC</p>	<p>SAS FUSION METALLERIE – Bègles (33)</p> <p>SARL CMB – Puyoo (64)</p>
<p>N° 21 10/03/22</p>	<p>Décision de confier les intérêts de la ville à MM. MERLIN, et BASTIANCIG (Service Juridique de la Mairie de Talence) dans le cadre de la requête introduite par Mme GEMON auprès de la Commission du Contentieux du Stationnement Payant, visant à obtenir l'annulation du forfait de post-stationnement majoré non réglé en date du 04/02/2021.</p>	
<p>N° 22 10/03/22</p>	<p>Décision de confier les intérêts de la ville à MM. MERLIN, et BASTIANCIG (Service Juridique de la Mairie de Talence) dans le cadre de la requête introduite par M. JABRANE auprès de la Commission du Contentieux du Stationnement Payant, visant à obtenir l'annulation du forfait de post-stationnement majoré non réglé en date du 24/09/2020.</p>	
<p>N° 23 10/03/22</p>	<p>Décision de confier les intérêts de la ville à MM. MERLIN, et BASTIANCIG (Service Juridique de la Mairie de Talence) dans le cadre de la requête introduite par Mme DUMAZERT auprès de la Commission du Contentieux du Stationnement Payant, visant à obtenir l'annulation de la majoration du forfait de post-stationnement en date du 15/01/2021.</p>	
<p>N° 24 10/03/22</p>	<p>Décision de confier les intérêts de la ville à MM. MERLIN, et BASTIANCIG (Service Juridique de la Mairie de Talence) dans le cadre de la requête introduite par Mme CORRIHONS auprès de la Commission du Contentieux du Stationnement Payant, visant à</p>	

	obtenir l'annulation du forfait de post-stationnement majoré non réglé en date du 17/03/2018.	
N° 25 11/03/22	Dépôt d'une demande de permis de construire pour la construction d'un équipement social de proximité dans le quartier Raba à Talence, rue François Rabelais.	
N° 26 11/03/22	Signature d'une convention de prêt de matériel scénique pour une valeur de 5 629,74 € du 8 au 19/04/2022 dans le cadre de la programmation du spectacle « La serpillère de Monsieur Mutt » au Dôme les 11, 12 et 16/04/2022.	INSTITUT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT ARTISTIQUE ET CULTUREL (IDDAC) – Le Bouscat (33)
N° 27 14/03/22	Passation d'un avenant n° 4 au marché n° 19/36-10 « Electricité – Courants forts et faibles » pour un montant de + 1 680,00 € TTC dans le cadre des marchés de travaux relatifs à la création de la Maison des solidarités.	EURL CABANAT – Frontenac (33)
N° 28 15/03/22	Passation d'un contrat de cession pour la représentation tout public du spectacle « La part des anges » le 17/03/2022 et mise à disposition de la salle polyvalente du Dôme dès le 16/03/2022.	COMPAGNIE LE LIQUIDAMBAR – LABORATOIRE MARIONNETTIQUE – Talence (33)

Le conseil prend acte de ces décisions ». Reçu en Préfecture le 5/04/2022

N° 2 – État annuel des indemnités des membres du Conseil municipal – Point d'information

M. LE MAIRE : Comme l'ensemble des autres collectivités, eh bien il est fait obligation aux collectivités en application du CGCT de faire cette présentation qui n'a pas de vote, c'est une prise d'acte. Je ne sais pas si vous avez des questions. Je n'en vois pas. Merci beaucoup.

DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire expose :

« L'article L 2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales issu de la loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019 rend obligatoire l'établissement d'un état annuel de l'ensemble des indemnités de toute nature dont bénéficient les élus siégeant au sein du Conseil municipal.

La communication de ces indemnités est ici présentée pour l'année 2021 en montant annuel brut.

Nom	Prénom	Mandat	Indemnités de fonction	Remboursement de frais
ARMITAGE	Florie	Conseillère municipale	1 704,00 €	
BALLIGAND	Isabelle	Conseillère municipale déléguée	6 588,00 €	
BARDIN	Christian	Conseiller municipal	1 704,00 €	

BESNARD	Vincent	Adjoint au Maire	14 688,00 €	
BIMBOIRE	David	Conseiller municipal	1 704,00 €	
BONNIN	Jean-Jacques	Conseiller municipal délégué	11 388,00 €	
BONORON	Simone	Conseillère municipale déléguée	2 172,00 €	
CASTAGNERA	Danièle	Adjointe au Maire	14 688,00 €	
CAZABONNE	Alain	Conseiller municipal	568,00 €	
CHABBAT	Chantal	Adjointe au Maire	14 688,00 €	
CHADEBOST	Jacqueline	Adjointe au Maire	14 688,00 €	
COLDEFY	Mathieu	Adjoint au Maire	14 688,00 €	
DE MARCO	Monique	Conseillère municipale	1 704,00 €	
DELGADO	Stéphane	Conseiller municipal délégué	6 588,00 €	319,98 €
DELLU	Arnaud	Conseiller municipal	1 524,13 €	
DESGUERS	Josiane	Conseillère municipale déléguée	5 064,00 €	
DUART	Patrick	Adjoint au Maire	20 568,00 €	
ERCHOUK	Salem	Adjoint au Maire	14 688,00 €	
FABRE-TABOURIN	Frédérique	Première Adjointe au Maire	20 568,00 €	
FARGUES	Frédéric	Adjoint au Maire	14 688,00 €	
FRICOT	Juliette	Conseillère municipale déléguée	5 064,00 €	
GARRIGUES	Guillaume	Conseiller municipal délégué	2 172,00 €	
GIRON	Charley	Adjoint au Maire	14 688,00 €	
GRESLARD-NEDELEC	Denise	Conseillère municipale	1 817,60 €	571,00 €
HANOTIN	Guillaume	Conseiller municipal délégué	6 588,00 €	
HELBIG	Fabienne	Conseillère municipale déléguée	2 172,00 €	124,00 €
IRIART	Dominique	Conseillère municipale déléguée	6 588,00 €	
JEAN	Gérald	Conseiller municipal délégué	5 064,00 €	
JESTIN	François	Adjoint au Maire	20 568,00 €	
JOYON	Mathieu	Adjoint au Maire	14 688,00 €	
LAROSE	Jean-François	Conseiller municipal délégué	6 588,00 €	
LUDLOW	Jenny	Conseillère municipale déléguée	5 064,00 €	
MADRID	Isabel	Adjointe au Maire	14 688,00 €	
MARTILY	Amilcar	Conseiller municipal	1 704,00 €	
MAURIN	Tiphaine	Conseillère municipale	142,00 €	

MICOINE	Hélène	Conseillère municipale déléguée	6 588,00 €	
PENE	Christian	Conseiller municipal délégué	6 588,00 €	
QUELIER	Christine	Conseillère municipale	1 704,00 €	
RAMI	Isabelle	Conseillère municipale	1 704,00 €	
RONDEAU	Sophie	Adjointe au Maire	14 688,00 €	
SALLABERRY	Emmanuel	Maire	57 600,00 €	1 634,49 €
SALLET	Jeanne	Adjointe au Maire	20 568,00 €	
SERRANO-UZAC	Brigitte	Conseillère municipale déléguée	5 064,00 €	
THOMAS-PITOT	Laetitia	Adjointe au Maire	14 688,00 €	

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, prendre acte de l'état annuel des indemnités des élus municipaux. »

Reçu en Préfecture le 5/04/2022

N° 3 – Instauration du Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel : RIFSEEP - Abrogation de la délibération n° 6 du 31 janvier 2022

M. LE MAIRE : Alors on en avait un petit peu parlé, ce sont des délibérations un petit peu techniques. J'en profite à dire à Mme QUÉLIER que vous avez fait une demande ce matin qui a été transmise et vous recevrez les observations de la Préfecture. Je ne sais plus exactement ce que vous avez demandé. Les services sont dessus, mais ils avaient aujourd'hui un plan de charge qui ne leur permettait pas de répondre pour ce Conseil Municipal, mais je leur ai demandé de vous répondre au plus vite sur votre demande, Mme. D'abord, nous avons adopté à l'unanimité la décision du 31 janvier 2022 qui a fait l'objet et c'est tout à fait légal d'une observation, observation je dis bien, du contrôle de légalité de la Préfecture. Il nous a été demandé d'intégrer dans la délibération leurs modifications, à savoir d'abord la distinction entre les agents qui bénéficient d'un logement de fonction et les autres agents. De manière à pouvoir décider cela, je voudrais juste vous rappeler que la Ville avait respecté ces plafonds lors de la délibération du 31 janvier, mais n'avait pas joint le tableau récapitulatif qui aurait dû être joint.

Il n'y avait pas de problème avec l'annexe que vous avez en copie. Le calcul du CIA paraissait être fondé sur le présentisme et c'est un élément constitutif du droit. On nous a demandé d'explicitier ce qui était constitutif de ce CIA, mais il n'y a pas de problème sur le fond. Enfin, la prime annuelle versée aux agents depuis des décennies avait été mensualisée, c'est même un acquis social d'avant 1984 et elle n'était pas impactée par la maladie contrairement au reste du nouveau régime indemnitaire. Par rapport à l'ancienne prime annuelle, tout a été intégré à l'IFSE. Elle est désormais impactée par la maladie dans les conditions indiquées dans la délibération ce jour. Vous dire en remerciant vraiment une nouvelle fois les services et les partenaires sociaux que tout cela a fait l'objet d'une nouvelle présentation en Comité Technique et que cela a une nouvelle fois fait l'objet d'un avis unanime des partenaires

sociaux. C'est une petite modification d'ordre technique, mais cela n'impacte rien sur le fond de la réforme. Mme RAMI.

Mme RAMI : C'était pour vous dire qu'on va voter pour.

Mme QUÉLIER : Merci de m'assurer de la transmission de la lettre. Je me disais que peut-être pour l'avenir, ce serait bien que sur ce genre de délibération la lettre en question soit jointe en annexe parce qu'en fait en lisant la délibération, moi je ne comprenais pas ce que la Préfecture vous faisait comme observation. Ce n'était pas clair. Là, vous venez de l'explicitier oralement, mais on ne voyait pas, il fallait éventuellement le décrypter soi-même. Je regarderai cette lettre avec intérêt. J'avais deux petites remarques. C'est que j'ai l'impression qu'il y a une incohérence entre le tableau détaillé et le tableau simplifié si on peut dire. Par exemple, si on prend la catégorie C4, le montant mensuel indiqué dans le tableau simplifié est de 700 euros et dans le tableau détaillé, le montant annuel est de 11 340 euros, ce qui fait 16 x 700 euros. Est-ce qu'il y a une incohérence qui s'explique ou une erreur ?

M. LE MAIRE : Ce sont des plafonds.

Mme QUÉLIER : Oui, mais le plafond mensuel n'est pas le même proportionnellement que le plafond annuel ?

M. LE MAIRE : Alors on me dit qu'on va vérifier, cela doit varier, mais on va regarder par rapport à votre observation. Alors, ce sont les plafonds de l'État et les plafonds de la Collectivité qui ne sont pas les mêmes.

Mme QUÉLIER : Alors lequel est celui de la Collectivité, celui mensuel ?

M. LE MAIRE : Oui. Vous voyez, vous n'avez pas besoin de la lettre de la Préfecture, vous avez tout compris.

Mme QUÉLIER : Le plafond de la Municipalité est inférieur au plafond de l'État.

M. LE MAIRE : La Fonction Publique Territoriale est malheureusement bien moins souvent traitée que la Fonction Publique Nationale malheureusement comme la Fonction Publique Hospitalière d'ailleurs.

Mme QUÉLIER : Mais pourquoi mettre ce tableau en annexe alors si cela ne concerne pas les... ?

M. LE MAIRE : Alors, je vous l'ai expliqué, c'est pour respecter le principe de parité entre l'État et la Collectivité Territoriale. Il nous a été demandé sur la partie impact de nous conformer à ce qui était demandé par l'État. Nous nous sommes tout simplement conformés à ce que nous a demandé la Préfecture. Voilà.

Mme QUÉLIER : Et puis je voulais savoir si c'était déjà mis en application puisque je crois que quand nous avons parlé de ce sujet, vous aviez évoqué le fait que cela ne passerait en fait pour les agents qu'en mars ou avril sur leur fiche de paie. Est-ce que c'est déjà mis en

application et si oui, qu'en pensent les catégories C qui normalement étaient la cible de la revalorisation ?

M. LE MAIRE : Alors ce n'est pas la cible exclusive, la catégorie C. L'effort a majoritairement été porté, nous avons aussi valorisé les catégories A et les catégories B. Il ne serait pas légal, ma chère collègue, d'appliquer une délibération qui n'aurait pas été validée.

C'est pour cela que nous avons le contrôle de légalité. C'est la raison pour laquelle d'ailleurs nous proposons une modification de la délibération et pas l'annulation, de manière à demander à la Préfecture un effet rétroactif. Je vous rappelle que les éléments notamment là-dessus devraient s'appliquer à compter du 1^{er} février et que nous attendons la décision de la Préfecture qu'il y ait un contrôle.

Il avait toujours été dit, mais je pense que vous n'étiez pas à ce Conseil, qu'en fait le temps nécessaire pour l'élaboration de la paie – là, par exemple si nous votons aujourd'hui – nous ne pouvons pas puisqu'en fait tout est envoyé à Bordeaux Métropole, c'est très compliqué. J'ai bon espoir sous réserve évidemment de la validation de la Préfecture, mais avec laquelle il y a eu énormément d'échanges entre les administrations qu'ils voient l'impact à compter du mois de mai. Voilà. Comme nous l'avions présenté, mais je crois que vous n'étiez pas là à ce Conseil Municipal, tout a été voté à l'unanimité des représentants du personnel. Ce sont aussi nos baromètres.

Mme QUÉLIER : SI, j'étais là à ce Conseil Municipal.

M. LE MAIRE : Pardon, je croyais que vous n'étiez pas là. Pardon.

Mme QUÉLIER : Je n'ai pas été si absente que cela.

M. LE MAIRE : Je viens de vous dire, vous avez une capacité d'adaptation de mes propos. Je viens de vous dire, je crois que vous n'étiez pas là, je ne vous ai pas parlé de votre absentéisme.

Mme QUÉLIER : Vous l'avez répété plusieurs fois, c'est pour cela.

M. LE MAIRE : Les groupes votent pour et M. JOLIOT aussi. Avant de passer à la suite, M. le secrétaire, je voudrais dire à Mme DE MARCO que sur son deuxième exemple précis, vous avez dû recevoir le vendredi 1^{er} avril à 14h22 l'invitation pour aller aux « Avisés ». Si tel n'était pas le cas puisque c'est parti...

Mme DE MARCO : Non. Le 14 avril.

M. LE MAIRE : Non. 1^{er} avril. Le 14 avril n'étant pas passé. Je suis un homme en avance sur mon temps, mais peut-être pas autant, ma chère collègue. Vous ne l'avez pas reçue ? Nous allons vérifier. Personne ne l'a reçue ? Si ? Ah ! Peut-être que s'agissant de la Ville de Talence, c'est peut-être dans vos spams, ma chère collègue. Pour répondre à votre inquiétude que j'estime, j'espère en tout cas levée maintenant, nous avons bien invité l'ensemble du Conseil Municipal. Au cas où vous ne l'ayez pas, la première pierre avec Bordeaux Métropole aura lieu le 6 avril à 18 heures. Je demanderai aux services de vérifier pourquoi Mme DE MARCO

ne l'a pas reçue. Mme DE MARCO, peut-être que c'est votre ordinateur qui en a décidé autrement.

Mme DE MARCO : Non, mais moi, c'est sûr. Écoutez, j'ai toujours ces problèmes de boîte aux lettres mairie qui ne sont pas résolus. Autant pour moi. C'est un problème d'informatique.

M. LE MAIRE : Je revenais juste à votre demande qui était que vous étiez inquiète par rapport au fait que vous ne soyez pas invitée. Vous êtes invitée, autant pour vous, pas de problème. Nous repassons aux délibérations.

DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire expose :

« Suite à la lettre d'observations du 1^{er} mars 2022 adressée dans le cadre du contrôle de légalité, reçue en mairie le 7 mars, relative à la délibération n°6 du 31 janvier 2022 instaurant le RIFSEEP, il convient d'adopter les dispositions qui suivent.

La rémunération des agents est constituée, potentiellement, des éléments suivants :

- Le traitement indiciaire (qui traduit le grade et l'ancienneté propres à chaque agent)
- Le régime indemnitaire, objet de cette réforme
- Les diverses primes ou indemnités résultant de la mission d'un agent (nouvelle bonification indiciaire, indemnités pour astreintes ou permanences, travail du dimanche ou jours fériés, prime de responsabilité versée au directeur général des services ... non impactées par la réforme)
- Les diverses primes propres à la situation personnelle d'un agent (SFT, forfait mobilités durables, participation contrat santé, garantie individuelle de pouvoir d'achat... non impactées par la réforme).

Le RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) est le nouveau régime indemnitaire de référence initié par le décret 2014-513 du 20 Mai 2014. La mise en place de ce nouveau dispositif constitue un effort annuel de 500 000 €, ce qui représente une augmentation de 30% de l'enveloppe du régime indemnitaire global actuel versé par la ville à ses agents.

Le régime indemnitaire de la collectivité, objet de la présente délibération, était jusqu'à présent fondé exclusivement sur le grade détenu par l'agent.

Il est désormais composé de deux éléments :

- L'indemnité de fonctions de sujétions et d'expertise (IFSE)

Part essentielle du nouveau régime indemnitaire qui reconnaît le poids de poste de chaque agent à travers la prise en compte de sa fiche de poste de manière objective.

- Le complément indemnitaire annuel (CIA)

Part variable liée à l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent.

1. LES PRINCIPES DIRECTEURS DE LA MISE EN PLACE DU RIFSEEP A TALENCE

Les principes qui président au travail accompli pour la mise en œuvre de cette réforme sont les suivants :

- Constat qui résulte de la comparaison du régime indemnitaire des différentes catégories avec celui des autres collectivités de la métropole : la catégorie C nécessitait prioritairement une revalorisation. La priorité a donc été donnée aux agents de cette catégorie.
- Constat des difficultés de recrutement sur l'ensemble des catégories au regard du régime indemnitaire proposé.
Dans ce cadre, il a été demandé de reconnaître aussi, dans la mesure du possible l'engagement des agents des catégories A et B.

- Maintien du régime indemnitaire pour les agents conservant le même poste, dans l'hypothèse où la cotation de leur poste aurait impliqué une diminution de régime indemnitaire.
- Volonté, au travers de l'instauration d'un CIA, de reconnaître l'engagement et l'implication des agents.
- Nécessité de transposer la prime annuelle versée aux agents de la collectivité et de l'intégrer à l'IFSE.

2. PRESENTATION DE L'IFSE

PRINCIPE DE VERSEMENT DE L'IFSE

La méthode retenue a permis d'objectiver pour chaque fiche de poste, une cotation qui conduit au montant désormais versé mensuellement.

Pour ce faire, une grille à double entrée a été construite avec les partenaires sociaux, conduisant à une cotation de chaque fiche de poste.

- Entrée verticale : classement de l'agent au sein de sa catégorie (A, B, C), puis dans le groupe de fonction qui correspond à sa fiche de poste ; soit 12 groupes de fonctions : 4 en C ; 3 en B ; 5 en A.
- Entrée horizontale : nombre de critères cochés par fiche de poste avec un maximum de 25 points.

Un plafond financier a été fixé en regard de chaque ligne du tableau (annexe 1).

Le montant maximum correspondant à chacun des 12 groupes de fonction intègre l'ancienne prime annuelle versée avant 1984 et reprise par la délibération du 28 février 1992. Celle-ci est désormais mensualisée et portée à 91.97 €.

Les montants indiqués dans ce tableau correspondent à un agent exerçant ses fonctions à temps complet. Ils sont réduits au prorata de la durée effective de travail pour les agents exerçant leurs fonctions à temps partiel ou occupant un emploi à temps non complet.

Pour les agents dont le résultat conduirait à diminuer le montant versé aujourd'hui, il a été acté un maintien de régime indemnitaire pour autant que l'agent conserve la même fiche de poste dans l'avenir.

Un changement de fiche de poste (ou de catégorie) peut conduire à un changement de cotation, et donc à une révision de l'IFSE versée.

Sont intégrées à l'IFSE :

- L'indemnité de responsabilité allouée aux régisseurs d'avances et de recettes – art R. 1617 à R. 1617-5-2 du code général des collectivités territoriales, arrêtés du 20 juillet 1992, du 28 mai 1993 et 3 septembre 2001, versée annuellement.
- Les indemnités pour travaux dangereux, insalubres, incommodes ou salissants – décret n°67-624 du 23 juillet 1967. Arrêtés des 2 décembre 1969, 13 janvier 1972, 25 octobre 1989, 20 février 1996 et 7 octobre 1996, versées trimestriellement.

DISTINCTION ENTRE LES AGENTS LOGES/NON LOGES

Conformément aux arrêtés ministériels pris pour l'application des plafonds d'IFSE et de CIA, est joint en annexe 2 le tableau faisant apparaître, par catégorie et par filière, les groupes de fonction de la Collectivité, dans le respect des plafonds fixés pour la Fonction Publique d'Etat, pour les agents logés et non logés.

Il est précisé qu'aucun agent disposant d'un logement de fonction relevant du RIFSEEP ne voit celui-ci dépasser le plafond légal. Cette conformité sera aussi assurée à l'avenir en cas de nouvelle attribution d'un logement de fonction.

LES CATEGORIES EXCLUES DU RIFSEEP PAR LES TEXTES

Ne sont pas concernés par la mise en œuvre du RIFSEEP les agents des cadres d'emplois des agents de police municipale et des chefs de service de police municipale, ainsi que les agents de la filière culturelle des cadres d'emplois : Assistants et professeurs d'enseignement artistique.

Les délibérations antérieures relatives à chacun de ces cadres d'emploi restent en vigueur.

LES BENEFICIAIRES DE L'IFSE

Sont bénéficiaires de l'IFSE, tous les agents autres que ceux définis au paragraphe précédent :

- Les fonctionnaires titulaires et stagiaires à temps complet, temps non complet ou à temps partiel en position d'activité.
- Les agents contractuels de droit public à temps complet, temps non complet ou à temps partiel bénéficiant ou non d'un régime indemnitaire.

ATTRIBUTION INDIVIDUELLE DE L'IFSE

L'attribution individuelle de l'IFSE est décidée par l'autorité territoriale et fera l'objet d'un arrêté. Au regard de sa fiche de poste, l'autorité territoriale procède au rattachement de l'agent suivant les règles définies précédemment.

Sur la base de ce rattachement, l'autorité territoriale attribue individuellement l'IFSE à chaque agent dans la limite du plafond individuel mensuel et dans le respect des plafonds de l'Etat indiqués en annexe 2.

MODALITES DE MAINTIEN OU DE SUPPRESSION DE L'IFSE

L'IFSE est impactée par la maladie dans le respect du principe de parité posé à l'article 1^{er} du décret n°2010 du 26 août 2010 selon les modalités suivantes :

- en cas de maladie ordinaire, le nouveau régime indemnitaire est maintenu dans son intégralité durant 3 mois (90 jours) ;
- en cas de congé longue maladie ou longue durée, le nouveau régime indemnitaire est suspendu.

3. PRESENTATION DU CIA

LE PRINCIPE

Le Complément Indemnitaire Annuel (CIA) est lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

LES MODALITES

Son versement sera fonction de l'évaluation professionnelle résultant du compte-rendu d'entretien ayant lieu chaque année. Cette évaluation intègre un certain nombre d'items (prenant en compte les qualités et compétences déployées durant l'année ainsi que le présentisme) outre l'appréciation littéraire du supérieur hiérarchique.

LE VERSEMENT

Le CIA, variable, sera versé selon un rythme annuel en une seule fois, à année échue. Les plafonds du CIA par filière et par grade figurent en annexe 2 de la présente délibération. L'attribution individuelle du CIA est décidée par l'autorité territoriale et fera l'objet pour chaque agent d'un arrêté individuel.

4. CLAUSE DE REVOYURE

Le RIFSEEP fera l'objet d'une clause de revoyure tous les 4 ans et d'une présentation intermédiaire chaque année devant le Comité Technique.

Les évolutions résultant d'un changement de catégorie ou de fiche de poste y seront présentées.

Je vous propose :

- D'adopter l'ensemble des modalités définies dans la présente délibération après avis du CT en date du 25 mars 2022 ;
- De procéder à l'abrogation de la délibération n°6 du 31 janvier 2022 ;
- De prévoir les crédits correspondants au budget de la ville chapitre 012. »

Adopté par 43 VOIX POUR

Reçu en Préfecture le 5/04/2022

N° 4 – Création d'un établissement d'enseignement artistique – Réhabilitation et extension du Château des Arts – Commission d'Appel d'Offres

M. LE MAIRE : Alors même si ce n'est pas prévu par la loi, j'ai trouvé et nous avons trouvé pertinent le fait que Mme la Première Adjointe aussi déléguée aux grands projets de la Ville de demain et du projet spécifiquement de cette réhabilitation-extension, vous fasse une présentation du contenu de ce point d'étape. Juste en amont d'abord, je voudrais vraiment remercier, je leur ai dit tout à l'heure, l'ensemble des services municipaux et tous les contributeurs qui ont permis de vous faire cette présentation aujourd'hui. C'est un peu avec beaucoup d'émotion parce que d'abord, c'est le deuxième investissement le plus important de la mandature en matière financière. Cela va être un lieu emblématique de la Ville et cela fait suite à l'achat par la Ville, il y a 4 ans maintenant, mais Mme FABRE-TABOURIN va vous rappeler tout cela et cela fait suite surtout à une concrétisation, à la présentation du projet culturel qui vous a été faite, le mois dernier par M. Vincent BESNARD. Mme FABRE-TABOURIN va tout vous expliquer.

Mme FABRE-TABOURIN : Merci M. le Maire, alors d'abord pardon, nous ne vous avons pas transmis cette présentation en amont parce que je voulais la figurer pendant tout le week-end. Nous allons évidemment vous la transmettre à l'issue de ce Conseil, les services n'en ont été destinataires qu'une heure avant ce Conseil. En effet, comme M. le Maire l'a rappelé, lors du dernier Conseil, notre collègue Vincent BESNARD vous a présenté les grands axes de notre politique culturelle. Dans ces grands axes, il ne vous a pas échappé que le premier vise l'éducation et c'est donc dans le prolongement de ce travail que je viens aussi ici vous présenter le point d'étape du Château des Arts. Alors, pour ceux qui n'étaient pas là, je vous le rappelle, la Ville a acquis cette propriété en 2018 pour 2,4 millions d'euros. Nous avons ouvert le parc. Nous avons concerté les habitants de Talence et ce sont 242 personnes qui se sont exprimées sur leur vision de quel Château des Arts demain et qu'en faire ? C'est important, je le souligne, parce que nous le voyons, concerter ce n'est pas facile.

Aujourd'hui, moi je travaille notamment sur le Comité de Pilotage des Boulevards. En mars, sur les Boulevards, il y avait 381 avis. C'est pour cela que je voudrais vraiment noter et rappeler que ce travail de concertation a été important et que les Talençais se sont largement

mobilisés et impliqués quant au devenir de ce Château. M. le Maire l'a rappelé, nous avons mis en place une cellule projet.

Je ne vais pas les reféliciter, mais nous avons mis en place une équipe spécifique pour suivre ces grands projets et c'est vrai que depuis deux ans maintenant nous n'avons pas rien fait, nous avons même beaucoup travaillé et il me semblait important avant de vous proposer de délibérer pour créer une Commission d'Appel d'Offres ad hoc de vous rendre compte de ce qui a été fait. Nous avons consulté des habitants, le service culturel bien sûr, cela allait dans le droit fil.

Que nous ont dit les habitants ? Ils imaginent ce lieu comme un lieu avec des éléments pluriels, mais laissant une grande place à la culture. Ils veulent un lieu convivial et de partage entre différentes activités et ils souhaitent que nous mettions en valeur les espaces extérieurs. C'est ce que nous nous sommes engagés à faire. Ensuite, qu'est-ce que nous avons fait ? Nous avons consulté non seulement les Bâtiments de France, mais nous avons demandé avec les Bâtiments de France et avec l'appui du ministère de la Culture de mettre en place ce que nous appelons un atelier ouvert d'architecture et de paysage non seulement pour le Château des Arts, mais pour d'autres projets comme le Grand Peixotto-Margaut, mais je reviendrai vers vous avec ces éléments-là. L'idée, c'était aussi pour nous important avec un urbaniste d'État, un paysagiste d'État de vérifier si ce que nous présumions, ce que les Talençais avaient exprimé, avait une forme de cohérence par rapport à un projet urbain raisonné.

La réponse était oui puisqu'eux nous ont présentés différents scénarios et dans un de ces scénarios sans que nous ayons mis en avant le résultat de cette concertation, ils nous ont proposé et indiqué que le déplacement au Château des Arts, de l'École de Musique, de Danse et des Arts Plastiques serait un scénario cohérent pour un projet urbain raisonné, ce que nous cherchons à faire. À côté de cela, il y a toute la partie technique, c'est-à-dire que nous avons la nécessité d'avoir un assistant à maîtrise d'ouvrage pour aller plus loin dans le travail de faisabilité technique. Pour cela, il fallait que la mairie se dote du marché ad hoc pour pouvoir recruter un assistant à maîtrise d'ouvrage. C'est ce que nous avons fait et nous avons attribué ce marché en octobre de l'année dernière en 2021. Nous avons retenu un cabinet qui s'appelle le cabinet Projema qui est une équipe pluridisciplinaire et qui vient de Bayonne, mais avec des gens que nous avons évidemment rencontrés avec lesquels nous travaillons depuis un an, qui ont fait leurs études à Talence, que je trouvais intéressants parce qu'ils connaissaient bien notre Ville pour y avoir vécu pendant leurs années universitaires et c'était aussi bien.

Cela a été le hasard, mais du coup nous avons eu un travail intéressant et nous avons commandé une faisabilité. Nous avons commandé quoi ? Nous avons dit : « Est-ce que nous pouvons dans ce lieu faire un lieu d'enseignement artistique ? » Nous avons reçu cette faisabilité le 25 février. Vous voyez, nous sommes le 4 avril. La question, c'était vraiment est-ce que nous pouvons réaliser sur ce foncier un établissement d'enseignement artistique qui permette de regrouper l'École de Musique et de Danse, les cours d'art plastique et

d'enseignement du théâtre, le service culturel et les différentes associations puisque je rappelle que la volonté des habitants, c'était qu'il y ait un lieu un peu pluriel ?

Nous nous sommes d'abord focalisés et c'est cela le principe d'une faisabilité sur l'axe culturel. Qu'est-ce que nous pouvions rassembler dans ce Château autour de la thématique de la culture ? Voilà.

Nous avons posé cette question-là avec des alertes sur la qualité paysagère du site, le fait qu'à proximité de ce site il y a des gens qui habitent et une sensibilisation quant à l'impact d'un projet que nous pourrions réaliser sur place. Nous avons reçu cette faisabilité le 25 février. Qu'est-ce qu'elle nous dit ? D'abord, dans une faisabilité de ce type, il y a des éléments extrêmement techniques. Ils nous disent : « Le Château est humide. Les bâtiments qui sont à l'arrière du Château, je vais y revenir, sont a priori en bon état. Il y en a un autre par contre qui est le plus charmant – je vais vous le montrer ensuite en photo - qui lui sera difficilement récupérable et qu'enfin nous devons nous adapter aux contraintes du Château. » Bien sûr, que les nouvelles constructions devront privilégier une orientation nord-sud, je vais y revenir, une isolation respectant les principes du bioclimatisme et de la végétalisation existante.

Évidemment, nous avons un certain nombre d'arbres à conserver, mais nous les avons protégés, nous l'avons inscrit et nous avons des possibilités larges de conception sur ce site. C'est le premier élément de la faisabilité. Les bâtiments dont je vous parlais, vous voyez le bâtiment B en haut à droite, et le bâtiment J à gauche sont a priori en bon état. Pas cohérents avec ce que nous envisageons de faire, mais c'est important de le savoir. Par contre, le bâtiment D qui est sur la partie arrière du Château et qui est complètement recouvert de végétation, moi je le trouvais très charmant, lui n'est pas récupérable parce que cela faisait aussi partie de nos réflexions. Ensuite, quelle faisabilité architecturale ? Vous avez en rouge sur le plan qui vous est projeté la partie constructive du Château. Nous allons vous donner le PowerPoint en entier, Mme DE MARCO, pas de problème à l'issue du Conseil. Il y a un certain nombre de contraintes architecturales, la zone constructible est bien à l'arrière de la parcelle. Cette zone constructible fait 4 200 m². C'est le premier constat.

Le deuxième élément, c'est que les constructions devront et ne pourront dépasser la hauteur du Château des Arts. C'était le deuxième élément. Ce que nous voyons (2^{ème} enseignement), les bâtiments seraient récupérables, mais pas forcément adaptés. La zone constructible est à l'arrière de l'immeuble et il va s'agir d'avoir des cahiers des charges qui tiennent compte au maximum de la qualité paysagère de ce site et des avoisinants évidemment. Les qualités paysagères, j'y reviens. Vous voyez dans la planche suivante qu'historiquement en fait, ce que moi je ne savais pas, en fait le paysage se retournait à l'arrière du Château avec un bassin qui n'existe plus et dont nous n'avons nous-mêmes pas forcément la trace puisque c'est à cet endroit qu'au cours des ans les différents immeubles ont été construits. Cette perspective d'arrière n'existe plus et les paysagistes qui font partie de cette équipe d'assistance à maîtrise d'ouvrage qui nous a accompagnés nous confirment que c'est bien malheureusement sans doute, mais en tout cas sur cette partie arrière que nous pouvons envisager d'intervenir.

Ensuite, la zone projet sur la partie sud du parc, la nouvelle vocation et qu'est-ce que nous devons développer et quels sont les points d'alerte que nous met le bureau d'études ?

Évidemment, il nous met comme points d'alerte de sacrifier l'axe de mise en scène et le parc. C'est logique et en l'occurrence nous avons un cône de visibilité avec les Bâtiments de France. C'est évident. Évidemment, on nous recommande de restaurer le parc et d'impliquer peut-être la culture y compris jusque dans le parc, je vais y revenir. Préserver les espaces de disponibilité évidemment. Maintenant, comment de ces premiers enseignements, nous continuons à travailler parce qu'aujourd'hui nous allons passer en rédaction de cahiers des charges beaucoup plus précis ? Il faut que nous élaborions des scénarios programmatiques. Aujourd'hui, nous avons dans le Château des Arts 629 m² de surface de plancher. Nous croyons que c'est très grand, en fait cela ne l'est pas. 629 m² dont un demi-niveau semi-enterré. Je ne reviendrai pas sur l'histoire de ce demi-niveau, vous savez qu'il y avait des jeunes femmes, des filles-mères comme on les appelait à l'époque, que l'on avait installées là et il y avait une utilisation de cet espace. C'est une histoire un peu terrifiante aussi de ce lieu. Un demi-niveau dont il faut trouver une vocation et cela fait 236 m². 246 m² au rez-de-chaussée en dehors du hall d'entrée et de l'escalier qui est assez monumental et au 1^{er} étage 147 m². Nous sommes sur un bâtiment qui n'est pas très grand.

Parallèlement à cela, nous avons avec le service culturel travaillé sur comment nous pouvons regrouper les différents enseignements artistiques (musique, théâtre, danse, art plastique) dans un même lieu et combien de mètres carrés globalement sur un préprogramme seraient nécessaires pour le faire ? Je parle là de 16 salles de classe pour l'enseignement musical, 3 pour la danse, 2 pour l'art plastique, 1 pour le théâtre + tous les locaux annexes bien entendu puisque l'objectif, c'est aussi de doter cet équipement d'une salle de restitution et de représentation mutualisée entre les différents types d'enseignement artistique puisque l'idée, c'est bien d'en faire un lieu d'enseignement des arts et pas des arts cloisonnés, mais bien des arts qui peuvent se rejoindre. Nous avons eu de grands débats là-dessus – je vois que la Directrice de l'École de Musique est là – justement sur la taille de cette salle et sur l'importance. Moi, j'étais là avec mes mètres carrés en disant : « 2 m², cela me coûte cher. » Je rigole. Cela nous a semblé indispensable.

Une salle de restitution qui puisse par ailleurs être ouverte à d'autres types de manifestations, ouverte sur le quartier avec un accès indépendant évidemment et puis du coup nous avons réfléchi à : est-ce que nous pouvons mettre notre projet d'Auditorium ? Je n'ai absolument pas obligé avant que vous me posiez la question. Évidemment que nous nous sommes dit : « Nous faisons un lieu dédié à l'enseignement artistique, est-ce que c'est là que nous devons mettre l'Auditorium ? » L'Auditorium, ce sont 2 000 m² de surface de plancher sur les éléments programmatiques que nous avons. Aujourd'hui, sur l'enseignement de l'art plastique, il nous en fallait à peu près autant. Cela voulait dire que soit nous décidions de densifier à fond cette parcelle, ce qui n'était pas le souhait puisque je rappelle que nous avons donné dans nos éléments de travail sur la faisabilité le respect d'un certain nombre de reculs, la prise en compte des riverains, la limitation de l'artificialisation de ce site, etc. Nous avons posé la question.

Nous avons posé cette option, cela a pris un certain temps et la conclusion, c'est non. Nous aurons une salle de restitution un peu plus réduite, je pense, qui permettra d'accueillir une centaine de personnes.

Nous allons affiner cela en préprogramme, mais non, mettre un enseignement, des arts et différents types d'enseignement artistique et un Auditorium sur ce site, cela pénaliserait trop ce site. La conclusion de cette faisabilité, c'est oui, nous pouvons faire un beau lieu d'enseignement, mais nous n'y mettrons pas l'Auditorium et je reviendrai vers vous pour ce qui concerne l'Auditorium puisque nous faisons faire d'autres faisabilités et sur d'autres sites et j'espère pouvoir revenir vers vous avant l'été. Moi, je n'ai pas souhaité jusqu'à maintenant communiquer sur le travail qui était en train de se faire parce je pense que tout ce travail-là, moi je préfère arriver avec une faisabilité qui n'est pas uniquement... Parce qu'en fait, quand on arrive à la faisabilité, on se dit : c'est exactement comme cela que je concevais le truc. C'est exactement le principe. En règle générale, elles sont bien faites.

Nous reviendrons vers vous pour ce qui concerne l'Auditorium. Nous devons quand même pour créer un lieu d'enseignement artistique qui tienne la route et qui réponde aux aspirations des différents enseignants construire près de 1 300 m² parce que je rappelle que dans le cahier des charges, nous souhaitons aussi avoir un lieu qui puisse accueillir des associations, des manifestations et que ceux qui ont eu l'occasion de visiter ce Château voient bien que la partie Château lui-même est extrêmement contrainte. Nous n'allons pas casser ce Château, nous allons le rénover. Nous allons pouvoir y accueillir des services, mais pas forcément des salles de cours parce que nous voulons évidemment préserver sa qualité, il faut que nous construisions 1 300 m². Ce que nous dit aussi ce travail de faisabilité, c'est qu'il y a évidemment de grosses contraintes de stationnement parce que même si assez souvent les parents déposent leurs enfants et repartent, nous avons une grosse équipe pédagogique.

Nous avons besoin de créer du stationnement et puis nous souhaitons aussi que ce lieu et notamment cette salle de restitution mutualisée puissent servir pour des événements autres de petite jauge. L'idée serait d'installer à l'arrière du Château et encore une fois je vous demande vraiment de comprendre le visuel comme une faisabilité. C'est-à-dire, c'est un schéma, d'aucune manière un projet. Il y a des contraintes liées au stationnement. Le scénario que nous avons retenu pour le moment propose de réaliser une poche de parking conséquente sous la partie neuve, de façon à limiter l'imperméabilisation du site. Pour répondre aux questions d'accessibilité, l'idée est de créer une colonne de circulation entre le Château et le bâtiment à créer, ce qui nous permettra de rendre le Château accessible avec une colonne technique. Alors après, les architectes travailleront sur quelle forme ils lui donnent. Le principe, en tout cas la recommandation, c'est que le Château pourra accueillir les fonctions administratives, un espace polyvalent pour mettre en avant les qualités patrimoniales du lieu et des expositions, des conférences, des réunions et le bâtiment annexe lui regrouperait l'ensemble des salles d'enseignement, la salle de restitution comme je l'ai dit et qui sera conçue de façon indépendante, de façon à pouvoir la mutualiser au maximum. Voilà ce que nous propose le programmiste.

Enfin, j'essaye d'aller vite puisque j'ai déjà fait une présentation. M. le Maire m'avait dit que j'étais beaucoup trop longue. Là, j'ai mis le turbo. Enfin, est-ce que nous sommes bons dans notre enveloppe financière ? Je vous rappelle que nous avons inscrit 12 millions. Aujourd'hui, nous avons une faisabilité avec un total estimé de travaux avec la majoration RE2020, etc., à 7,7 millions. Il nous reste 7000 euros, nous sommes short.

Moi, j'ai demandé à ce que le travail d'estimation soit le plus complet possible et le plus pessimiste possible. Aujourd'hui, nous sommes sur un coût d'opération à 11 millions, quasi 12 millions (993 000) et un coût de travaux à 7,7 millions. Nous ne sommes pas à l'abri. Aujourd'hui, nous ne pouvons pas répondre à cela. Le meilleur AMO ne peut pas nous le dire. Nous avons pris des coefficients multiplicateurs en nous disant : il y a déjà la RE2020, nous avons des tas d'entreprises qui se demandent comment eux font faire leur devis, etc. parce qu'eux-mêmes n'ont pas suffisamment de retours pour savoir comment ils vont gérer leur chantier et nous avons comme vous le savez tous des événements récents qui font que cela ne va pas forcément s'arranger et que les matériaux augmentent tous les mois.

Je crois que je vais pouvoir négocier une petite enveloppe, peut-être pour l'aménagement du parc, parce que cette enveloppe que je vous présente là, c'est rénovation du Château, extension du Château, création du bâtiment extérieur, parking, extérieurs (c'est ce que nous appelons les extérieurs techniques) cheminement, etc. Et pas mise en valeur du parc. Mais là, j'ai déjà commencé à essayer de négocier une rallonge et je crois que j'y suis à peu près parvenue. À suivre ! Voilà ce que je peux vous dire aujourd'hui. Maintenant, nous allons faire quoi ? Nous lançons le préprogramme. Nous déposons les permis de démolir des bâtiments annexes. Vous allez avoir des délibérations dans ce sens. Nous avons pris la décision, alors là c'est de façon un peu unilatérale, mais à partir du moment où nous savons que les bâtiments annexes ne pourront pas nous servir pour accueillir le projet, ce qui est fait n'est plus à faire, nous lançons les permis de démolir les bâtiments annexes.

Ce sera fait et puis en même temps nous sommes aussi tous en train de cavalier derrière des montants de marchés qui semblaient raisonnables. De toute façon, nous n'avons pas vocation à réutiliser ces bâtiments, autant les démolir. Nous informons les Talençais. M. le Maire tenait à ce que vous soyez les premiers. À partir de demain, ce travail de concertation continue. Nous écrivons évidemment les courriers. Pour ne rien vous cacher, les courriers sont prêts, mais ne partiront que demain pour indiquer que le travail va continuer. Le programmeur va maintenant travailler sur la phase de préprogramme qui est la phase qui suit la faisabilité, va pour cela avoir besoin de rencontrer des personnes, des responsables d'associations, des élèves, des profs, etc.

Nous sommes en train de travailler d'ailleurs sur un petit comité d'utilisateurs potentiels qui vont pouvoir travailler à cette partie plus programmatique et technique. Toute cette information va se dérouler à partir de demain, c'est la raison pour laquelle il semblait important de vous informer aujourd'hui et nous allons mettre en place une CAO spécifique, c'est l'objet de la prochaine délibération. C'est pour cela que je voulais vous faire cette information en amont et pas uniquement l'information de mise en place d'une CAO ad hoc pour le Château des Arts et puis avec une spéciale dédicace à Jacques MONFÉRIER. Voilà. C'était quand même le

fruit du hasard de faire cette présentation sur laquelle nous travaillons depuis 2 ans maintenant aujourd'hui. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Mme la Première Adjointe. Nous voulions vraiment vous donner tous ces éléments-là. Nous sommes très en amont par rapport à la procédure, mais nous avons trouvé intéressant le fait de vous donner l'ensemble de ces informations.

Alors, il faut évidemment les intégrer, mais nous n'en sommes pas encore à la phase de préprogramme. Nous sommes vraiment très en amont. C'est une première, mais cet événement méritait bien le fait que nous présentions plus que ce qui nous est demandé et de le partager avec vous ce soir. M. BARDIN avant que nous ne passions à la Commission d'Appel d'Offres qui est plus technique, mais importante.

M. BARDIN : Écoutez, nous prenons note des informations. Je vais revenir sur quelque chose dont j'ai déjà parlé, je vous ai déjà dit, mais quand je vois que l'AMO dit que sur la réhabilitation même du Château, apparemment il n'y aurait pas de problème de surcoût, je pense quand même préférable qu'il serait peut-être bon de lancer un diagnostic technique sur l'état de l'existant peut-être même avant de lancer la phase concours de maîtrise d'œuvre et de façon à s'assurer qu'effectivement...

Mme FABRE-TABOURIN : Dans le préprogramme, c'est ce qu'on va faire.

M. BARDIN : D'autant plus il semblerait que d'après la programmation, il va y avoir des ouvrages en sous-sols, notamment le parking. Ce n'est pas un petit trou, c'est un trou proche. Les sols à Talence sont ce qu'ils sont.

Mme FABRE-TABOURIN : Les diagnostics sont en cours. Tout cela est lancé. Nous avons lancé des diagnostics grosso modo sur ce qui est grand projet. Nous avons déjà lancé des diagnostics des sols systématiquement. Les diagnostics du Château sont en cours. C'est lancé.

M. BARDIN : Enfin, peut-être je ne l'ai pas entendu, il me semblait que nous avons parlé de lieux de résidence. Est-ce qu'il y a des lieux de résidence artistique, d'accueil de l'artiste sur les différents domaines de la culture qui sont prévus dans cette opération ?

Mme FABRE-TABOURIN : Pas au niveau de la faisabilité. Au niveau du préprogramme, cela fait partie des choses. Nous avons des mètres carrés qui, comme toujours au niveau des faisabilités, ne sont pas encore attribués. C'est bien ce qui va faire l'objet du travail de préprogramme. C'est-à-dire que nous allons blinder les besoins techniques si je puis dire qui sont nombreux et complexes. C'est pour cela que nous avons gardé volontairement une souplesse à l'intérieur du Château parce que cela ne servait à rien de remplir le Château à fond puisque de fait il n'était pas forcément adapté à la partie purement enseignement. Je vous dirai cela en septembre.

M. LE MAIRE : Mme GRESLARD.

Mme GRESLARD-NEDELEC : Oui, merci de cette présentation et pour une fois c'est appréciable d'avoir en tant qu'élue la première information directe. Merci. Moi, j'ai une autre question. J'ai vécu et participé à tous les travaux préliminaires du Dôme et j'avais alerté, je réitère cette alerte, sur la bonne préparation de qui va être dans ce bâtiment ou ces bâtiments, pour quel usage ? Parce que nous avons vu et M. CAZABONNE en a été témoin des demandes et des idées apparaître et des espaces bouger, se réduire et finir quelquefois par être un entre-deux qui ne satisfait personne ou en tous les cas pas bien, ni les besoins, ni les utilisateurs. J'alerte bien en amont.

Effectivement, vous parlez d'une salle de 100 places. Le Forum, c'est à peu près la même jauge. Nous avons vu que sur des événements, cela peut être riquiqui pour des événements un peu culturels, même si... Alors, je sais bien qu'il y aura l'Auditorium plus tard, mais tout de même 100 places, c'est une jauge et moi j'ai aussi des questions. Les associations, combien et sous quelle forme leur présence dans le lieu ? Voilà.

Mme FABRE-TABOURIN : Alors, cela va dépendre d'elles. Vous savez que nous avons... Talence est riche de son monde associatif. Moi, je conçois ce lieu comme un lieu qui devra être mutualisé. Je crois qu'une de nos grandes difficultés, c'est que tout le monde veut être propriétaire de sa salle, vous le savez comme moi. Là, je crois qu'il faudra que nous soyons très clairs dès le départ par rapport au monde associatif. C'est-à-dire, j'aurais envie de vous répondre, un maximum en fonction d'une réalité d'action parce que pour ne rien vous cacher, nous avons fait le bilan d'utilisation de nos locaux par un certain nombre d'associations. Moi, je crois, pour être là depuis un certain moment, connaître certaines choses à Talence, j'en ai découvert. En même temps, j'ai découvert aussi que nous avions parfois des conventions avec des gens qui nous disent : « Non, mais nous sommes là et nous sommes 70 à chaque fois que nous nous réunissons et nous avons besoin de tous nos créneaux, etc. ».

C'est inexact. Je pense que cela sera justement le travail du programmiste de mettre en perspective la réalité d'occupation des différents locaux par les associations et de mettre en place. Moi, je tiens vraiment à cela. Je crois qu'à la limite, c'est comme cela que le service culturel l'a conçu, ce que je trouve être un travail merveilleux de dire : « Nous allons tout de suite travailler sur de l'enseignement artistique, pluridisciplinaire. Nous allons tout de suite organiser des passerelles entre les différents apprentissages. » Si le service culturel de la Ville de Talence qui est un excellent service comme chacun le sait est capable d'avoir cette plasticité intellectuelle, le monde associatif suivra. Comptez sur moi pour être extrêmement précise par rapport à cela. Je crois que la difficulté, c'est que justement il ne faut pas que les gens s'approprient les locaux que nous pourrions mettre à disposition.

M. LE MAIRE : M. JOLIOT.

M. JOLIOT : Oui, merci, M. le Maire. Lors de la présentation du tout premier projet lié à la concertation à l'Auditorium du Forum, nous avons discuté déjà une première fois de façon assez complète qui était intéressante d'ailleurs et j'avais fait remarquer pour ma part - c'était une petite passe d'armes, mais sympathique comme toujours avec moi

Mme FABRE TABOURIN : Oui, comme toujours.

M. JOLIOT : que moi je trouvais que c'était l'occasion tant qu'à investir, je savais que l'investissement, c'est conséquent, mais je pensais que c'était l'occasion d'avoir une vision un peu plus large que le seul périmètre Château des Arts et de faire rentrer cette reconstruction avec tout le projet qui va avec dans un projet plus vaste d'écoquartierisation et j'estimais qu'il y avait des éléments qui permettraient certainement, notamment les terrains municipaux qui sont en face de l'autre côté de la rue d'avoir quelque chose de beaucoup plus grand. Alors, moi comme j'avais dit à l'époque, cela manquait un peu de souffle à mon sens, que c'était un peu petit bras.

Alors, je ne méconnaissais pas la difficulté du projet en lui-même. Je sais que les investissements sont conséquents, tout ce que nous voudrions, mais je pense qu'à un moment donné il faut aussi s'inscrire dans l'époque et je pense que nous devons avoir aussi une dimension qui dépasse le périmètre municipal. C'est-à-dire à un moment donné qui rejoint aussi l'époque et ses nécessités et moi je pensais que l'avenir c'était nécessairement l'écoquartierisation de toute la Ville alors en fonction des moyens, en fonction des possibilités, mais aussi en fonction de la volonté et je ne trouvais pas cet élément de volonté. Je voulais faire cette remarque parce que je pense qu'il n'est pas du tout trop tard pour intégrer ce projet dans un projet plus vaste que lui-même avec un souffle, un élan, un volontarisme municipal qui dise : voilà, nous avons un outil fort pour avancer vers un écoquartier. Voilà. Moi, je pose la question : qu'est-ce qu'on attend ? Merci.

Mme FABRE-TABOURIN : Alors, figurez-vous que le ministère de la Culture et l'urbaniste du ministère de la Culture partagent vos vues. Je suis allée très vite parce que sinon je peux vous tenir jusqu'à 2 heures du matin sur le travail qui a été fait depuis 2 ans, mais je pense que là après vous allez m'en vouloir. Nous avons travaillé sur l'ensemble des franges. Nous avons travaillé au-delà du site du Château des Arts. Ensuite, il y a une réalité. Il y a une réalité financière. Nous avons regardé le site des jardins, du CAJ en face. Nous avons regardé l'ouverture du Château sur le quartier. Est-ce que nous gardons les murs ? Après, il y a le principe de réalité qui dit : « Voilà, vous avez un budget. » Ce travail a été fait justement puisque l'idée, c'est d'avoir un projet urbain qui ne soit pas uniquement l'accumulation de petits plots.

J'avais parfaitement retenu notre conversation et c'est la raison pour laquelle j'avais demandé la mise en place de cet atelier ouvert avec les Bâtiments de France, le CAUE, le ministère de la Culture, un urbaniste d'État, un paysagiste d'État parce que quelque part, même si nous tous ici et les Talençais et les utilisateurs des différents enseignements artistiques sont des experts à leur manière, c'était important d'avoir ce regard et de prendre un peu de hauteur. Rien ne dit que dans 5 ans, dans 10 ans, dans 15 ans nous n'y parviendrons pas. Aujourd'hui, nous allons répondre à un projet que nous avons inscrit et pour lequel volontairement nous avons travaillé en dézoomant et systématiquement nous essayons de travailler en dézoomant, mais nous n'aurons pas les moyens aujourd'hui.

D'abord, nous devons répondre à des conditions d'enseignement qui, aujourd'hui, sont... Cela fait quand même un moment que ce projet est attendu avec les moyens que nous avons et en espérant que nous arrivions au bout avec l'enveloppe qui est conséquente. 12 millions

d'euros, c'est conséquent. Je vous ai tous alertés sur... Je suis incapable aujourd'hui de vous dire si dans 6 mois ou dans 1 an je ne reviens pas devant vous en disant : « Il nous manque tant parce que tout a flambé. » L'époque nous pousse à être un peu prudents.

M. LE MAIRE : D'autres remarques ? Mme DE MARCO.

Mme DE MARCO : Merci, merci pour cette présentation bien en amont du projet. C'est vrai que moi aussi je partage quand même l'idée d'avoir une réflexion plus globale sur le centre-ville, son devenir, la place de ce Château et de ce volet artistique dans ce lieu. Je trouve cela fort intéressant la réflexion que vous avez eue.

Se posera et vous l'avez bien souligné le problème d'accès et de stationnement. Je ne sais pas quelle solution vous allez trouver parce que nous ne sommes pas loin du tram, mais en même temps il y a quand même 16 salles prévues, ce qui va amener quand même pas mal d'enfants sur ce site accompagnés souvent par leurs parents avec leur véhicule. C'est un premier temps. Moi, je trouve que ce projet global artistique est très intéressant de réunir la musique, la danse, les arts plastiques, le théâtre.

Par contre, quand vous parlez d'Auditorium, je ne sais pas. Moi, je suis restée sur l'idée que nous avons déjà au Forum une salle qui à mon avis n'est pas assez exploitée, de 80 à 90 places, qui mériterait quand même d'être connue parce que je trouve qu'il y a une belle acoustique, qu'elle est intéressante et de faire des conférences, de faire un lieu. Il y aura aussi à côté, vous prévoyez une autre salle qui est à peu près de la même capacité. Quel va être le lien entre ces deux ? Est-ce que nous avons besoin de deux salles différentes à peu près de la même capacité ? C'est mon interrogation. Je m'interroge. Après, moi, j'ai toujours le souvenir de votre engagement de campagne qui était non pas un Auditorium, mais une salle polyvalente de 500 places que vous aviez mise dans votre programme et je sais que vous tenez vos engagements.

Mme FABRE-TABOURIN : Oui. J'en ai parlé.

Mme DE MARCO : Non et aujourd'hui nous ne savons pas où cette salle qui n'était pas un Auditorium pour moi, qui était une salle polyvalente où elle va se situer ?

Mme FABRE-TABOURIN : Je l'ai évoquée, Mme DE MARCO.

Mme DE MARCO : Oui, mais vous avez dit que vous étiez toujours en réflexion.

Mme FABRE-TABOURIN : Je revenais vers vous avant l'été, je l'espérais avec la faisabilité exactement sur le même principe.

Mme DE MARCO : Ce n'est pas abandonné, mais moi j'avais entendu Auditorium, mais pas salle polyvalente.

Mme FABRE-TABOURIN : Non, non, c'est une salle de restitution. Sur la salle qui est dans le Forum, nous avons bien pris en compte sa limite d'utilisation et un de ses défauts, vous en conviendrez, c'est qu'elle n'est pas accessible directement depuis l'extérieur sans rentrer dans l'immeuble (1^{ère} difficulté). Nous pouvons quand même considérer qu'à partir du moment

où tous les enseignements vont être à proximité immédiate (2^{ème} difficulté), vous le savez comme moi que quand on fait de la musique ou du théâtre, on a besoin, c'est une salle de restitution. L'idée, c'est d'avoir une salle de restitution qui serve justement aux différents enseignements d'une part, mais que cette salle soit aussi immédiatement et pratiquement accessible sans rentrer dans le reste de l'immeuble, de façon à ce qu'il n'y ait pas de dégradations, de gens qui se promènent dans les couloirs, etc.

Cela n'a rien à voir, elle n'est pas du tout conçue de la même façon. C'est une salle de restitution et je vous ai indiqué tout à l'heure qu'évidemment puisque dans notre programme figure une salle polyvalente de 500 places, nous avons étudié puisque nous avons malgré tout une grosse zone constructible derrière le Château des Arts. Dans l'absolu, en surface de plancher, si nous voulons tout bétonner, nous pouvons. C'est faisable. Dans ce travail de faisabilité, nous avons vérifié si une telle conjugaison de projets serait acceptable et d'un point de vue environnemental et d'un point de vue purement urbain. La réponse est non. C'était plus simple. C'était plus simple en termes d'exécution et en termes de budget parce que dans ce cas-là, vous savez comme moi et il y a différents professionnels de la construction dans la salle qu'un très gros projet cela peut coûter moins cher et cela peut prendre moins de temps que deux gros projets.

Ce travail-là, nous l'avons fait, et ce que je vous ai indiqué c'est que quand le travail de faisabilité sur la salle polyvalente qui sera d'une jauge de l'ordre de 500 places sera réalisé, moi je ferai comme aujourd'hui parce que je crois justement important... Après, vous savez comment cela se passe, on a tous les éléments techniques qui se déroulent. Moi, je pense que c'est important de venir au niveau de la faisabilité. Évidemment, après nous avons tous les moments obligatoires. Nous vous présentons les programmes, les concours, les machins, etc., mais aujourd'hui c'est faisable pour tel montant. C'est faisable en répondant à ce que les Talençais ont exprimé lors de la concertation, ce que les services utilisateurs ont exprimé quand nous les avons consultés directement, et cela s'inscrit dans la politique culturelle que porte la Ville. Voilà. L'Auditorium viendra compléter.

M. LE MAIRE : Mme DE MARCO.

Mme DE MARCO : Oui, excusez-moi, je n'avais pas fini. Question budget, vous nous avez présenté le premier budget, mais nous avons au budget précédent quand même voté les 6 millions pour cette salle polyvalente.

Mme FABRE-TABOURIN : Absolument.

Mme DE MARCO : Ma question est toujours la même, cette salle qui était l'ancienne école de musique, etc., qui était prévue à l'arrière du parking Gaumont où nous avons acheté quand même les droits à construire de plus d'un million + des frais d'études de plus d'un million, c'est-à-dire 2 millions à peu près, vous ne savez pas ce que cela va devenir.

Mme FABRE-TABOURIN : Je vous le dirai quand j'aurai une faisabilité terminée, Mme DE MARCO.

Mme DE MARCO : Oui. Pour savoir si nous gardons cet usage, si cela sera revendu.

Mme FABRE-TABOURIN : Je vais revenir vers vous, vous allez voir.

Mme DE MARCO : Ce sera toujours très intéressant. Vous nous dites que ce sera dans le mois de juin.

Mme FABRE-TABOURIN : J'espère avant l'été. En fait, pouvoir vous présenter tout cela avant l'été.

M. LE MAIRE : D'autres prises de parole ? Merci d'abord pour ce débat. Avant de passer là-dessus, pour compléter en remerciant bien évidemment Mme la Première Adjointe pour l'énergie déployée avec tous les services, nous avons beaucoup focalisé, je pense qu'il faudra que nous fassions attention aux termes. Je regardais la Directrice de l'École de Musique, ce qui était demandé dans l'équipement et ce qui nous était souvent reproché, c'est l'absence de salles de répétition collective. Cette salle que nous construirons à l'intérieur du Château des Arts et qui a fait l'objet d'âpres négociations n'est pas destinée à venir concurrencer une autre. Là où je rajouterai aussi dans les défauts de la salle du Forum qui s'appellera Jacques MONFÉRIER qu'elle n'est pas non plus gradinée, ce qui en fait là-dessus... Mais rien n'empêchera dans le cadre de la reconfiguration du Forum – vous savez que nous porterons ensemble cette reconfiguration-là – d'imaginer une nouvelle vocation et peut-être de venir lui gommer les défauts qu'elle a aujourd'hui puisqu'elle a aussi plein de qualités. Ce sont un peu deux salles et deux ambiances finalement.

Sur les éléments de mobilité que vous avez cités, nous serons quand même sur un équipement de proximité, c'est-à-dire que le nombre de places de parking qui va être jugé va être fait pour absorber cela, il n'est pas question d'aller faire un équipement sans ces éléments-là. Nous y ferons aussi et je pense que cela recueillera votre agrément la place aux mobilités douces de manière à ce que les gens viennent aussi en vélo, à pied sur un équipement qui reste quand même central, même si je partage vos propos. Nous ne sommes pas dans l'exact centre-ville, mais nous ne sommes pas non plus à des kilomètres. Juste vous dire qu'il y a quand même deux points qui vont changer la donne dans j'espère 1 an et un autre dans 4 ans, d'abord vous aurez le futur bus à haut niveau de service dit bus express qui va passer le long de l'avenue de la Vieille Tour. Nous serons à 5 minutes à pied avec l'arrêt qui devrait être positionné autour d'Albert Camus. Nous n'avons pas encore le positionnement.

L'autre chose que nous continuerons à porter, c'est une très vieille demande de la Ville de Talence qui est l'extension du 43 qui aujourd'hui s'arrête à Forum et qui pourrait parfaitement être continué pour aller desservir notamment le pôle d'échanges de la Médoquine, ce qui permettrait d'avoir une desserte en bus performante puisque le 43 en plus traverse tout Talence. Peut-être que nous aurons un autre aspect là-dessus, mais cela nécessitera pour cela une concertation avec les habitants. Merci à toutes celles et à tous ceux, je n'ai pas envie de les citer parce qu'il y a beaucoup de services et beaucoup d'élus qui ont participé. Nous pensions au départ avoir trop de mètres carrés. Nous nous apercevons pour répondre à ce que tu disais tout à l'heure que finalement il n'y en a pas assez, mais nous allons avoir quand même un projet très ambitieux qui n'enlèvera pas la pratique au quotidien.

Pour la Commission d'Appels d'Offres, je vais vous proposer d'abord d'accepter à l'unanimité puisque telle est la loi de ne pas voter à bulletin secret sauf si quelqu'un s'y oppose et vous indiquer que la liste présentée est composée de :

Titulaires :

- Mme Frédérique FABRE-TABOURIN
- M. Vincent BESNARD
- M. François JESTIN
- Mme Jacqueline CHADEBOST
- M. Christian BARDIN

Et en suppléants :

- Mme Jeanne SALLET
- M. Mathieu JOYON
- M. Patrick DUART
- M. Jean-Jacques BONNIN
- Mme Christine QUÉLIER.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Tout le monde est d'accord. Unanimité. Écoutez, une belle unanimité. Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire expose :

« Comme il vient de vous l'être présenté dans le cadre d'une information du conseil municipal, la Ville a pour projet de réaliser sur le site du Château des Arts, 109 rue Camille Pelletan, un Etablissement d'Enseignement Artistique regroupant l'Ecole Municipale de Musique et de Danse, les ateliers d'Arts Plastiques et l'enseignement du Théâtre, mais aussi des associations intervenant dans le domaine de la culture. Le projet se traduira par la construction d'un bâtiment neuf qu'il conviendra de relier au Château des Arts dont la rénovation est également prévue.

Cette opération permettra de doter la ville d'un équipement moderne qui constituera le fer de lance de l'enseignement artistique talençais dans le droit fil du premier axe du projet culturel qui vous a été présenté lors du dernier conseil municipal.

Dans ce cadre, je vous rappelle que, par délibération du 21 septembre 2020, enregistrée en Préfecture le 23 septembre 2020, vous avez pris acte, après délibéré, de la composition de la Commission d'Appel d'Offres permanente, qui se réunit périodiquement, en fonction des besoins. Or, le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) n'interdisant pas d'instituer plusieurs commissions d'appel d'offres, conformément au principe constitutionnel de libre administration des collectivités territoriales, par délibérations du :

- 21 septembre 2020, enregistrée en Préfecture le 23 septembre 2020 : réhabilitation sur le Groupe Scolaire Paul LAPIE,
- 9 novembre 2020, enregistrée en Préfecture le 11 novembre 2020 : réhabilitation du Groupe Scolaire Albert CAMUS,
- 20 septembre 2021, enregistrée en Préfecture le 22 septembre 2021 : réhabilitation des Châteaux Peixotto, Margaut et de leurs dépendances,
- 13 décembre 2021, enregistrée en Préfecture le 15 décembre 2021 : réhabilitation du stade nautique Henri Deschamps,

vous avez procédé à l'élection des membres de commissions d'appel d'offres propres à ces opérations, compte tenu de leur spécificité.

En raison du caractère structurant de ce projet pour la Ville, je vous propose de constituer une Commission d'Appel d'Offres ad hoc, propre à la réhabilitation et à l'extension du Château des Arts, en vue de la création d'un Etablissement d'Enseignement Artistique.

Cette commission d'Appel d'Offres spécifique sera composée de :

- l'autorité habilitée à signer les marchés ou son représentant, président
- cinq membres titulaires et cinq membres suppléants élus au scrutin de liste secret au sein de l'assemblée délibérante à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Je vous propose, si vous en êtes d'accord, de ne pas procéder au scrutin secret, comme le prévoit expressément l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales sous réserve de l'accord unanime de l'ensemble du conseil municipal.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour ne pas recourir à un scrutin secret.

Il est constaté qu'une seule liste a été déposée. Cette dernière s'intitule « Commission d'Appel d'Offres – Château des Arts » et présente les candidats suivants :

Titulaires :

- M. Vincent BESNARD
- Mme Frédérique FABRE-TABOURIN
- M. François JESTIN
- Mme Jacqueline CHADEBOST
- M. Christian BARDIN

Suppléants :

- M. Mathieu JOYON
- Mme Jeanne SALLET
- M. Patrick DUART
- M. Jean-Jacques BONNIN
- Mme Christine QUELIER

Il est ensuite décidé de procéder au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, pour l'élection des membres de la commission d'appel d'offres propre à l'opération de réhabilitation et d'extension du Château des Arts, en vue de la création d'un Etablissement d'Enseignement Artistique.

A l'issue du vote, la liste « Commission d'Appel d'Offres – Château des Arts » obtient 43 voix.

A la suite de l'attribution des sièges de quotient et des sièges de reste, sont élus les titulaires et suppléants suivants au sein de la commission d'appel d'offres propre à l'opération de réhabilitation et d'extension du Château des Arts, en vue de la création d'un Etablissement d'Enseignement Artistique :

- | | |
|---------------------------------|------------|
| - M. Vincent BESNARD | Titulaire |
| - Mme Frédérique FABRE-TABOURIN | Titulaire |
| - M. François JESTIN | Titulaire |
| - Mme Jacqueline CHADEBOST | Titulaire |
| - M. Christian BARDIN | Titulaire |
| - M. Mathieu JOYON | Suppléant |
| - Mme Jeanne SALLET | Suppléante |
| - M. Patrick DUART | Suppléant |
| - M. Jean-Jacques BONNIN | Suppléant |
| - Mme Christine QUELIER | Suppléante |

Ces derniers siégeront au sein de la Commission d'Appel d'Offres propre à l'opération de réhabilitation et d'extension du Château des Arts, en vue de la création d'un Etablissement d'Enseignement Artistique, dont j'assurerai la présidence (ou mon représentant), en tant qu'autorité habilitée à signer les marchés publics passés

selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens.

En outre, pourront participer aux réunions de la commission, avec voix consultative :

- le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence, lorsqu'ils y seront invités par le président de la commission,
- des personnalités ou un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale désignés par le président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet du marché public.

Enfin, le règlement intérieur relatif au fonctionnement de la Commission d'Appel d'Offres, qui n'est pas modifié, est joint à la présente délibération. »

ADOpte PAR 43 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 5/04/2022

N° 5 – Délégations et représentations du Conseil Municipal au sein de divers organismes extérieurs – Modification

M. LE MAIRE : Alors je voudrais vous dire qu'au sein du Lycée Victor LOUIS, Jean-François LAROSE remplacera M. Stéphane DELGADO en titulaire. Idem pour le lycée Hôtelier de Gascogne et que pour la remise à jour et la continuité du projet éducatif territorial, nous modifions : Mme CHADEBOST, Mme FABRE-TABOURIN, Madame MADRID laissent la place à M. BESNARD, M. FARGUES et M. ERCHOUK pour correspondre aux attentes notamment de sport et puis de culture dans ce PEDT. Mme QUÉLIER et vous en faites partie.

Mme QUÉLIER : Oui, c'est pour cela. Déjà, je trouvais étrange cette partie de la délibération, nous avons l'impression que c'est quelque chose qui s'impose, qui est un acte d'autorité de changer ces trois membres du Projet Éducatif Territorial. L'autre chose, c'est que je m'inquiète toujours de commencer à travailler sur ce projet puisque depuis le début de la mandature, je n'ai pas vu passer de réunions.

M. LE MAIRE : Alors, ne vous inquiétez pas, mais vas-y, je conclurai sur les éléments d'autorité.

M. DUART : Oui, alors sur les éléments d'autorité, le PEDT de son vrai nom d'ailleurs PEDT Plan Mercredi puisqu'avec la seconde réforme des rythmes scolaires, quand nous sommes passés à la semaine de 4 jours, les centres de loisirs du mercredi ont été pris en compte – nous disons PEDT, cela va plus vite – en quelque sorte définit et précise la politique éducative de la Ville et les moyens qui y sont associés. Parmi ces moyens, il y a le sport, la culture et la politique de la Ville dans le cadre du PRE. Or, les élus concernés par ces délégations qui sont partie prenante dans le PEDT n'étaient pas représentés. Pourquoi ? Parce qu'après les élections, nous avons désigné des gens. Certainement que nous n'avons pas fait... ils n'étaient pas représentés, ce qui n'était pas normal bien sûr. Voilà pourquoi nous avons proposé à nos collègues qui y siégeaient de laisser leur place à ces élus. Voilà.

Ce n'est pas une question de personne, c'est une question de délégation. Voilà. Pour le reste, pour le travail, le travail a commencé. Il n'y a pas eu de réunion depuis le début de la mandature, simplement parce que ce Comité de Pilotage aurait dû avoir lieu l'année dernière,

mais Covid oblige, nous n'avons pas pu faire le travail de bilan qui s'impose avec les associations, etc. C'est pour cela que nous avons voté si vous vous rappelez avec l'accord de l'Éducation Nationale qui valide, sa prolongation pour 1 an. Cette année va avoir lieu le Comité de Pilotage qui va renouveler le PEDT pour 4 ans. Alors, nous avons commencé à travailler, mais c'est un gros travail pour faire le bilan. C'est un gros travail avec nos partenaires associatifs, etc.

Nous avons commencé, je peux même vous donner le détail des réunions qui ont eu lieu, mais les réunions hors Comité de Pilotage. Ce sont des réunions préparatoires. Depuis le 8 février, nous avons commencé à travailler avec nos partenaires associatifs. Il y a eu une première réunion. Il y a eu une seconde réunion le 4 mars toujours avec eux et toujours pour finaliser le bilan. Le 17 mars, nous avons réuni les groupes de concertation maternelles, élémentaires pour présenter le bilan et pour avoir leur avis là-dessus et nous allons faire le Comité de Pilotage auquel vous appartenez et auquel mes collègues appartiennent probablement fin mai début juin. Simplement, nous avons besoin de finaliser avec les institutions, c'est-à-dire la CAF entre autres. Or, la personne qui s'occupe de cela à la CAF a été malade, elle vient d'être remplacée. La nouvelle personne qui la remplace arrive juste, elle a besoin d'entrer un peu dans les dossiers. C'est pour cela que nous allons attendre peut-être fin mai, début juin – elle nous donnera le feu vert – pour faire le Comité de Pilotage. Voilà. Mais nous avons commencé à y travailler et c'est vrai que la crise sanitaire a tout décalé.

M. LE MAIRE : Voilà. Je vous espère rassurée. Je ne suis pas autocratique. Je trouve pertinent que les groupes de travail et les personnes qui travaillent à un moment ou à un autre puissent être ajustés sans qu'il soit notion. Je trouve que cela s'adapte en fait tout simplement à la vie des projets.

Mme QUÉLIER : Oui. Enfin, là c'est un petit peu étonnant dans le sens où - vous l'avez dit, après l'erreur est humaine - sport, etc., cohésion sociale, c'était déjà évident dès le départ que ce serait concerné par ce Projet Éducatif Territorial. Ce n'est pas une nouveauté. Ensuite, je découvre aussi la place du Comité de Pilotage de ce projet et je trouve un petit peu dommage d'entendre cette formulation, mais je suis peut-être trop pointilleuse comme quoi le Comité de Pilotage se réunira pour reconduire le projet. Je pense quand même qu'il y a aussi une marge peut-être de critique et de liberté ou d'évolution de ce projet.

M. LE MAIRE : Je... Juste, nous allons conclure là-dessus, je n'ai jamais entendu ce groupe de pilotage, beaucoup en ont fait partie, faire part d'éléments sur lesquels ils n'auraient pas pu s'exprimer librement. Il a fait énormément. Dans le cadre des rythmes scolaires que nous avons changés deux fois, il y a eu beaucoup de travail. Ce Comité est libre et le Conseil Municipal reste l'instance souveraine pour l'adopter. Telle est la loi, ma chère collègue. D'autres éléments ? Les votes ? Merci.

DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire expose :

« Par délibération n° 6 en date du 8 juin 2020, le Conseil Municipal a approuvé l'ensemble des délégations et représentations du Conseil au sein de divers organismes extérieurs.

Cette délibération, ainsi que la délibération n° 3 du 13/12/2021 portant notamment modification de la désignation au sein du Conseil d'Administration du Lycée Victor Louis, nécessitent aujourd'hui une modification suite au souhait de Monsieur Stéphane DELGADO de ne plus siéger au sein des conseils d'administration des lycées Victor Louis et Hôtelier de Gascogne.

Je vous propose de ne pas procéder, si vous en êtes d'accord, à un vote au scrutin secret (article L.2121-21 du C.G.C.T. : « le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations ...). »

En conséquence, je vous propose de procéder à la nomination de M. Jean-François LAROSE au sein du Lycée Hôtelier de Gascogne et du Lycée Victor Louis en remplacement de M. Stéphane DELGADO.

Par ailleurs, il convient de modifier la composition du Projet Educatif Territorial afin de prendre en compte les axes de travail développés par la ville en termes de sport, culture, cohésion sociale et prévention.

Il est donc proposé de remplacer Mesdames Frédérique FABRE-TABOURIN, Jacqueline CHADEBOST et Isabel MADRID par :

- M. Frédéric FARGUES,
- M. Vincent BESNARD,
- M. Salem ERCHOUK.»

ADOPTE PAR 34 VOIX POUR

2 ABSTENTIONS (N.E.T. + T.D.)

7 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (T.E.T.)

Reçu en Préfecture le 5/04/2022

N° 6 – Composition du groupe de travail Finances – Modification

M. LE MAIRE : Et bien donc je vous propose de faire remplacer Mme BALLIGAND par M. GIRON. Mêmes éléments ? Même vote ? Mme QUÉLIER.

Mme QUÉLIER : Alors, concernant cette délibération a priori très formelle et technique, je m'interroge sur deux points. Le premier, quelle est la vie de ce groupe de travail depuis sa création le 6 juillet 2020 ? Est-ce qu'il s'est réuni ? Combien de fois ? Avec quels objectifs précis ? J'imagine que le groupe a travaillé sur ces objectifs et qu'il existe des comptes rendus de réunions. Est-ce qu'il ne serait pas opportun de partager les résultats que j'imagine très fructueux et intéressants de ce groupe avec le Conseil et même plus largement avec la population talençaise via le site internet ? D'ailleurs, je déplore toujours que sur le site internet de la Ville, on ne voit pas apparaître clairement ces groupes de travail et leur composition et au moins en résumé leur activité. Sur le groupe participation citoyenne, nous avons décidé de donner un compte rendu deux fois par an je crois, nous verrons, mais pour l'instant c'est un peu opaque.

Le deuxième point concerne le fait que ce groupe de travail va désormais par le changement que vous proposez ne plus comporter que 2 femmes sur 7 membres et je vous entends déjà dire que bien sûr il n'y avait pas de volontaires femmes, que nous ne pouvons pas nous couper de compétences masculines, etc., que nous ne pouvons forcer personne. Je sais tout cela, mais vous n'êtes certainement pas sans ignorer qu'au niveau des instances politiques les finances, c'est assez symbolique, cela fait partie des secteurs symboliques puisque c'est un sujet que les hommes partagent assez peu avec les femmes. Le rapport du Haut Conseil à l'Égalité entre les Hommes et les Femmes déplorait encore dans son dernier rapport qui date de février 2022 et je suis sûre que vous l'avez lu attentivement que les missions des élues locales sont encore trop liées aux stéréotypes attachés à leur sexe. Au sein des Conseils Municipaux, on observe une répartition fortement genrée des différentes Commissions.

J'ai pu d'ailleurs constater et, je pense, à vous M. CAZABONNE qu'au Sénat la Commission Finances est massivement masculine (12 % de femmes) alors que la Commission des Affaires Sociales comme par hasard, elle, compte presque 70 % de femmes. Alors, je sais que le Sénat n'est pas un exemple de parité puisqu'il n'y a que 35 % de sénatrices, mais néanmoins nous voyons bien la différence et les stéréotypes qui existent derrière ces différents secteurs. À l'impossible nul n'est tenu ! Je ne fais pas non plus reproche à Mmes les élues talençaises, car cela ne dépend pas complètement de vous. Mon seul message, c'est de dire que nous ne pouvons pas avancer sur cette question si nous ne la travaillons pas au quotidien à travers des petites choses qui peuvent être symboliques, à travers une vigilance, une attention, à travers le développement d'une sensibilité à cette question afin que le souci de l'égalité s'inscrive vraiment dans la culture politique, à tous les niveaux, y compris au niveau municipal.

M. LE MAIRE : M. JESTIN va vous répondre.

M. JESTIN : Oui, ce groupe de travail, nous nous sommes réunis à trois reprises en 18 mois. Nous avons essentiellement traité des questions liées au budget, au compte administratif, mais également vous savez que nous avons organisé une opération de récupération de trésorerie sur les associations où nous avons échangé avec les membres du groupe de travail sur la manière dont nous pouvions le mettre en place, essayer d'y réfléchir et d'échanger sur cette question-là. Il est dommage que vous ayez refusé de participer à ce groupe de travail, vous auriez eu toutes les informations au fur et à mesure et puis nous continuerons, nous nous sommes réunis encore le mois dernier, il me semble, pour aborder des éléments liés au compte administratif justement et les éléments qui vont découler de la présentation que je vous ferai après. Voilà ce que je pouvais vous indiquer sur le fonctionnement.

M. LE MAIRE : Monsieur le Sénateur.

M. CAZABONNE : Les sénateurs sont élus au second degré par les grands électeurs et naturellement il y a beaucoup plus d'électeurs hommes que femmes. Mme DE MARCO ne me contredira pas, en arrivant à cette haute assemblée, il est important d'avoir une expérience assez longue de terrain et d'élus locaux. Et c'est donc la traduction de ce phénomène-là.

Progressivement il y a un peu plus de femmes, mais il y a un décalage entre le nombre de mairies femmes et hommes.

M. LE MAIRE : Vous aviez une autre question dans la question ?

Mme QUÉLIER : Est-ce que la composition des groupes de travail pourrait être sur le site internet de la Ville et est-ce que nous pourrions nous entendre pour tous les groupes de travail sans que vous nous reprochiez forcément de ne pas y participer sur le fait qu'il y ait un bilan synthétique au moins des objectifs de ces groupes et peut-être de quelques résultats de leur travail ?

M. LE MAIRE : Ma chère collègue, je suis assez surpris par votre observation. Fabienne HELBIG qui veille scrupuleusement au respect de l'égalité femme/homme, me semble-t-il, a tous les moyens pour travailler et ne fait pas de reproches au groupe majoritaire quant à une pseudo présence plus importante de femmes ou d'hommes. Je suis d'accord avec vous que ce sont parfois des petites choses qui peuvent conduire à des éléments importants. Je trouve surprenant votre position. Vous me dites : « M. le Maire, il n'y a pas assez de femmes. » Vous êtes, me semble-t-il, autonome puisque vous formez votre groupe toute seule, pas pour les sénatoriales, vous étiez en liste commune et vous êtes une femme. Nous vous avons proposé en début de mandat de faire partie de ce groupe de travail. Vous le savez, contrairement aux Commissions, le nombre de personnes qui compose un groupe de travail est beaucoup plus libre qu'une Commission et vous n'avez pas souhaité, pas plus que vos collègues féminines de l'opposition si tel était le sujet y participer.

Je peux entendre qu'à l'occasion d'une délibération qui est issue de disponibilités, nous puissions avoir un débat que nous avons eu, je vous le rappelle, en tout début d'année dans le cadre de la présentation de l'égalité femme/homme, mais si demain vous voulez être plus représentée dans ces groupes de travail et si vous estimez que la place des femmes n'est pas suffisante, candidatez. Il n'y a rien qui vous empêche aujourd'hui de candidater à ce groupe de travail. Rien. Vous majorez d'une unité ce groupe de travail. Vous nous reprochez un élément auquel vous ne participez pas. Je veux bien que vous m'expliquiez comment cela fonctionne, mais je trouve dommage et quand je dis vous, cela peut être toute personne de l'opposition, mais vous êtes partie sur un dogme qui consiste à dire : « Nous ne participons pas au groupe de travail finances. » Après tout, pourquoi pas, mais vous avez une situation qui est créée là-dessus et si jamais vous voulez candidater, je peux même accepter votre candidature aujourd'hui, voyez-vous, et comme cela vous participerez à ce groupe de travail.

Je veux vraiment que nous soyons clairs. Nous avons beaucoup de choses à faire et il y a énormément de choses à faire pour la place des femmes en politique, je suis complètement d'accord, mais je crois vraiment qu'à Talence cette question, ce n'est pas qu'elle ne se pose pas, mais je pense vraiment que nous pouvons nous enorgueillir collectivement parce que nous participons tous à cet avis là-dessus d'avoir par exemple une représentation paritaire des Sénateurs. Nous pouvons simplement aussi nous dire qu'il y a tout un tas de choses qui concourent à tout cela, mais je crois vraiment que cela dépend aussi de vous. Si vous souhaitez participer à cela, enfin moi d'ailleurs ce n'est pas la question, vous serez les bienvenus. Voilà. Sur la composition des groupes de travail ou leur compte rendu, nous

regarderons cela, je ne vais pas vous donner une réponse, mais je vous rappelle que la composition est connue puisque toutes les délibérations nominatives sont inscrites sur le site internet de la Ville. Le nom des personnes qui sont présentes est déjà sur le site internet de la Ville, pas le compte rendu des Commissions. Mme ARMITAGE, vous ne prenez pas souvent la parole en plus. Je vous la donne avec plaisir.

Mme ARMITAGE : Oui, je ne la prends pas souvent puisqu'il n'y a pas forcément besoin que tout le monde prenne la parole en soi, mais comme vous nous interpellez (les femmes du groupe), je me pense un petit peu obligée. Vous savez très bien que le sujet, ce n'est pas de participer aux groupes de travail, mais le fait que ce ne soit pas une Commission.

Alors, je suis très, on va dire, motivée par le fait de participer à une Commission plutôt qu'un groupe de travail et si vous créez cette Commission, c'est avec grand plaisir que j'en ferai partie parce qu'effectivement un groupe de travail et une Commission, cela n'a pas tout à fait la même utilité et c'est cela notre sujet de désaccord.

M. LE MAIRE : Sujet qui dépend des thématiques en fait puisque sur le groupe de participation citoyenne, vous y participez par exemple. De la thématique du groupe de travail dépend votre participation. Vous participez au groupe de travail participation citoyenne. Mon propos est juste le fait de dire qu'aujourd'hui si jamais une femme majoritaire ou minoritaire souhaite y participer, elle sera accueillie avec grand plaisir, mais ne venez pas nous reprocher de ne pas en avoir. Je parlais à Mme QUÉLIER individuellement puisqu'elle me disait : « Il n'y a pas assez de femmes. » Je dis vous pouvez y participer si vous souhaitez. La question n'est pas genrée.

Mme ARMITAGE : Juste pour rectifier, je pense que c'était une alerte parce que je pense que c'est bien que nous soyons tous vigilants sur ce fait. Dès fois, quand quelqu'un se propose pour un groupe de travail, on accepte et on ne prend pas tout à fait la mesure de la parité comme telle. Elle s'en va et c'est à nous tous d'avoir cette vigilance. Je trouve important que Mme QUÉLIER le précise et je ne doute pas que vous en soyez d'accord.

M. LE MAIRE : Ah, mais moi la parité est un combat de tous les jours. Je veux dire que vous pouvez individuellement y participer. C'était l'objet de mon invitation, mais comme vous êtes sur une posture, je la respecte aussi, mais c'est votre choix, pas le mien. Les votes ? Très bien. Merci beaucoup.

DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire expose :

« Par délibération n° 23 en date du 6 juillet 2020, le Conseil Municipal a désigné les personnes composant le groupe de travail Finances.

Cette délibération nécessite aujourd'hui une modification suite au souhait de Madame Isabelle BALLIGAND de ne plus siéger au sein de cette instance.

En conséquence, je vous propose de procéder à la nomination de M. Charley GIRON au sein du groupe de travail Finances en remplacement de Mme Isabelle BALLIGAND.»

ADOpte PAR 34 VOIX POUR

1 ABSTENTION (T.D.)

8 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (T.E.T. + N.E.T.)

Reçu en Préfecture le 5/04/2022

N° 7 – Subvention du Conseil Municipal des Enfants en faveur des Ukrainiens

M. LE MAIRE : Oui. Je voudrais saluer évidemment le travail de Jeanne SALLET et des élus qui m'entourent sur ce Conseil Municipal des Enfants. Je voudrais vous dire en fait que dans le cadre d'une séance plénière de ce Conseil Municipal des enfants, nous avons été beaucoup interrogés sur la guerre en Ukraine. Nous étions au tout début du conflit avec évidemment tous les parents qui ont au fond la difficulté de se dire : « Que savent ces enfants ? Que pouvons-nous leur dire ? » Surtout, le Conseil Municipal n'est pas l'unité encadrante de ces enfants. Nous avons eu un débat avec ces enfants qui nous ont beaucoup parlé de l'Ukraine. Ils voulaient être utiles dans le cadre de l'association des Francas qui les encadre. Ils leur ont proposé de travailler sur les aides possibles et écoutez à la manière du Conseil Municipal des Adultes, ils disposent d'un budget autonome. Je vous rappelle que ce budget autonome est de 16 000 euros chaque année et ils ont décidé d'accorder une subvention exceptionnelle. L'association, ils l'ont choisie, c'est la Croix-Rouge qui a été choisie par ces enfants.

Évidemment, d'un point de vue réglementaire, nous sommes obligés de le passer en Conseil Municipal qui est l'organe souverain et de vous proposer aujourd'hui de faire cette subvention d'un montant de 500 euros qui viendra s'ajouter à celle précédemment votée par la Ville de Talence lors de notre dernier Conseil Municipal. Mme RAMI.

Mme RAMI : C'était pour donner notre vote, puisqu'effectivement nous serons pour, mais je voulais aussi à l'occasion de cette délibération connaître un petit peu l'organisation de la mairie, car on m'a fait part d'une demande d'un réfugié ukrainien qui est ici, qui est sur le territoire talençais et qui souhaiterait apporter toute l'aide qu'il peut sur l'accueil des réfugiés, notamment sur de la traduction si besoin. C'est l'occasion de cette délibération pour vous en faire part. J'ai proposé aussi qu'elle contacte le CCAS. Je ne sais pas si elle l'a fait, mais effectivement je voulais vous faire part si vous aviez besoin de traducteur(trice) en l'occurrence, il y aurait quelqu'un qui serait tout à fait prêt à le faire.

M. LE MAIRE : Alors, merci, ma chère collègue pour cette proposition. Mme la Directrice du CCAS, nous allons lui demander de vous contacter pour faire le lien. D'abord, vous l'avez rappelé, nous avons demandé au CCAS d'être l'outil centralisateur de l'ensemble des besoins, ces besoins évoluant aussi au fur et à mesure des jours et des semaines dans le cadre de cette crise tragique que subissent les peuples d'Ukraine et leurs voisins aussi par voie de conséquence. Nous avons aujourd'hui l'occasion, mais cela peut faire l'objet d'un échange, toute une organisation qui s'est mise en œuvre avec la recherche d'emploi, avec aussi les aspects de scolarité dont s'occupe Patrick DUART aujourd'hui. Nous avons d'ores et déjà des enfants qui ont été scolarisés et que nous encadrons. Nous en parlons. Nous avons 4 enfants aujourd'hui.

Nous avons eu une réunion à l'initiative de M. le Président de Bordeaux Métropole pour coordonner l'ensemble des Maires sur le territoire de manière à ce que nous ayons cela. Nous passerons votre demande. Je voudrais juste vous dire, nous n'avons pas eu le temps de la concrétiser, mais de la même façon qu'a fait Bordeaux Métropole pour les transports, des prestations municipales seront intégralement gratuites (scolaires, périscolaires). Je vous propose de l'adopter pas sous forme juridique là comme cela, mais que nous le fassions comme d'autres Villes l'ont fait et comme Bordeaux Métropole par exemple l'a fait pour les aspects de transport notamment. M. BIMBOIRE.

M. BIMBOIRE : Oui merci M. le Maire, chers collègues. Je voulais justement relever la pertinence et la bienveillance du Conseil Municipal des Enfants. Je trouve très pertinente cette demande. J'aurais une deuxième demande. Est-il possible parce que je ne sais pas de pouvoir participer, voir comment cela se passe avec eux puisque nous n'y sommes pas ? Est-ce que c'est ouvert ? Est-ce que nous pouvons y aller ou pas ?

M. LE MAIRE : Oui, alors c'est ouvert, ce sont des Conseils, mais alors il faut savoir que toutes ces séances-là, il n'y a pas d'élus qui y participent. Ce sont les enfants qui sont réunis avec les Francas et ils travaillent en fait entre eux. Il y a des séances plénières qui sont organisées et nous vous passerons les dates évidemment de cette séance-là, mais tout le reste n'est pas encadré par les élus.

Ils travaillent là-dessus et ils sont en train de finaliser leur choix de budget 2022. Nous avons eu l'occasion et vous aviez été invités pour l'inauguration de la fameuse tour à hirondelles qui est le fruit du travail des précédents Conseils et puis nous avons vu aussi des enfants qui ont beaucoup grandi – cela donne un coup de vieux, je ne vous le cache pas – mais qui ont participé à ce très beau projet sur la Ville. Nous avons distribué par exemple cette année des gourdes dans le cadre des CM1-CM2. Tout cela est du très concret. Je pense que le point central, c'est de leur donner ce budget autonome de manière à ne pas les réunir pour parler de la crise dans le monde, il faut vraiment qu'ils... Et ce qu'ils apprécient le plus, c'est d'être acteurs de leurs propres décisions et pas simplement de s'occuper et puis là en l'occurrence, ils ont l'occasion de cela. Nous essayerons peut-être de faire une petite cérémonie avec les gens de la Croix-Rouge pour la remise de ce chèque d'un point de vue symbolique. Mme QUÉLIER.

Mme QUÉLIER : Dans le même esprit en fait, moi je m'interrogeais, mais ce n'est peut-être pas du tout dans le concept sur l'absence de lien entre le Conseil Municipal des Adultes et le Conseil Municipal des Enfants non pas de lien organique, mais voilà de... Nous les connaître, eux peut-être nous connaître. Je ne sais pas, ce n'est pas prévu dans le concept du Conseil Municipal des Enfants ?

M. LE MAIRE : Nous avons noté votre proposition. Encore une fois, il n'y a pas de lien organique entre Conseils Municipaux. Il y a juste une séance plénière organisée avec le Maire et je suis là pour diriger le Conseil Municipal, pour qu'il vote statutairement cela et tout le reste se fait sans aucun élu quel que soit leur... Là-dessus. Vous êtes... Vous pouvez les connaître, on a bien fait de me le rappeler. Je crois que c'est David ou Christian qui les a vus, je vous rappelle qu'ils participent aussi à nos manifestations patriotiques. Vous avez l'occasion de les

croiser à ces endroits-là si vous vous joignez à nous pour les cérémonies patriotiques. Voilà une autre occasion. Le vote pour à l'unanimité ? Bien. Merci beaucoup.

DÉLIBÉRATION

En l'absence de Madame SALLET, Adjointe déléguée à la Citoyenneté, Monsieur le Maire expose :

« Lors de la séance plénière du jeudi 3 mars du Conseil Municipal des Enfants, les élus ont proposé de faire un don en faveur des Ukrainiens.

Alors que les activités militaires s'intensifient en Ukraine, des centaines de milliers de personnes sont en mouvement et tentent désespérément de se mettre à l'abri. Des civils innocents sont tués, des familles, des enfants et des vies sont déchirées. La population ukrainienne est privée d'eau et d'électricité. Les denrées alimentaires se raréfient.

C'est pour témoigner leur solidarité que les élus du Conseil Municipal des Enfants de la ville de Talence souhaitent faire ce don.

Je vous propose donc d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € à l'une des ONG mobilisées sur place : l'association la Croix Rouge. Ce montant sera pris sur le budget dont dispose le Conseil Municipal des Enfants. »

Adopté par 43 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 5/04/2022

N° 8 – Compte administratif 2021

M. LE MAIRE : Alors, je vais laisser avec beaucoup de plaisir la présidence à Danièle CASTAGNERA. Je voudrais vous rappeler parce que la présentation du Compte administratif normalement ne requiert pas que le Maire s'en aille pour l'intégralité de la présentation, juste pour le vote. Il est de tradition qu'il s'en aille pour l'intégralité. Je vais vous laisser débattre entre vous et du vote et je vais donner la parole et puis après nous répondrons et vous voterez tout cela. Tout cela va être expliqué par Mme Danièle CASTAGNERA. Je vous laisse débattre entre vous de tout cela.

Mme CASTAGNERA : Bonsoir, alors je vais laisser la parole à M. JESTIN pour présenter le compte administratif.

M. JESTIN : Alors, j'ai fait une présentation qui prévoit à la fois l'adoption du Compte administratif et puis il y a la reprise des résultats qui sont les délibérations suivantes, mais je m'arrêterai évidemment au bon endroit et puis nous reviendrons après pour les délibérations qui vont suivre. Peut-être d'abord quelques éléments à retenir de cet exercice 2021, je rentrerai dans le détail par la suite. D'abord, d'importantes dépenses d'investissement, près de 12 millions d'euros qui auront été réalisées au cours de l'exercice 2021 avec la concrétisation de certains projets, mais surtout le démarrage de projets de grande envergure et nous verrons dans l'exercice 2022 que ces montants vont fortement augmenter. Nous avons intégralement autofinancé ces investissements pour cette année 2021 puisque vous savez que nous avons un peu de réserve et nous avons dans le même temps continué à désendetter puisque notre encours de dette va baisser d'un peu plus de 2 millions d'euros pour passer à 16,3 millions d'euros.

Dans le même temps, vous savez bien nous avons traversé une crise sanitaire que nous continuons à traverser encore d'ailleurs qui a généré un certain nombre de dépenses supplémentaires, parfois des recettes en moins, par exemple le remboursement d'un certain nombre d'activités ou la gratuité de certaines activités. Pour autant, nous avons toujours des soldes d'épargne qui continuent à s'améliorer avec une épargne brute qui s'élève en 2021 à 6,6 millions d'euros, mais j'aurai l'occasion d'y revenir. Vous avez les éléments de trésorerie à la date du 31 décembre et une capacité de désendettement de 2,5 années qui est désormais à moins de 3 ans. Un tableau un peu général et récapitulatif des différents éléments. Dans la partie fonctionnement, plus de recettes que de dépenses, ce qui est plutôt rassurant en soi avec un résultat d'exercice à 5 537 447 euros. Si nous y rajoutons le report de l'exercice précédent, nous avons pour la section de fonctionnement un résultat de clôture à 13 673 000 euros.

Du côté des investissements, un peu plus de 14 millions d'investissements réalisés comprenant les opérations d'ordre et du côté des recettes un peu plus de 6 millions d'euros, ce qui nous amène à un résultat d'exercice négatif de 8 205 000 euros, mais auquel nous sommes en mesure de pouvoir rajouter le résultat du fonctionnement de l'exercice 2020 et les reports de résultat de l'exercice 2020 également en investissement, ce qui nous fait un résultat de clôture pour la section d'investissement à -655 000 euros. Des restes à réaliser à hauteur de 8 800 000 euros en dépenses et de 486 000 euros en recettes avec une balance à 8 336 000 euros. Le résultat global de l'exercice 2021 est de -2 667 000 euros avec une clôture à 13 018 000 euros et 4 681 000 euros.

Si je viens un tout petit peu plus dans les éléments (les taux de réalisation), vous savez que c'est ce qui nous permet de savoir si ce que nous annonçons est réalisé au cours de l'année et là sans rentrer dans le détail, mais j'y reviendrai si vous le souhaitez, un taux de réalisation dans la section de fonctionnement de plus de 96 % et de 94 % en section d'investissement. Pour la section d'investissement, cela tient compte d'un certain nombre de restes à réaliser et vous avez un certain nombre de chiffres : Paul LAPIE avec 1,1 million, le Stade Nautique 2,9 millions, le Grand Stade 1 million, la construction du Dojo à 650 000 euros, la création de la Maison des Solidarités à 45 000 euros et la création du skate-park à 300 000 euros.

Ces montants ne correspondant évidemment qu'à ce qui a été engagé lors de l'année 2021. Concernant nos équilibres financiers, d'abord sur les recettes de fonctionnement une dynamique fiscale qui reste positive. Pour autant, je vous rappelle que nous n'avons pas touché aux taux depuis un certain nombre d'années, mais à la fois la fiscalité directe, des évolutions de base et les droits de mutation ont provoqué une dynamique qui nous est positive. De tout ce qui concerne les dotations et les autres participations, globalement les choses sont à peu près stables au cours de l'année. Pour les dépenses de fonctionnement, après une année 2020 très particulière due au confinement, la fermeture d'un certain nombre de services, des protocoles sanitaires, nous pouvons dire que nous reprenons une activité assez comparable à celle de l'année précédente avec une légère hausse des dépenses de fonctionnement à hauteur de 1,1 %, essentiellement due aux charges à caractère général qui

ont augmenté par rapport à cette année 2020 où un certain nombre de services avaient dû s'arrêter. Du côté des charges de personnel, nous sommes plutôt dans la stabilité.

Concernant les soldes d'épargne, c'est ce que je vous indiquais dans la première diapo, la différence entre nos dépenses et nos recettes. Pour faire très simple et très grossier, nous avons des recettes de fonctionnement qui augmentent de 3,4 % et des dépenses seulement de 1,1 %, ce qui veut dire que nos capacités financières s'améliorent puisque nous avons une augmentation des recettes plus importante que celle des dépenses. Un bref rappel et rapidement sur les différents projets qui ont été lancés en dehors des remboursements d'emprunts : le Stade Nautique dont je vous ai parlé, les travaux de voirie, de modernisation de l'éclairage public. Nous avons notamment terminé l'intégralité du passage en LED de tout l'éclairage public et un certain nombre d'aménagements d'espaces verts – la création de la Maison des Solidarités dont l'inauguration aura lieu très prochainement, le début du réaménagement de la Place Émile ZOLA ou encore le groupe scolaire LAPIE et la livraison des padels et de la couverture du terrain de tennis.

Il y avait également des choses qui parfois se voient peut-être un petit peu moins : le lancement des études du Grand Peixotto-Margaut où nous avons engagé les premières études et les premiers diagnostics, les travaux d'aménagement du cimetière (dossier cher à Jeanne SALLET), l'acquisition et la démolition du local de la rue Émile ZOLA, une acquisition de la maison sur la rue Vaché, j'avais eu l'occasion de vous en parler pour un élargissement de la voirie, des travaux d'entretien sur les équipements sportifs et culturels ou sur les établissements scolaires, l'acquisition de matériels divers et les reversements à Bordeaux Métropole dans le cadre de la mutualisation du service informatique puisque vous savez que cela passe par des attributions de compensation.

Concernant la dette, nous en arrivons aujourd'hui à un montant de 16,3 millions d'euros. Je vous rappelle qu'en 2014 c'était 34,5 millions d'euros. Nous avons plus que divisé par deux notre endettement. Pour financer nos dépenses de la section d'investissement qui se chiffrent à 13,7 millions d'euros, la Ville a pu compter sur l'épargne dégagée par sa section de fonctionnement, par des recettes propres d'investissement – je pourrai vous en donner le détail si vous le souhaitez – et puis la consommation d'une petite partie de notre trésorerie à hauteur de 2,7 millions d'euros et c'est la raison pour laquelle nous n'avons pas emprunté au cours de cet exercice 2021.

Nous verrons, je vous en ai parlé lors de la présentation du budget, si nous serons amenés à le faire en 2022. Enfin, nous en arrivons pour la partie fonctionnement à un excédent – c'est le même tableau que celui que je vous ai mis au début – un résultat de clôture à hauteur de 13 673 000 euros, pour la partie investissement 655 000 euros et nous allons être amenés dans les délibérations suivantes à réaffecter ces résultats, mais je vous en parlerai un petit peu plus tard dans la suite des délibérations. Voilà en quelques mots et de manière la plus succincte possible puisque vous avez eu un rapport assez complet ce que je souhaitais vous indiquer ce soir.

Mme CASTAGNERA : Est-ce qu'il y a des questions ? Mme RAMI.

Mme RAMI : M. JESTIN, c'est bien sur la présentation du Compte administratif ?

M. JESTIN : Uniquement le Compte administratif. Oui.

Mme RAMI : Effectivement, avec cette présentation de ce Compte administratif, comme les années précédentes, nous notons quand même que Talence a de bonnes ressources financières propres et nous y retrouvons toujours des excédents de fonctionnement et de bilan qui sont transférés dans la section d'investissement. Vous nous l'avez dit, mais ce bilan 2021 permet comme les années précédentes de créer des excédents de fonctionnement pour 13,6 millions d'euros – c'était 15,5 millions d'euros en 2020 – qui est reporté à la section d'investissement 2022 pour 8,9 millions d'euros. Cela crée aussi un excédent de clôture de presque 4,7 millions d'euros contre 8,1 millions d'euros en 2020 et qui viendra équilibrer la section d'investissement et nous identifions également les restes à réaliser pour 8,8 millions d'euros en dépenses, ce qui était à l'identique de 2020 puisque nous étions à 8,7 millions d'euros.

Nous constatons une baisse des excédents avec notamment la partie du déficit sur la section d'investissement et une constance des restes à réaliser. Le report sur les investissements 2022 sera moins important. Nous notons que l'autofinancement s'épuise et que le recours à l'emprunt d'équilibre indiqué lors de la présentation du budget 2022 n'a pas été remis à jour. C'est vrai que cela aurait été appréciable d'avoir le graphique à jour. Nous ne l'avons pas dans les éléments fournis en amont, ce qui est un petit peu dommage pour pouvoir bien réfléchir sur ce sujet-là. Alors, au niveau de la section de fonctionnement, nous avons des dépenses de fonctionnement qui sont à 46,7 millions d'euros. Vous en aviez annoncé 48,7 millions d'euros lors de la présentation du budget prévisionnel. Nous avons moins 2 millions d'euros de consommés.

Lors de ce budget 2021, il avait été souligné l'augmentation des charges à caractère général, notamment avec l'action permis de conduire et recyclage des masques. C'est ce que vous aviez noté. Ces actions ne sont pas re-indiquées dans ce Compte administratif et ce serait intéressant d'avoir un premier bilan de ces actions. Vous avez signifié aussi lors de la présentation du BP 2022, vous releviez une stabilité de la facture énergétique et je l'avais déjà dit au BP, c'est une économie qui est liée essentiellement à la fermeture de la piscine et d'une moindre occupation des salles.

Toujours une grande vigilance sur ce poste-là puisqu'avec l'ensemble des équipements qui vont sortir de terre ou qui sont en cours de rénovation, il y aura des sources de consommation énergétique à venir.

Pour les recettes de fonctionnement, nous notons pour 7,2 % une augmentation notable des recettes fiscales, ce qui correspond à 75 % des recettes de fonctionnement avec une augmentation des bases, la reprise de la part de la taxe foncière du département et l'application du coefficient correcteur dit Coco, le montant des produits augmente. Or, la valeur de ce Coco ne nous a pas été précisée lors de la fixation des taxes locales 2022, d'où l'importance de présenter ces Comptes administratifs en amont du budget prévisionnel. J'ai demandé la valeur de ce Coco qui m'a été fournie en début d'après-midi. Ce serait bien que

pour l'année prochaine nous ayons également cette valeur du Coco quand nous aurons à voter sur les bases fiscales. Au final, alors même que les bases vont être réévaluées en 2022 avec une hausse historique de 3,4 %, vous avez fait le choix de stabiliser le taux d'imposition, mais de fait les Talençais auront toujours à payer plus avec la taxe d'habitation qui se prolonge jusqu'en 2023 et la commune va continuer à dégager des excédents alors que l'encours de la dette que vous venez de présenter est largement inférieur à celle des lignes de la strate identique. Nous sommes à 2,5 ans pour Talence et avec une moyenne de 5,4 ans.

De fait, moi, je me suis posé des questions et des réflexions que nous n'avons pas pu avoir précédemment et qui s'imposent notamment par rapport au pouvoir d'achat. C'est un sujet que vous avez mis en avant sur la présentation du budget. Réflexions notamment avec la stabilisation des taux d'imposition sur le foncier bâti et non bâti. D'après ce que vous venez de présenter et par rapport au budget, nous nous rendons compte que la stabilisation des taux qui a été votée la dernière fois ne vient pas équilibrer le budget de fonctionnement puisque nous continuons à créer de l'investissement et que de fait en 2022 nous allons avoir plus de recettes, que l'augmentation des recettes fiscales viendra encore une fois créer de l'excédent de fonctionnement et que de fait nous ne l'avons pas encore vu pour le moment, mais que les tarifs communaux ne sont pas réévalués au regard de la fiscalité.

Alors, sur ce Compte administratif, moi j'ai quelques questionnements. Pourquoi maintenir un taux qui permet d'augmenter l'épargne brute ? Nous venons de le voir dans vos chiffres. Pourquoi ne l'avons-nous pas baissé en 2022 ? Pourquoi les tarifs municipaux ne peuvent-ils pas être réévalués en partie au vu des augmentations de la fiscalité afin d'aider et de soutenir les populations les plus démunies sur des services essentiels ? Nous le savons, le tarif seul ne permet pas de payer un service. Alors pourquoi ne pouvons-nous pas réfléchir à une gratuité de certains services essentiels ? Je pense à l'alimentation et au tarif de la cantine scolaire ou bien à des renforts d'aides communales pour aider et accompagner les changements de mobilité. C'est un sujet assez prégnant notamment quand nous allons aborder la thématique de la ZFE au niveau métropolitain.

D'autre part, j'ai l'impression que l'on n'explore pas assez les autres taxes. Il serait peut-être intéressant d'appliquer si vous voulez garder un équilibre financier d'autres taxes qui ont certes un impact symbolique, mais qui pourraient être réévaluées au regard des problématiques de logement que nous rencontrons sur Talence et au niveau métropolitain.

Je parle de la taxe sur les logements vacants, la majoration de la taxe d'habitation pour les logements non affectés à l'habitation principale où nous pouvons jouer entre 5 et 60 % et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Au niveau de la section d'investissement, je n'ai pas tellement de choses à dire puisque nous réinvestissons sur des actions qui sont en cours, que nous avons des restes à réaliser qui sont sur les mêmes tendances que 2020. Moi, je relève toutefois que nous avons des frais qui concernent l'entretien des équipements.

C'est toujours pareil, avec le nombre de bâtiments et d'équipements qui vont sortir de terre, soyons vigilants sur la question de l'entretien du patrimoine public et toujours pareil, je l'avais dit lors de la présentation du Budget Prévisionnel 2022, moi je pense qu'il serait intéressant même lors du Compte administratif d'avoir une présentation analytique par rapport aux

politiques menées. Pareil pour le budget. C'est une proposition que je vous fais, cela permettrait un petit peu d'avoir les grands axes et voir ce que donne un budget et ce que donne un Compte de résultat. Je vous remercie.

Mme CASTAGNERA : D'autres questions ? M. JOLIOT.

M. JOLIOT : Oui je ne vais pas reprendre un certain nombre d'éléments qui ont déjà été explicités par Isabelle RAMI et que je partage. Effectivement, je me pose à peu près les mêmes questions, c'est-à-dire que je ne vais pas décrire la vertu et les économies qui peuvent être réalisées, etc., je pense qu'effectivement nous ne pouvons pas nous permettre d'avoir des dépenses inconsidérées, dispendieuses, etc. C'est une évidence. Par contre, compte tenu des contextes que nous vivons et que nous enchaînons, je crois qu'effectivement tout ce que nous sommes capables d'économiser d'un côté, il serait peut-être utile et intéressant d'étudier les meilleurs moyens de le restituer à la population, notamment les populations les plus faibles économiquement, celles qui ont davantage besoin d'être accompagnées. Je veux dire le quoi qu'il en coûte que l'on a pu évoquer au niveau national, c'est aussi quelque chose que peut-être nous pouvons prendre en charge au niveau local si tant est que nous en ayons les moyens et il semblerait que ce soit le cas.

Moi, je pose tout simplement la question de savoir si effectivement il est possible de prendre en compte les contextes en sachant que nous rentrons dans une période d'inflation et d'hyper inflation qui nous est promise et qui va mettre à mal les budgets des familles les plus pauvres qui sont d'ores et déjà touchées et impactées par la crise et qui vont très certainement avoir des périodes très dures dans les mois qui viennent. Moi, je pense que la mairie se devra d'accompagner au mieux ces populations. Nous avons la chance effectivement d'avoir un budget qui a été vertueux depuis un certain nombre d'années et qui permet cela. C'est pour cela que je pense qu'il faut s'orienter vers cette idée que les économies sont utiles si effectivement elles vont là où elles doivent aller. Merci.

Mme CASTAGNERA : D'autres questions ? Non. M. JESTIN.

M. JESTIN : Alors, quelques éléments. D'abord, là nous étudions vraiment le Compte administratif. C'est-à-dire que nous étudions ce qui s'est passé au cours de l'année et si cela correspondait oui ou non à la situation de l'année précédente sur la question de la baisse du montant de l'emprunt, nous le verrons au moment du Budget Supplémentaire qui est dans la délibération qui est après. Quelques éléments un peu pêle-mêle de réponse et puis peut-être un point de désaccord par rapport à ce que vous avez pu indiquer et j'en terminerai. Sur le permis de conduire, nous l'avons annoncé, il a été mis sur une première année de manière provisoire entre septembre et décembre et puis évidemment il est pérennisé dans les montants qui avaient été indiqués. Pour les notions de masques, nous continuons à en acheter à chaque fois qu'il peut être nécessaire.

Vous avez abordé la question de la facture énergétique, nous avons quand même agi dans ce sens-là puisque le passage en LED était une économie substantielle. Nous aurons une première année pleine uniquement sur 2022, mais croyez-moi que je surveille ce chiffre-là avec attention et puis soyez bien assurés que je suis très attentif à la question de la facture

énergétique parce que si quelqu'un est capable de nous dire vers quoi nous allons, nous sommes confrontés quand même à une crise mondiale là-dessus qui ne nous promet pas beaucoup de bonheur dans les années et les mois à venir.

Effectivement, nous aurons une vraie question là-dessus. Sur la question de la baisse des taux, si nous avons baissé les taux davantage, vous nous auriez expliqué que nous obérons nos capacités pour l'avenir. Nous avons fait un souhait et nous avons justifié le souhait que nous avons fait d'effectivement de baisser les taux aux montants où ils ont été baissés parce que nous savions aussi que nous avons un projet d'investissement important derrière et qu'il fallait pouvoir continuer à investir au fur et à mesure.

N'oubliez pas et c'est un des premiers désaccords que je peux avoir avec vous sur les questions d'investissement, c'est qu'aujourd'hui et ma collègue vous a présenté tout à l'heure le Château des Arts, tout cela engendrera des frais de fonctionnement supplémentaires puisque nous allons rajouter des bâtiments et un certain nombre de choses. L'écart que nous avons aujourd'hui, si nous ne le conservons pas, à un moment il aurait fallu que nous agissions et peut-être c'est pour cela que je vous dis que le désaccord que nous avons, c'est qu'entre nous amuser à baisser, augmenter, baisser, augmenter, nous avons fait le choix de la stabilité et je vous rappelle que nous nous sommes engagés au moment des élections municipales sur cette question du maintien des taux d'imposition dans la situation actuelle.

Sur tout ce qui est les besoins qui sont formulés notamment pour les questions les plus sociales, je vous rappelle que nous avons fait le choix au CCAS de laisser des notions de réserve et d'excédent qui sont importantes de manière à ce que le CCAS puisse avoir des libertés d'agir. Dans d'autres temps et dans d'autres circonstances en tant qu'élu aux finances, j'aurais peut-être envisagé que nous puissions proposer une reprise des excédents et puis un certain nombre d'années et le Maire s'est engagé dans ce domaine-là, nous avons dit que nous laisserions les moyens au CCAS d'agir en direction des populations les plus fragiles ou les plus en difficulté.

Aujourd'hui, les excédents permettent d'agir, nous verrons si à l'avenir il y a nécessité de pouvoir verser plus d'argent au CCAS, mais pour l'instant les réserves qui sont à leur disposition nous permettent de continuer dans la situation actuelle.

Sur la question des tarifs, évidemment on peut toujours tout baisser. Je pense que nous avons des tarifs qui sont adaptés. Je l'ai indiqué au moment de la présentation du Budget Principal. Nous avons maintenu des tarifs les plus adaptés possible. Nous révisons très peu avec une règle de calcul qui est systématiquement très claire et que nous avons eu l'occasion de vous présenter et d'ailleurs dont nous reparlerons certainement au Conseil de mai ou de juin, je ne sais plus, puisque nous revoterons les tarifs comme nous le faisons chaque année. Vous nous avez proposé dans votre propos, Mme RAMI, d'envisager peut-être des surévaluations de taxe. Je vous rappelle que nous nous sommes engagés à ne pas augmenter les taux d'imposition. Je vous précise quand même que dans les taux que vous avez précisés comme la taxe des logements vacants, ce n'est pas la Ville qui la perçoit et cela ne changerait pas grand-chose.

Sur le budget par thématique, je sais que cela fait partie des choses que vous réclamez. Vous avez pu voir au cours des présentations que nous avons fait évoluer un peu les choses là-dessus. Il nous reste certainement des progrès à faire et nous continuerons à les faire par la suite. Sur la question : est-ce qu'il faut aujourd'hui baisser les choses ? Dans l'état d'imprévision dans lequel nous sommes, à la fois politique avec une élection présidentielle qui est à venir et dont nous nous doutons tous qu'il y aura des répercussions quelle que soit la personne qui sera élue, j'attends avec impatience le projet de Loi de Finances de 2023 sur les collectivités. Nous avons connu, il y a quelques années une période de récupération où ici nous avons appris cela de – je n'ai plus le terme en tête – c'étaient plus de 15 millions qui avaient de nouveau été réprélevés sur les budgets, je serais surpris que nous ne soyons pas confrontés à la même chose, mais nous verrons ce que l'avenir nous réserve.

À côté de cela, il y a une crise à la fois sanitaire et également une crise avec cette guerre en Ukraine dont aujourd'hui nous avons quelques jalons. Nous sommes très inquiets sur l'augmentation des prix d'un certain nombre de fournitures quelles qu'elles soient, que ce soit dans le domaine alimentaire où nous commençons à avoir des fournisseurs qui commencent à nous dire qu'ils n'arrivent plus à s'équiper. Encore une fois, nous n'en sommes qu'au tout début. Je ne sais pas du tout à quoi nous allons être confrontés, y compris sur les constructions et les bâtiments. Frédérique vous en a parlé tout à l'heure et elle a évidemment raison.

Je pense qu'il nous faut être très vigilants à ce qui va se passer et nous verrons si nous pouvons maintenir le cap que nous avons lancé dans ces conditions-là, mais je crois que personne aujourd'hui n'est capable de savoir ce à quoi nous allons être confrontés dans les semaines, mois et années à venir et il convient que nous restions assez prudents.

Plutôt que de reverser aujourd'hui comme vous l'avez proposé, ce ne sont pas tout à fait vos termes, M. JOLIOT, je propose plutôt une notion de continuité et que nous essayions de tenir le bateau le plus longtemps possible sur ce même cap en espérant que nous n'aurons pas à infléchir un certain nombre de positions de par le contexte éminemment compliqué que nous sommes en train de traverser en ce moment. Voilà les quelques éléments de réponse que je voulais vous apporter.

Mme CASTAGNERA : Vous voulez parler ?

M. CAZABONNE : Oui, je voudrais faire part de mon avis par rapport à ce sujet. J'entendais François JESTIN dire qu'il faudrait être extrêmement prudent, je crois qu'il a raison, parce que moi j'ai été de ceux qui ont regretté la suppression de la taxe d'habitation. D'abord, parce que le principe du citoyen équipé pour les charges de la Ville qu'il utilise, pour les équipements qu'il utilise, même si c'est peu, il y a une forme. Tout cela a été remplacé par des dotations et vous savez que les dotations dépendent de l'État et c'est sur l'année N-1. L'État peut fixer après l'évolution et quand nous voyons la situation financière de l'État, nous avons presque une impasse sur le budget de cette année, que nous sommes à 3,2 milliards de dettes, que l'inflation repart. Actuellement, nous n'avons remboursé que les taux d'intérêt de la dette qui étaient à 0, -1 ou +1 et là qui risquent de passer à 2 ou 2,5, ce qui est énorme par rapport à la dette que nous avons.

Quand j'entends les discours des candidats qu'il faut augmenter le budget militaire, la santé, l'école, l'environnement, OK, nous nous disons comment l'État va compenser tout cela si ce n'est au détriment des collectivités. J'ai connu dans ma vie des périodes de stabilité, je le dis souvent BARRE et JOSPIN de droite et de gauche où il y avait une stabilité entre l'État et les collectivités. J'ai connu le racket de HOLLANDE. Qu'est-ce que ce sera demain ? Je n'en sais rien. Après le Pacte de Cahors et tout ce qu'il y a eu entre l'État et les collectivités, je crains quel que soit le Président que ce soit l'ultragauche, l'ultra-droite, il y ait des conséquences très graves pour les collectivités. C'est vrai qu'il faut être excessivement prudent. L'énergie, vous avez vu qu'il y a des Villes qui ont remarqué que le chauffage de la piscine est monté entre 40 et 4 fois le coût que cela leur revenait chaque année.

L'énergie, cela va aussi dépendre d'une décision européenne parce que vous le savez notre énergie nucléaire nous permettait d'avoir un prix très bas et sous la pression de l'Allemagne, nous avons ajusté l'énergie nucléaire qui est fixée en réalité par le prix du gaz. Qu'est-ce que cela donnera demain ? Personne n'est capable de le dire. Quelle sera la négociation entre la France et l'Allemagne ? Lequel va l'emporter au niveau des tarifs ? Je ne fais même pas allusion à la pénurie liée à la guerre. Tout cela va se rajouter aussi derrière. La plus grande prudence effectivement m'apparaît indispensable parce que nos marges de manœuvre fiscales sont quand même limitées. Comme disait M. je ne sais plus qui c'était, l'énergie la moins coûteuse est celle que nous économisons et c'est pareil pour les dépenses, soyons prudents dans ce domaine-là.

M. BIMBOIRE : Juste une remarque après M. le Sénateur, il est clair qu'il faut que nous soyons prudents et c'est tout à fait pertinent qu'une commune puisse l'être parce que nous n'avons pas effectivement... Nous ne savons pas de quoi l'avenir sera fait.

Toutefois, permettez-moi de vous dire qu'en fonction de qui sera Président et de la politique qui sera menée, vous verrez que les collectivités auront certainement et peut-être plus de financements qu'aujourd'hui. Je suis un peu serein par rapport à cela et j'espère qu'effectivement notre commune et comme d'autres auront des financements qu'elles n'ont pas aujourd'hui. C'est assez pertinent de votre part d'avoir oublié la politique de M. SARKOZY, mais bon, ce n'est pas grave.

M. CAZABONNE : Je n'ai pas voulu politiser par rapport aux candidats actuels. Vous ne savez pas qui sera Président. Moi non plus. C'est pour cela, je n'ai pas dit que s'il avait gagné, cela nous aurait coûté, j'ai dit j'ai peur que pour tous les candidats, ce soit quand même pour les collectivités difficile.

Mme CASTAGNERA : Pas d'autres commentaires ? Non. Nous allons procéder au vote qui va s'effectuer en trois étapes : un premier vote pour le Compte administratif ; un deuxième pour le SPIC Régie des Transports et un troisième pour le SPIC Pompes Funèbres. Premier vote pour le Compte administratif principal.

(Déroulement du vote)

M. CAZABONNE : J'ai remarqué que pour l'opposition, il n'y a que le cimetière pour lequel ils font des concessions.

M. BIMBOIRE : Heureusement que le Conseil Municipal des Enfants relève le niveau.

DÉLIBÉRATION

(La délibération est annexée au présent procès-verbal)

Reçu en Préfecture le 7/04/2022

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, je voudrais évidemment remercier Mme Danièle CASTAGNERA d'avoir de main de maître, j'en suis sûr, dirigé les débats sur ce Compte administratif.

N° 9 – Affectation du résultat de la section de fonctionnement au titre de l'exercice 2021 – Budget

M. JESTIN : Je reste sur la même présentation, Isabelle RAMI tout à l'heure dans son intervention a rappelé les montants. Je ne refais pas dans cette diapo-là. Nous avons essayé de l'expliquer de la manière la plus simple possible. Nous avons un excédent de fonctionnement constaté au CA 2021 qui est de 13,7 millions d'euros pour la partie fonctionnement auquel se rajoute le déficit d'investissement constaté au CA 2021 de 0,7 million, des restes à réaliser en dépenses à 8,8 millions d'euros et des restes à réaliser en section d'investissement. Si je prends ces trois derniers carrés, nous avons un besoin de financement de la section d'investissement à hauteur de 9 millions d'euros. Sur l'excédent de fonctionnement constaté, sur les 13,7 millions d'euros nous prenons 9 millions que nous affectons à cette section d'investissement et nous laissons les 4,7 millions d'euros en section de fonctionnement, en restes à reporter de fonctionnement.

M. LE MAIRE : Merci, y a-t-il des questions ? Cela paraît très clair en l'occurrence.

M. JESTIN : Pour les deux SPIC, vous avez les montants dans la diapositive.

Mme RAMI : Vous pourrez nous faire passer cette diapositive s'il vous plaît ?

M. JESTIN : Bien sûr.

M. LE MAIRE : Alors les votes s'il vous plaît, s'il n'y a pas de questions. Merci.

DÉLIBÉRATION

«Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021,

Décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

▪ *Résultat de la section de fonctionnement à affecter*

Résultat de l'exercice	Excédent	5 537 447,21 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur	Excédent	8 136 169,34 €
Résultat de l'exercice à affecter	Excédent	13 673 616,55 €

▪ *Besoin réel de financement de la section d'investissement*

Résultat de l'exercice	Déficit	778 985,70 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur	Excédent	123 432,95 €
Résultat comptable cumulé	Déficit	655 552,75 €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées		8 822 892,20 €
Recettes d'investissement restant à réaliser		486 077,50 €
Solde des restes à réaliser	Déficit	8 336 814,70 €
Besoin réel de financement (B)	Déficit	8 992 367,45 €

▪ *Affectation du résultat de la section de fonctionnement – Résultat excédentaire*

En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)	8 992 367,45 €
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ ligne budgétaire R 002)	4 681 249,10 €

▪ *Transcription budgétaire de l'affectation du résultat*

<i>SECTION DE FONCTIONNEMENT</i>		<i>SECTION D'INVESTISSEMENT</i>	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	Excédent reporté R 002	Déficit reporté D001	Excédent de fonctionnement capitalisé R1068
	4 681 249,10 €	655 552,75 €	8 992 367,45 €

BUDGET SPIC REGIE DES TRANSPORTS

▪ *Résultat de la section de fonctionnement à affecter*

Résultat de l'exercice		
Résultat reporté de l'exercice antérieur		
Résultat de l'exercice à affecter		

▪ *Besoin réel de financement de la section d'investissement*

Résultat de l'exercice	Excédent	9 288,00 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur	Excédent	224 069,58 €
Résultat comptable cumulé	Excédent	233 357,58 €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées		24 171,76 €
Recettes d'investissement restant à réaliser		
Solde des restes à réaliser	Déficit	24 171,76 €
Besoin réel de financement (B)	Excédent	209 185,82 €

▪ **Affectation du résultat de la section de fonctionnement**

En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)	
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ ligne budgétaire R 002)	

▪ **Transcription budgétaire de l'affectation du résultat**

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
			Excédent reporté R001 233 357,58 €

BUDGET SPIC POMPES FUNEBRES

▪ **Résultat de la section de fonctionnement à affecter**

Résultat de l'exercice	Déficit	81,00 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur	Excédent	19 917,42 €
Résultat de l'exercice à affecter	Excédent	19 836,42 €

▪ **Besoin réel de financement de la section d'investissement**

Résultat de l'exercice		
Résultat reporté de l'exercice antérieur		
Résultat comptable cumulé		
Dépenses d'investissement engagées non mandatées		
Recettes d'investissement restant à réaliser		
Solde des restes à réaliser		
Besoin réel de financement (B)		

▪ **Affectation du résultat de la section de fonctionnement – Résultat excédentaire**

En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)	
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ ligne budgétaire R 002)	19 836,42 €

▪ **Transcription budgétaire de l'affectation du résultat**

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	Excédent reporté R 002 19 836,42 €		

»

ADOPTE PAR :

BUDGET PRINCIPAL

34 VOIX POUR

9 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (T.E.T. + N.E.T. + T.D.)

BUDGET SPIC REGIE DES TRANSPORTS

42 VOIX POUR

1 ABSTENTION (T.D.)

BUDGET SPIC DES POMPES FUNEBRES

43 VOIX POUR

Reçu en Préfecture le 5/04/2022

N° 10 – Apurement du compte 1069 sur le Budget Principal de la Ville de Talence

M. JESTIN : Je pense que c'est une délibération d'une clarté absolument limpide et tout est simple et excessivement facile à comprendre. Je vais essayer de le dire en termes beaucoup plus simples, il y a eu un changement de méthode comptable qui a provoqué un décalage financier sur ce compte et nous créons donc une dépense fictive pour aplanir ce décalage financier. C'est évidemment une délibération éminemment comptable.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des questions ?

Mme RAMI : Je n'ai pas bien compris, excusez-moi, c'est réglementaire ou c'est à votre initiative pour équilibrer ?

M. JESTIN : Non, non. C'est réglementaire en lien avec le Trésor Public et suite aux changements de comptabilité qui ont eu lieu sur ce compte-là.

M. LE MAIRE : En fait, il y a un compte qui n'existe pas et qui doit être apuré avant le 1^{er} janvier. C'est réglementaire.

Mme RAMI : C'est réglementaire.

M. JESTIN : Oui. C'est réglementaire.

M. LE MAIRE : Les votes ? Merci.

DÉLIBÉRATION

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :

« Le compte 1069 « Reprise 1997 sur l'excédent capitalisé – Neutralisation de l'excédent des charges sur les produits » est un compte non budgétaire créé au plan de comptes M14 à l'occasion d'une réforme budgétaire et comptable afin de neutraliser l'impact budgétaire de la 1^{ère} application du rattachement des charges et produits à l'exercice.

Il subsiste aujourd'hui sur ce compte un solde de 45 719,29 €.

Dans le cadre du changement de nomenclature de la M14 à la M57, sur option en 2023 et qui devra être généralisée en 2024, ce compte doit être apuré, au vu d'une délibération, car il ne figure pas dans la nomenclature M57.

Il convient donc de procéder à cet apurement, par une opération semi-budgétaire, consistant à l'émission d'un mandat d'ordre mixte au débit du compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé ».

Le comptable prendra en charge ce mandat et émargera par crédit du compte 1069.

Les crédits correspondants seront inscrits lors du vote du Budget Supplémentaire 2022.

Je vous demande de bien vouloir autoriser cet apurement du compte 1069. »

ADOPTÉ PAR 43 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 5/04/2022

N° 11 – Compte de gestion du Trésorier Principal, Receveur Municipal, pour l'exercice 2021

M. JESTIN : Il s'agit de la version comptable du Trésorier Principal qui est en tous points conforme au Compte administratif que je vous ai présenté tout à l'heure puisqu'elle n'appelle ni observation ni remarque de la part du Trésorier.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des remarques ? Les votes ? Merci beaucoup.

DÉLIBÉRATION

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :

Le conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant l'identité des résultats de clôture du compte de gestion et du compte administratif,

1°- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

ADOPTÉ PAR 43 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 5/04/2022

N° 12 – Budget Supplémentaire – Budget principal - Exercice 2022

N° 13 – Budget Supplémentaire – Budget SPIC Régie des Transports - Exercice 2022

N° 14 – Budget Supplémentaire – Budget SPIC Pompes funèbres – Exercice 2022

M. JESTIN : Alors nous arrivons à la délibération n° 12. Nous allons peut-être regrouper la 12-13-14. Me semble-t-il, cela ne doit pas poser de difficultés particulières avec des présentations des Budgets Supplémentaires. Je vais continuer sur le diaporama au travers d'une diapositive que nous avons essayé là aussi de faire la plus simple possible. Ce Budget Supplémentaire consiste essentiellement à reprendre les résultats du Compte administratif que nous avons vu tout à l'heure. Nous avons des sources de financement et nous avons des ajustements de crédits et nous allons essayer de le faire de manière assez pédagogique. D'abord, il y a un report d'une partie de l'excédent de fonctionnement que nous avons vu, 13,7 millions d'euros – 9 millions d'euros que nous avons renvoyé en investissement. Cette partie-là permet d'annuler une recette de fonctionnement à hauteur de 200 000 euros et d'augmenter le virement à la section d'investissement à hauteur de 4,5 millions d'euros.

Cette augmentation du virement à la section, nous le retrouvons donc dans la section d'investissement, auquel se rajoute une nouvelle recette d'investissement à hauteur de 200 000 euros, des restes à réaliser en recettes d'investissement à hauteur de 500 000 euros et un report d'une partie de l'excédent de fonctionnement en investissement, les 9 millions d'euros, dont nous avons parlé tout à l'heure. En face de cela, il y a des restes à réaliser pour l'année 2022 à hauteur de 8,8 millions d'euros, un report de déficit d'investissement constaté au CA 2021 dont nous avons parlé à hauteur de 700 000 euros, l'apurement du compte 1069 dont nous venons de parler pour 46 000 euros et la réduction de l'emprunt d'équilibre à hauteur de 4,6 millions d'euros puisque je vous en avais annoncé jusqu'à 15,9 millions d'euros au Budget 2022. Nous verrons ensuite dans la réalité des faits ce que nous arrivons à consommer ou pas tout au long de cette année à venir, le tout s'équilibrant à hauteur de 14,1 millions d'euros.

M. LE MAIRE : Merci. Des questions ? Non. Les votes s'il vous plaît.

DÉLIBÉRATION

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :

« Le budget supplémentaire s'élève pour l'année 2022 en dépenses et en recettes à la somme de 14 058 413,34 €.

A l'issue de la constatation des résultats du compte administratif 2021, sont d'abord repris :

- L'excédent de fonctionnement (+ 13 673 616,55 €), dont une partie est affectée à la section d'investissement par l'intermédiaire du compte 1068 (8 992 367,45 €) et le solde restant en section de fonctionnement (4 681 249,10 €) ;
- Le déficit d'investissement (- 655 552,75 €) ;
- Les restes à réaliser, en dépenses (8 822 892,20 €) et en recettes (486 077,50 €).

L'excédent global de clôture (y compris solde des restes à réaliser), d'un montant de 4 681 249,10 €, permet d'augmenter le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement (+4 531 249,10 €) et par conséquent d'annuler partiellement l'emprunt d'équilibre inscrit au budget primitif 2022 (- 4 635 529,81 €).

Ce budget supplémentaire 2022 permet également de modifier l'inscription budgétaire d'une recette du budget primitif inscrite à la section de fonctionnement qui doit être reprise à la section d'investissement (pour 150 000 €).

Des travaux pour le compte de tiers à hauteur de 3 000 € concernant le nettoyage d'un appartement situé 10, rue Emile Loubet doivent également être inscrits en dépenses et en recettes d'investissement.

C'est enfin l'occasion d'inscrire en dépenses, en vue de la bascule vers la nomenclature comptable M57, l'apurement du compte 1069 (pour 45 719,29 €).

L'équilibre général du budget supplémentaire 2022 s'établit comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	9 527 164,24 €	9 527 164,24 €
Section de fonctionnement	4 531 249,10 €	4 531 249,10 €
Total	14 058 413,34 €	14 058 413,34 €

Je vous propose donc aujourd'hui, d'adopter ces écritures budgétaires modificatives, récapitulées dans la maquette budgétaire en annexe. »

Le Conseil Municipal, après délibéré, procède au vote du budget par nature et arrête le montant de chaque chapitre conformément à l'article L2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

par 34 VOIX POUR

9 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (T.E.T. + N.E.T. + T.D.)

Reçu en Préfecture le 5/04/2022

DÉLIBÉRATION

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :

« Le budget supplémentaire s'élève pour l'année 2022 en dépenses et en recettes à la somme de 233 357,58 €.

Cette somme correspond à l'excédent d'investissement constaté au compte administratif 2021. Ce montant sera affecté pour 24 171,76 € pour couvrir les restes à réaliser de l'exercice 2021 et pour 209 185,82 € pour les dépenses de l'exercice.

L'équilibre général du budget s'établit ainsi comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	233 357,58 €	233 357,58 €
Section de fonctionnement		
Total	233 357,58 €	233 357,58 €

Je vous propose donc aujourd'hui, d'adopter ces écritures budgétaires modificatives, récapitulées dans la maquette budgétaire en annexe. »

Le Conseil Municipal, après délibéré, procède au vote du budget par nature et arrête le montant de chaque chapitre conformément à l'article L2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

par 43 VOIX POUR

Reçu en Préfecture le 5/04/2022

DÉLIBÉRATION

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :

« Le budget supplémentaire s'élève pour l'année 2022 en dépenses et en recettes à la somme de 19 836,42 €.

Cette somme correspond au report de l'excédent de fonctionnement constaté au compte administratif 2021.

L'équilibre général du budget s'établit ainsi comme suit :

	DEPENSES	RECETTES

Section d'investissement		
Section de fonctionnement	19 836,42 €	19 836,42 €
Total	19 836,42 €	19 836,42 €

Je vous propose donc aujourd'hui, d'adopter ces écritures budgétaires modificatives, récapitulées dans la maquette budgétaire en annexe. »

Le Conseil Municipal, après délibéré, procède au vote du budget par nature et arrête le montant de chaque chapitre conformément à l'article L2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

par 43 VOIX POUR

Reçu en Préfecture le 5/04/2022

N° 15 – Subvention exceptionnelle au centre de loisirs Ludiloisirs

M. JESTIN : Excusez-moi, surtout ne partez pas sans signer les documents à la fois du Compte administratif et des trois Budgets Supplémentaires. Les feuilles sont en train de circuler.

M. ERCHOUK : Les conseillers ont décidé de soutenir le projet LudiDay qui aura lieu le 7 mai de 10h à 22h dans les locaux du centre de loisirs avec un prix libre. C'est un projet pluripartenarial, un Budget Prévisionnel qui a été estimé à peu près à 8 860 euros avec des recettes réparties de la manière suivante : Ludiloisirs sur leur fonds, le Conseil Communal, la Ville, la buvette dans le cadre de l'autofinancement, les food trucks aussi qui seront présents qui paieront aussi leur emplacement et d'autres sources de financement également.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Première fois que nous allons avoir ce LudiDay en anglais dans le texte avec cette très belle manifestation, de remercier le Conseil Communal 4 – nous en parlons souvent – et de saluer la très belle association qui est Ludiloisirs qui œuvre beaucoup. M. BIMBOIRE.

M. BIMBOIRE : Bien. Par rapport justement à cet événement, je tiens à effectivement travailler avec eux parce que nous trouvons que c'est une excellente initiative, très pertinente en tout cas pour aussi bien des enfants que pour des adultes et je ne peux qu'inviter tout le Conseil à venir ce jour-là nous voir puisque je suis membre du Conseil et nous avons validé le principe. Merci.

M. LE MAIRE : Alors, les votes. À l'unanimité. Merci beaucoup.

DÉLIBÉRATION

Monsieur ERCHOUK, Adjoint, Président du Conseil Communal 4 – Le Bijou, Compostelle, Raba, Thouars, expose :

« Lors de sa séance de travail du 23 février dernier, le Conseil Communal 4, Compostelle - Le Bijou - Raba - Thouars, a accueilli les représentants de l'association Ludiloisirs qui ont présenté leur projet de manifestation prévue le 7 mai dans leurs locaux.

Cet événement, qui s'intitulera « LudiDay », a pour objectif de promouvoir les jeux sous toutes ses formes et pour tous les âges (jeux de société, jeux vidéo, jeux surdimensionnés, jeux d'éveil...). Pendant la journée tous les locaux de l'association vont être utilisés pour créer différents espaces de jeux.

La volonté de la structure est d'organiser un événement accessible à toutes et tous, implanté dans le paysage culturel de la Métropole en collaboration avec les partenaires locaux tels que les Centres sociaux Mix-Cité et Bagatelle, le Centre Animation Jeunesse, le lycée Victor Louis, l'association REAGIR.

Des éditeurs de jeux et des associations spécialisées dans ce registre seront présents également.

Ce genre de manifestation est peu répandu dans la mesure où la plus proche a été organisée à Toulouse. « LudiDay » sera donc la première à se tenir sur la Métropole Bordelaise.

Le Conseil communal 4 partage totalement les objectifs de cette manifestation et a été très sensible à la démarche innovante proposée par Ludiloisirs. Au-delà de son aspect ludique et familial, les conseillers retiennent le fait que « LudiDay » mettra en avant, valorisera le quartier de Thouars.

Pour ces raisons, ses conseillers communaux ont proposé une subvention de 2 000 € pour accompagner ce projet. Ils demandent donc au Conseil municipal d'accorder cette somme issue de leur enveloppe financière inscrite au Budget 2022.

Aussi, je vous propose :

- de bien vouloir accepter cette procédure et d'autoriser le versement d'une subvention de 2 000 € à l'association Ludiloisirs. »

ADOpte PAR 43 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 5/04/2022

N° 16 – Modification de la rémunération du poste d'adjoint administratif au service Élections

Mme THOMAS-PITOT : Bonjour à tous. Un agent avait été recruté en janvier 2022 pour assurer le remplacement d'un agent en congé maternité. Je vous propose qu'à compter du 1^{er} avril 2022 en raison de la charge de travail et la complexité de ce poste due aux élections présidentielles, de proposer un complément de rémunération avec l'ajout d'un régime indemnitaire.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des questions ? Des remarques ? Les votes contre ? Abstention ? NPPV ? À l'unanimité. Merci beaucoup.

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« La situation de l'Adjoint administratif en poste au service élections justifie de modifier sa rémunération en lui attribuant le régime indemnitaire correspondant.

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet.

Rémunération :

La rémunération allouée fixée en référence au 1^{er} échelon du grade d'Adjoint Administratif territorial, est calculée de la façon suivante :

- Un traitement indiciaire en référence à l'IM 343 - IB 371
- Une IFSE Cotation mensuelle (groupe de fonction C2 ratio 0.40) et une IFSE de base mensuelle

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Au vu de l'article L 332-13 du Code général de la Fonction publique, je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Compléter la rémunération dans les conditions énoncées ci-dessus à compter du 1^{er} avril 2022 pour une durée de 3 mois (issue du contrat),
- Prévoir les crédits correspondant au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138.»

ADOpte PAR 43 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 5/04/2022

N° 17 – Modification de la rémunération du poste d'Animateur café citoyen et du Dôme

Mme THOMAS-PITOT : Nous sommes sur le même registre que la délibération précédente. Là, il s'agit du poste de la Ville, du café Chez Pôle qui était avant géré par l'association Mix-Cité et qui depuis est géré par la Ville. Là aussi, je demande une augmentation de salaire de cet agent.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des questions ? À l'unanimité. Merci beaucoup.

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Par délibération n°28 du 13 décembre dernier, le poste d'animateur au sein du Dôme (animation du café citoyen et de la structure du Dôme) a été pérennisé sur la base de l'article 3-3-2° de la loi du 26/01/1984.

Compte tenu des missions et des compétences requises, il est proposé de compléter la rémunération accordée avec l'attribution d'un régime indemnitaire à compter du 1^{er} mars 2022.

Rappel des principales missions :

- Accueillir les usagers et animer le « café » des habitants,
- Co-construire le projet d'action socioculturelle selon les orientations de la structure et de la politique locale de développement,
- Mettre en place et coordonner un programme d'actions et en effectuer le suivi,
- Organiser et animer des séances d'échanges avec le public ou de prévention sur la citoyenneté, la santé,
- Mettre en place des outils de participation et de mobilisation des usagers,
- Suivre et gérer les stocks et assurer la gestion financière,
- Coordonner et piloter les actions dans le cadre de la quinzaine de l'Égalité et de la citoyenneté,
- Coordonner et piloter la semaine de la Laïcité,
- Coordonner et piloter les projections citoyennes,
- Coordonner et piloter les soirées découverte du monde.

Missions annexes :

- Participer aux animations de la MDHC / Dôme.

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet.

Rémunération :

La rémunération allouée, fixée en référence au 1^{er} échelon du grade d'Animateur, est calculée de la façon suivante

- Un traitement indiciaire en référence à l'IM 343 – IB 371,
- Une IFSE Cotation mensuelle (groupe de fonction B1 ratio 0.40) et une IFSE de base mensuelle

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Au vu de l'article L332-8-2° du Code général de la Fonction publique, je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Modifier la rémunération du poste d'animateur au sein du Dôme, à compter du 1^{er} mars 2022 jusqu'au 31/12/2023,
- Prévoir les crédits correspondant au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138 »

Adopté par 43 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 5/04/2022

N° 18 – Création de poste au tableau des effectifs 2022

Mme THOMAS-PITOT : Vous le savez, M. le Maire a décidé de renforcer les équipes municipales pour cette année 2022. Il s'agit de procéder à la création de ces postes au tableau des effectifs pour le grade de gardien-brigadier.

M. LE MAIRE : Des remarques ? Des votes contre ? Abstention ? À l'unanimité pour. Merci.

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Afin de renforcer les effectifs de la police municipale avec la création de deux équipes : brigade de jour et brigade de nuit en 2022, il convient de créer les postes correspondants au tableau des effectifs répondant ainsi aux besoins du service ».

Le tableau des effectifs est modifié comme suit :

GRADE	POSTES DEJA OUVERTS	BESOINS (CREATION SUPPRESSION)	NOUVELLE SITUATION
Gardien-Brigadier	5	Création 1 poste	6

Il convient de prévoir les crédits nécessaires au budget de la Ville – chapitre 012 – articles 64111 et suivants.»

Adopté par 43 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 5/04/2022

N° 19 – Reconduction poste de gestionnaire marchés publics à procédure formalisée

Mme THOMAS-PITOT : Alors je m'en excuse par avance, il y a une erreur matérielle sur la délibération, sur toute la partie rémunération vu que maintenant nous appliquons le RIFSEEP. Il s'agit ici suite au départ par voie de mutation d'un agent, le Conseil Municipal en mai 2021 avait acté le recrutement d'un agent contractuel sur le poste de gestionnaire marchés publics. Il s'agit ici de renouveler ce contrat pour une durée d'un an.

M. LE MAIRE : Des remarques ? Des questions. À l'unanimité. Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« En raison du départ pour mutation de l'agent titulaire du poste de gestionnaire de marchés publics à procédure formalisée au 1^{er} juin 2021, le Conseil Municipal du 3 mai 2021 avait validé son remplacement et la rémunération afférente au poste, compte tenu du niveau de qualification requis.

Il est demandé de renouveler cet engagement pour une période d'une année.

Missions principales :

- Gérer les marchés publics à procédure formalisée (de fournitures, services et travaux) :
 - Rédiger les pièces constitutives (aider à l'expression et au recensement du besoin des services utilisateurs),
 - Allotir, définir les clauses sociales et les critères de sélection,
 - Mettre en concurrence selon les procédures ad hoc, aider à la rédaction des rapports d'analyse, gérer l'attribution des marchés à procédure formalisée,
 - Mettre à jour le logiciel Marchés publics.
- Préparer la facturation des marchés à procédure formalisée (logiciel Grand angle),
- Optimiser la gestion de l'exécution et de l'admission/ réception des prestations,
- Assurer une veille juridique et organiser la documentation,
- Remplacer le responsable du service dans ses missions en son absence.

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet.

Rémunération :

La rémunération, allouée fixée en référence au grade de Rédacteur, est calculée de la façon suivante :

- o traitement indiciaire en référence au 1^{er} échelon (IB 372 - IM 343) du grade de Rédacteur,
- o attribution d'une IFSE mensuelle groupe de fonction B2 intégrant la prime annuelle.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Au vu de l'article L332-14 du Code général de la Fonction publique, je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Reconduire le poste de gestionnaire marchés publics à procédure formalisée à temps complet du 1^{er} mai 2022 au 30 avril 2023,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 43 VOIX POUR

Reçu en Préfecture le 5/04/2022

N° 20 – Rémunération Animatrice des ateliers d'arts plastiques

Mme THOMAS-PITOT : Afin d'assurer le remplacement de l'animatrice des ateliers d'arts plastiques en congé pour convenances personnelles et permettre ainsi d'assurer une continuité du service rendu aux usagers, un recrutement a été réalisé en mars 2022. Il est proposé au vu des expériences professionnelles de l'agent recruté d'accorder au prorata de son temps de travail une rémunération supplémentaire.

M. LE MAIRE : Des questions ? À l'unanimité. Merci.

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Afin d'assurer le remplacement de l'animatrice des ateliers d'arts plastiques en congé pour convenances personnelles depuis le 15 mars 2022 et garantir ainsi la continuité du service rendu aux usagers, un recrutement a été réalisé à compter du 16 mars 2022.

Il est proposé, au vu des compétences et de l'expérience professionnelle de l'agent recruté, d'accorder au prorata du temps de travail fixé à 15h15 hebdomadaire pendant la période scolaire, une rémunération dans les conditions ci-dessous :

Rémunération :

La rémunération allouée au prorata du temps de travail, est calculée de la façon suivante :

- Un traitement indiciaire en référence à l'IM 743

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Au vu de l'article L332-13 du Code général de la Fonction publique, je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Rémunérer l'agent dans les conditions énoncées ci-dessus à compter du 16 mars 2022 pour une durée de 12 mois,
- Prévoir les crédits correspondant au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138.»

ADOpte PAR 43 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 5/04/2022

N° 21 – Convention de partenariat – Séances de régulation

Mme THOMAS-PITOT : Alors, il s'agit ici de renouveler la convention déjà passée avec une psychologue en vue d'animer des séances de régulation à destination des agents de la commune. Cette mission d'accompagnement a été attribuée à une nouvelle prestataire en 2016. Cette psychologue nous a fait un bilan de son travail et de ses missions pour l'année 2021, ce sont 182,50 h de régulation professionnelle individuelle. C'étaient 155 en 2020 et ce sont 5h de régulation professionnelle en groupe. Les services concernés sont assez divers, ils concernent quasiment la majorité des services de notre municipalité et l'ensemble des agents qu'il s'agisse de catégorie A, B ou C. Le constat qu'elle peut relever, c'est que nous sommes dans un contexte avec le Covid-19 qui a fortement impacté nos agents et qui va continuer à les impacter dans le futur, d'où l'intérêt de renouveler cette convention pour nos agents communaux.

M. LE MAIRE : Des questions ? M. BIMBOIRE.

M. BIMBOIRE : Juste une remarque sur le fond, c'est très pertinent effectivement de pouvoir accompagner les salariés. Sans rentrer dans le détail, nous pouvons comprendre pourquoi, est-ce que nous pourrions malgré tout savoir quelles seraient les difficultés que rencontrent les salariés de la commune, quel que soit leur service ? Bien évidemment, il y a le Covid, mais il peut y avoir autre chose. Je précise, sans avoir ni les noms ni quoi que ce soit, simplement pour savoir le travail de cette dame et je trouve très pertinent qu'ils soient accompagnés.

M. LE MAIRE : Alors vous l'avez dit, évidemment tout cela est couvert par le secret médical. Ce que je peux vous dire, c'est que la liste des services concernés, ce sont quasiment tous les services de la mairie. C'est vraiment quelque chose de pluriel et les retours qu'elle nous fait puisque j'ai le bilan là-dessus qui est présenté, c'est vraiment mettre l'accent sur les conséquences de la pandémie actuelle et future sur le sens du travail, sur les répercussions, sur les répercussions aussi des absences des uns et des autres, sur le plan de charge et la difficulté de pouvoir se projeter. C'est un bilan année 2021 évidemment. Y a-t-il des votes contre ? À l'unanimité. Merci.

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Par une délibération du 27 avril 2011, la collectivité avait sollicité le soutien d'une psychologue en vue d'animer des séances de régulation à destination des agents de la Commune.

Cette mission d'accompagnement a été attribuée à une nouvelle prestataire depuis 2016.

Je vous rappelle que cette action s'inscrit parmi les axes de prévention de la Ville et a pour but de prévenir et traiter des difficultés rencontrées par les agents, d'améliorer les conditions de travail ainsi que le service rendu au public.

La psychologue du travail a accepté de renouveler ce partenariat en maintenant ses tarifications sur les séances individuelles et collectives.

Au vu de la qualité de l'accompagnement proposé aux agents et dans le souci de poursuivre l'amélioration des conditions de travail de ces derniers, je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Maintenir ce partenariat avec ce prestataire pour une durée d'un an à compter du 01/01/2022 et renouvelable tacitement deux fois au maximum,
- Signer le renouvellement de la convention de partenariat ainsi que toutes les pièces afférentes,
- Prévoir les crédits correspondant au budget de la Ville chapitre 013. »

Adopté par 43 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 5/04/2022

N° 22 – Subvention Bourse T'@S2L'ID

M. LAROSE : M. le Maire, chers collègues, par délibération du 21 septembre, le Conseil Municipal avait autorisé la refonte du dispositif TAPAJ pour devenir le fonds d'aide aux projets jeunes T'@S2L'ID qui a pour but, je le rappelle, de soutenir techniquement et financièrement les projets de jeunes talençais. Dans ce cadre, et après réunion du jury en date du 15 mars, il a été décidé de retenir le projet du film « Plus bas que terre » de l'association Créations du Septième Art. Deux mots sur ce projet de film, il s'agit de lutter contre le cyberharcèlement. C'est un très beau projet qui se fait en partenariat avec Victor LOUIS et le lycée KASTLER que nous souhaitons soutenir pour un montant de 2 000 euros.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des questions ? Mme QUÉLIER.

Mme QUÉLIER : Oui, merci. J'aurais aimé savoir combien de projets avaient été déposés avant de sélectionner celui-ci. C'est le premier point. Le deuxième point, j'ai lu le projet, je trouve cela évidemment... L'idée est bonne, mais je voudrais juste envoyer un petit message peut-être aux auteurs du projet et leur dire que ce n'est pas avec de bonnes intentions que l'on fait une action de prévention, comme ils en ont l'intention. C'est-à-dire que parfois avec de bonnes intentions en voulant montrer des choses, etc., on est parfois contre-productif. Je conseillerais à ces auteurs puisqu'ils disent qu'ils ont un objectif de prévention qu'ils se fassent conseiller par des spécialistes des actions de prévention et qu'ils ne fassent pas...

Enfin, que l'on ne cautionne pas quelque chose qui pourrait être contre-productif. En fait, l'efficacité d'une action de prévention, cela relève des sciences de la communication, des sciences de l'éducation, de la psychologie et de toutes les branches de la psychologie d'ailleurs. C'est très important. Par exemple, on sait très bien que montrer des poumons malades de fumeurs à des enfants, c'est contre-productif. Cela leur fait peur, mais cela n'est pas en faisant peur que l'on prévient le tabagisme. C'est juste cela. C'est une mise en garde. Ce n'est pas avec de bonnes intentions que l'on fait des actions efficaces.

M. LAROSE : Deux réponses. Ce projet a été sélectionné parmi une liste de 1 projet puisqu'il s'agit de la première Commission 2022. C'est le seul projet qui a été présenté à cette Commission de mars 2022. Pour l'instant, c'est le seul projet qui a été financé sur le dispositif T'@S2L'ID en 2022 et l'ensemble des garanties a été présenté sur l'accompagnement. C'est un projet qui est d'envergure. Il s'agit d'un long métrage où il y a tout un tas de structures. Alors, je pense que le détail le mentionne, il y a tout un tas de structures d'accompagnement, que cela soit à l'éducation ou accompagnement de la Région, accompagnement du Département, accompagnement de la Métropole. Il y a beaucoup d'accompagnements qui ne sont pas que financiers, à la fois techniques, mais aussi techniques sur la partie prévention associée à ce dossier.

M. LE MAIRE : M. JOLIOT.

M. JOLIOT : Oui. C'est pour évoquer un problème davantage technique parce qu'ayant remplacé la Sénatrice Monique DE MARCO qui avait besoin de dégager du temps et cela se comprend bien, j'ai accepté de la remplacer, mais mon remplacement techniquement a dû être pris en compte à un moment qui n'a pas permis l'envoi en temps et en heure du projet. C'est-à-dire qu'à un moment donné, j'ai reçu un tableau avec les membres du jury de T'@S2L'ID et j'ai vu que je n'étais pas dedans. J'en ai fait la remarque. Je parle de cela il y a un mois à peu près, mais je n'ai ensuite ni reçu de courrier ni le projet. Je n'ai pas pu me prononcer sur le projet bien que je devais le faire théoriquement.

M. LAROSE : Oui je confirme qu'il y a eu un couac sur la passation et que depuis cela a été corrigé.

M. LE MAIRE : On ne remplace pas facilement Mme DE MARCO en fait. Il nous a fallu un temps. Je n'ai pas trouvé que c'étaient de bonnes intentions par rapport à ce que vous dites. Je cautionne ce que vous venez de dire effectivement, mais je n'ai pas trouvé que le contenu

du dossier faisait bonne intention. J'ai trouvé cela très pratique. Alors, M. le Sénateur et après Mme QUÉLIER.

M. CAZABONNE : J'avoue que j'ai parfois de la difficulté à cerner Mme QUÉLIER, parce que si ce ne sont pas de bonnes intentions, il faut quoi, de mauvaises intentions ? Dans les bonnes intentions d'attaquer un sujet, ils peuvent très bien faire un film, un long métrage en s'entourant de conseils de spécialistes, mais la bonne intention c'est de faire quelque chose contre. Heureusement que c'est un projet avec de bonnes intentions.

M. LE MAIRE : Mme QUÉLIER.

Mme QUÉLIER : L'expression avec de bonnes intentions, ce n'est pas le contraire de mauvaises intentions. Ce n'est pas cela. C'est le fait que l'on peut avoir de très bonnes idées et ce n'est pas qu'avec de bonnes idées que l'on a une action efficace. Je peux avoir envie que les enfants ne se mettent pas à fumer, mais en fait la façon dont je vais leur parler de cela peut amener à ce résultat ou pas. C'est cela que cela veut dire. Ce que je voulais surtout ajouter, c'est m'étonner. Je voulais m'étonner qu'il n'y ait eu qu'un projet en 2022 qui a été déposé. Est-ce que cela n'interroge pas la communication ?

M. LE MAIRE : En 2021 nous avons eu 8 projets qui ont été soumis au dispositif pour un montant global de 7 428 euros. Il avait été prévu pour éviter l'afflux de dossiers et le fait de pouvoir les traiter parce que nous sommes face à des jeunes qui vont déposer un projet pour lequel le délai administratif est souvent incompatible : « J'ai envie de déposer un projet, je vais le regarder. » En fait, il est prévu des échéances. Il y aura d'autres dépôts en avril, d'autres dépôts également en octobre. En fait, il va y avoir 3 sessions. C'est un peu grosso modo tous les quadrimestres qu'il y a un dépôt. C'est à la fin de l'année que nous compterons... L'année dernière, nous avons donné 8 projets sur les 3 sessions. Voilà.

M. LAROSE : Et si je peux me permettre de rajouter juste un petit point, c'est pour souligner l'excellent travail qui est fait de préparation par les services, ce qui fait que les projets sont travaillés très en amont et parfois nous retardons le passage de ces projets pour qu'ils puissent être travaillés par le service jeunesse avec les jeunes.

DÉLIBÉRATION

Monsieur LAROSE, Conseiller municipal délégué à la Jeunesse, expose :

« Par délibération n°16 en date du 21 septembre 2020, le Conseil Municipal a autorisé la refonte du dispositif TAPAJ pour devenir le fond d'aide aux projets jeunes T'@S2 L'ID (Talence Soutien Local des Initiatives Des jeunes), qui a pour objet de soutenir financièrement et techniquement les projets jeunes du territoire.

Dans ce cadre, et après réunion du jury en date du 15 mars 2022, il a été décidé de retenir le projet du film « Plus bas que terre » de l'association Créations du Septième Art.

Les montants suivants ont été attribués :

- 800 € (montant maximum du dispositif) + 600 € (coup de BOOST Culture) + 600 € (coup de BOOST Citoyenneté).

Je vous propose donc d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 2000 € à ce projet. »

Adopté par 43 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 5/04/2022

M. LE MAIRE : Bien. Sur ces bonnes intentions, nous terminons par une belle unanimité et je vais vous donner rendez-vous d'abord en remerciant l'ensemble des personnes qui nous ont suivis et remercier également les personnes qui font la traduction en langage des signes juste à côté de notre salle de Conseil Municipal pour le prochain Conseil Municipal qui aura lieu le lundi 9 mai à 18h. D'ici là, je vous souhaite à toutes et à tous de bonnes semaines, riches politiquement, et une bonne soirée. La séance est levée. Bonne soirée à vous toutes et à vous tous et signez bien tous les papiers.

La séance est levée à 20h50.

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Nomenclature : 7.1 - Décisions budgétaires

Séance du 4 avril 2022 à 18 heures

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Danièle CASTAGNERA, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021, dressé par Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Nombre de membres en exercice	43
Nombre de membres présents	37
Nombre de procurations	4
Date de convocation :	29 mars 2022

Envoyé en Préfecture le :

Reçu en Préfecture le :

Publication le :

Nombre de suffrages exprimés	32
VOTES : Abstentions	
VOTES : Pour	32
VOTES : Contre	

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés		8 136 169,34 €		123 432,95 €		8 259 602,29 €
Opérations de l'exercice	48 524 066,74 €	54 061 513,95 €	14 311 722,95 €	13 532 737,25 €	62 835 789,69 €	67 594 251,20 €
TOTAUX	48 524 066,74 €	62 197 683,29 €	14 311 722,95 €	13 656 170,20 €	62 835 789,69 €	75 853 853,49 €
Résultats de clôture		13 673 616,55 €	655 552,75 €			13 018 063,80 €
Restes à réaliser			8 822 892,20 €	486 077,50 €	8 336 814,70 €	
TOTAUX CUMULES	48 524 066,74 €	62 197 683,29 €	23 134 615,15 €	14 142 247,70 €	71 658 681,89 €	76 339 930,99 €
RESULTATS DEFINITIFS		13 673 616,55 €	8 992 367,45 €			4 681 249,10 €

COMPTE ADMINISTRATIF POUR LE SPIC REGIE DES TRANSPORTS (€ TTC)

Nombre de suffrages exprimés	41
VOTES : Abstentions	1
VOTES : Pour	40
VOTES : Contre	

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés				224 069,58 €		224 069,58 €
Opérations de l'exercice	191 239,64 €	191 239,64 €		9 288,00 €	191 239,64 €	200 527,64 €
TOTAUX	191 239,64 €	191 239,64 €		233 357,58 €	191 239,64 €	424 597,22 €
Résultats de clôture				233 357,58 €		233 357,58 €
Restes à réaliser			24 171,76 €		24 171,76 €	
TOTAUX CUMULES	191 239,64 €	191 239,64 €	24 171,76 €	233 357,58 €	215 411,40 €	424 597,22 €
RESULTATS DEFINITIFS				209 185,82 €		209 185,82 €

COMPTE ADMINISTRATIF POUR LE SPIC POMPES FUNEBRES (€ HT)

Nombre de suffrages exprimés	41
VOTES : Abstentions	
VOTES : Pour	41
VOTES : Contre	

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés		19 917,42 €				19 917,42 €
Opérations de l'exercice	103,50 €	22,50 €			81,00 €	
TOTAUX	103,50 €	19 939,92 €			81,00 €	19 917,42 €
Résultats de clôture		19 836,42 €				19 836,42 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	103,50 €	19 939,92 €			81,00 €	19 917,42 €
RESULTATS DEFINITIFS		19 836,42 €				19 836,42 €

2° On constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations : M. SALLABERRY, Mme ARMITAGE, Mme BALLIGAND, M. BARDIN, M. BESNARD, M. BIMBOIRE, M. BONNIN, Mme BONORON, Mme CASTAGNERA, M. CAZABONNE, Mme CHADEBOST, M. COLDEFY, M. DELGADO, Mme DE MARCO, Mme DESGUERS, M. DUART, M. ERCHOUK, Mme FABRE-TABOURIN, M. FARGUES, Mme FRICOT, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. HANOTIN, Mme HELBIG, Mme IRIART, M. JESTIN, M. JOLIOT, M. JOYON, M. LAROSE, Mme LUDLOW, Mme MADRID, M. MARTILY, Mme MICOINE, M. PENE, Mme QUELIER, Mme RAMI, Mme RONDEAU, Mme SERRANO-UZAC, Mme THOMAS-PITOT.

Cachet

Pour expédition conforme

La Présidente,

Danièle CASTAGNERA